

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024

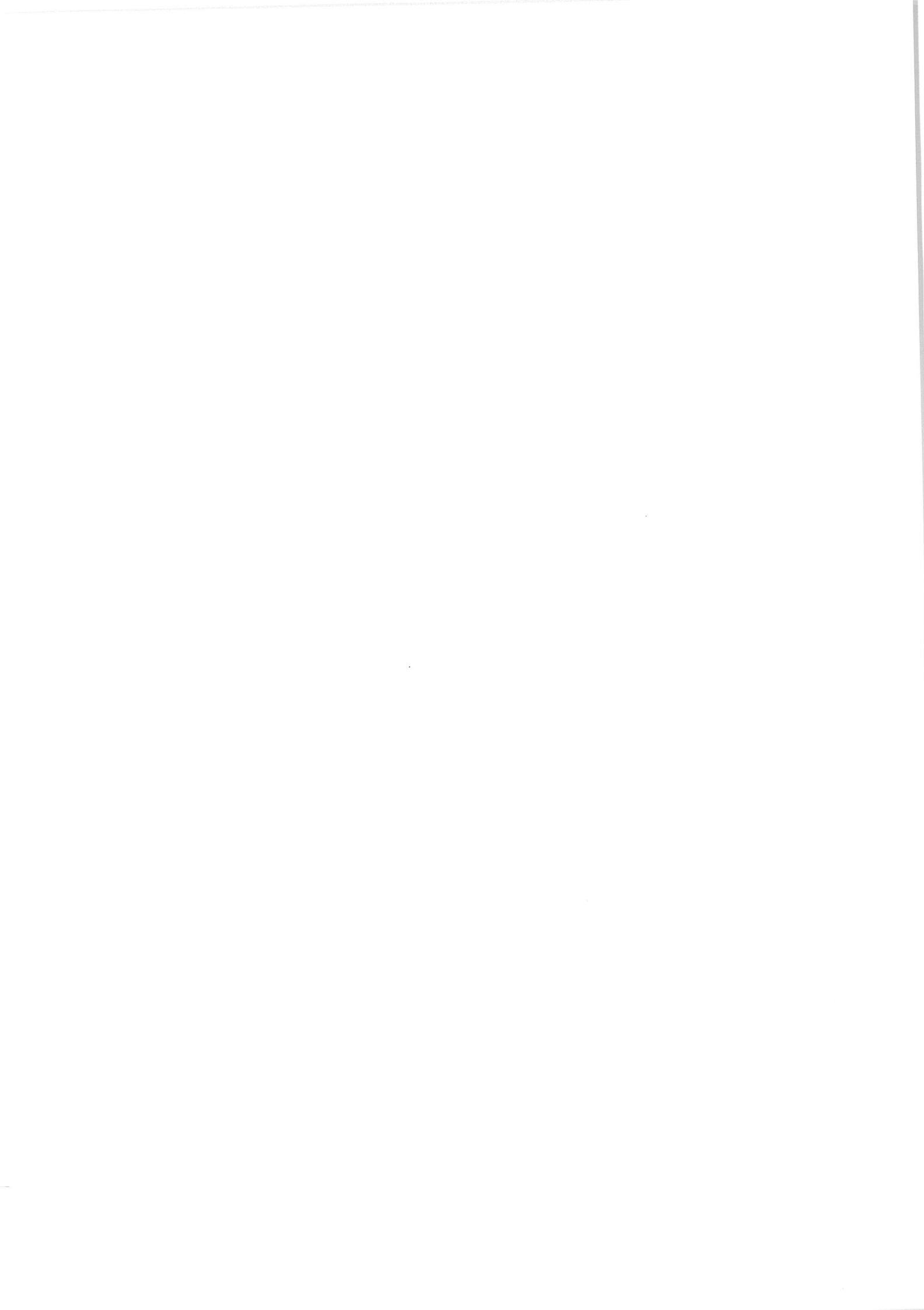
PROCES VERBAL N° 02

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la Salle Polyvalente de MAIZIERES-LES-VIC sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

- Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :
- Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Proc.	Conseillers communautaires suppléants	Présent *	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X		Eric DI MATTEO		
ACHAIN	Louis RENARD	X			Jérôme DUBOIS		
AJONCOURT	René VERHEE	X			Michel DONO		
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Germain MUSSOT		X				
	Michel PREVOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE		X		René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN		X		Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST	X			Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY		X		Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND	X			Simon LAVAL		
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			François DECKER		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU		X		Pascal PERNET		
	Francis JAYER	X					
BENESTROFF	Laurent THIRION		X				
	Denis SCHAEDEGEN		X		Pierre JAYER		
BERMERING	Denis SCHAEDEGEN		X		Claude NAVE		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Francis PIERRON		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Philippe PERRIN		
BIONCOURT	Patrick MICHEL		X		J. Michel BROQUARD		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			Patrick JULLY		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Marcel DENIS		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Daniel GALAN		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE	X			Christian NONDIER		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Gaëtan ALBRECH		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X					
CHATEAU BREHAIN	Michel LALLEMENT		X				
	G.BENIMEDDOURENE	X					
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE (donnée à Monsieur Daniel HAMANT)			X			
	Sylvie LARIVIERE (donnée à Monsieur Gaëtan BENIMEDDOURENE)			X			
	Monique MARTIN		X				
	Patrick SIMON		X				
S. STOCK MARGALET	X						
Sandrine WEISSE		X					
CHATEAU VOUE	Isabelle SCHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Olivier ROMAIN	X			Valérie SEMMELBECK		
CRAINCOURT	Didier FISCHER		X		Dominique MATHIEU	X	
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE	X			Joëlle. NAVARRO		
DELME	Michel FORFERT		X				
	Loïc KLOPP (donnée à Monsieur Christophe ESSELIN)			X			
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE		X				
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					

	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS	X					
	Laurence OBELIANNE		X				
	Sylvie RESCHWEIN	X					
	Dominique SASSO (donnée à Monsieur Daniel HOCQUEL)				X		
	R. SCHREINER WIRTZ		X				
	Sylvie TORMEN	X					
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X				Éric THIRION	
DONJEUX	Serge LEMOINE		X			Daniel LESEUR	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X				André BOURGUIGON	
FONTENY	Alain DONATIN	X				Christian HOUBIN	
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE		X			Daniel LECAQUE	
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER	X					
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X				Jean-Luc PERRIN	
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA		X			Laurent VAUCHER	
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X				Fatima THOLEY	X
GERBECOURT	Jacques DEHAND		X			Philippe GUYOT	
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN		X			Virginia NAVELLOT	
GREMECREY	Guy L'HUILLIER		X			Philippe BLAISIN	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX (donnée à Monsieur Gilbert VOINOT)				X	Gilbert SCHERRER	
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X				Eugenia TEPPE	
GUEBLING	Joseph RÉMILLON	X				Evelyne BERNARD	
GUINZELING	Maurice GERING		X			Marc ADRIAN	
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X				Brigitte CATTELOIN	
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X				Gérard MASSON	
HANNOUCOURT	Jean-Michel GODFRIN		X			Pascal MEYER	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X				Franck HENRY	
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX		X			Fabien GAERTNER	
INSMING	Philippe BRULLARD		X				
	Alain PATTAR		X				
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER (donnée à Monsieur Francis JAYER)				X	Christian FIMEYER	
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X				Rachel NEIS	
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X				Laurent VELOT	
JUVILLE	Hervé BLASSELLE		X			Dominique FARKAS	
LAGARDE	Livier HAMANT	X				Marie LAFLOTTE	X
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE (donnée à Monsieur Jean-Jacques PIC)				X	Denis LALLEMENT	
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN		X			Sonia PERNET	
LENING	Antoine ERNST	X				Christophe DUMONS	
LESSE	Benoît TIAPHAT	X				Alban GRANDIDIER	
LEY	M. Christine FOUQUET		X			Claude BARBE	X
LEZEY	Boris BELLANGER	X				Thibault MAIRE	
LHOR	Philippe METZGER	X				Cindy ROESSLER	
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER		X			Thierry DORT	
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X				Ch. TONNELLIER	
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X				Ch. BLASIARD	
LIOCOURT	Stéphane DOUX		X			Bernard JULLIER	
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X				Laurent THIRION	
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X			Névio PELLEGRINI	
LUBECOURT	André TOUSSAINT (donnée à Monsieur François FLORENTIN)				X	Michel AUCHET	
LUCY	Joël PIERRARD		X			Christophe DIDELOT	X



MAIZIERES LES VIC	Solange BERNIER	X					
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN (donnée à Monsieur René VERHEE)			X	François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS	X			M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Didier BERNARD		X		Sandrine LEONET		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS		X		Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER		X		Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL	X			Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN	X	
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNS		X		Bertrand LOHMANN		
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH		X		Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			François CANTENEUR		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE	X			André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN		
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER (donnée à Monsieur Jérôme END)			X	Jean-Marie PERNET		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN	X	
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Claude VAUTRIN	X					
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG		X				
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT		X		Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Daniel PILEGGI	X					
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN		X		J. Claude LEFEVRE	X	
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC (donnée à Madame Agnès MASCHINO)			X			
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINO	X					
	Emilien ROESS		X				
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT		X		Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER		X				
VIVIERS	Bertrand CEZARD		X		Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE	X			Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER		X		Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY	X			Sophie SAJOUS		
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X			Laurent GAILLOT		



* X = conseiller suppléant votant
X = conseiller suppléant non votant

TOTAL PRESENTS VOTANTS	TOTAL VOTANTS (y compris procurations)
95	104

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h30.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Gaël BEYEL, Maire de LOSTROFF, est nommé secrétaire de séance.

L'Assemblée Communautaire approuve à l'unanimité.

➤ PV n° 01 du conseil communautaire du 24/01/2024 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 01 du conseil communautaire du 24 janvier 2024 ;

L'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

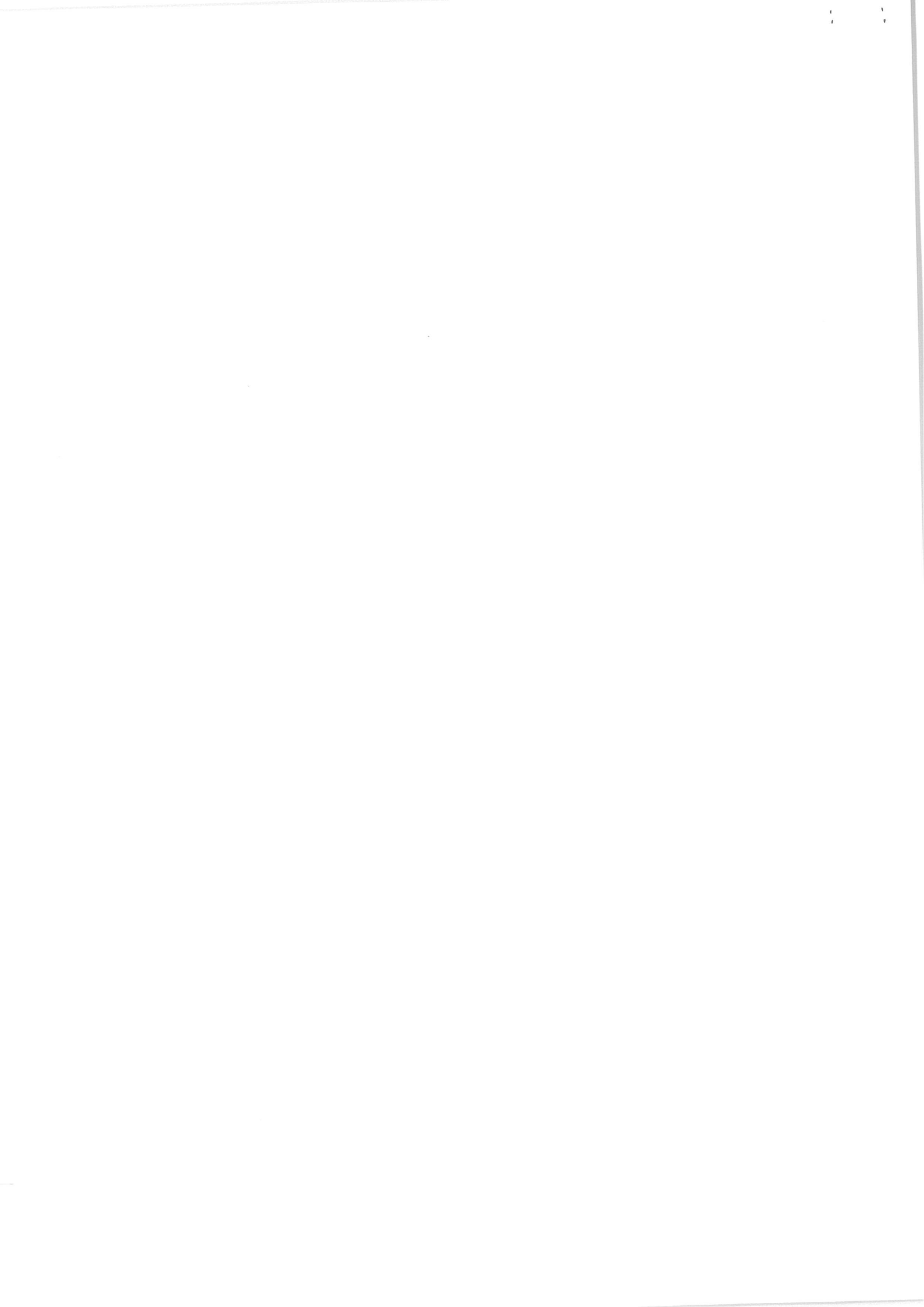
Nombre de conseillers votants	<input type="text"/>
Ayant pris part au vote	<input type="text"/>
Abstention	<input type="text"/>
Suffrages exprimés	<input type="text"/>
Majorité absolue	<input type="text"/>
Pour	<input type="text"/>
Contre	<input type="text"/>

➤ Décisions prises par délégation :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°01 du bureau du 24 janvier 2024 ;

EJDEC202401	Réalisation d'une étude de faisabilité préalable au projet d'autoconsommation collective sur la zone économique de Dieuze Nord-Est
EJDEC202402	Travaux de rénovation des toitures et des façades du multi-accueil Anis et Diabolo à DELME : - Lot n°1 : Echafaudage - Lot n°3 : Charpente, couverture, zinguerie, étanchéité



POINT N° CCSDCC24006
INTERCOMMUNALITE

Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2023

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que :

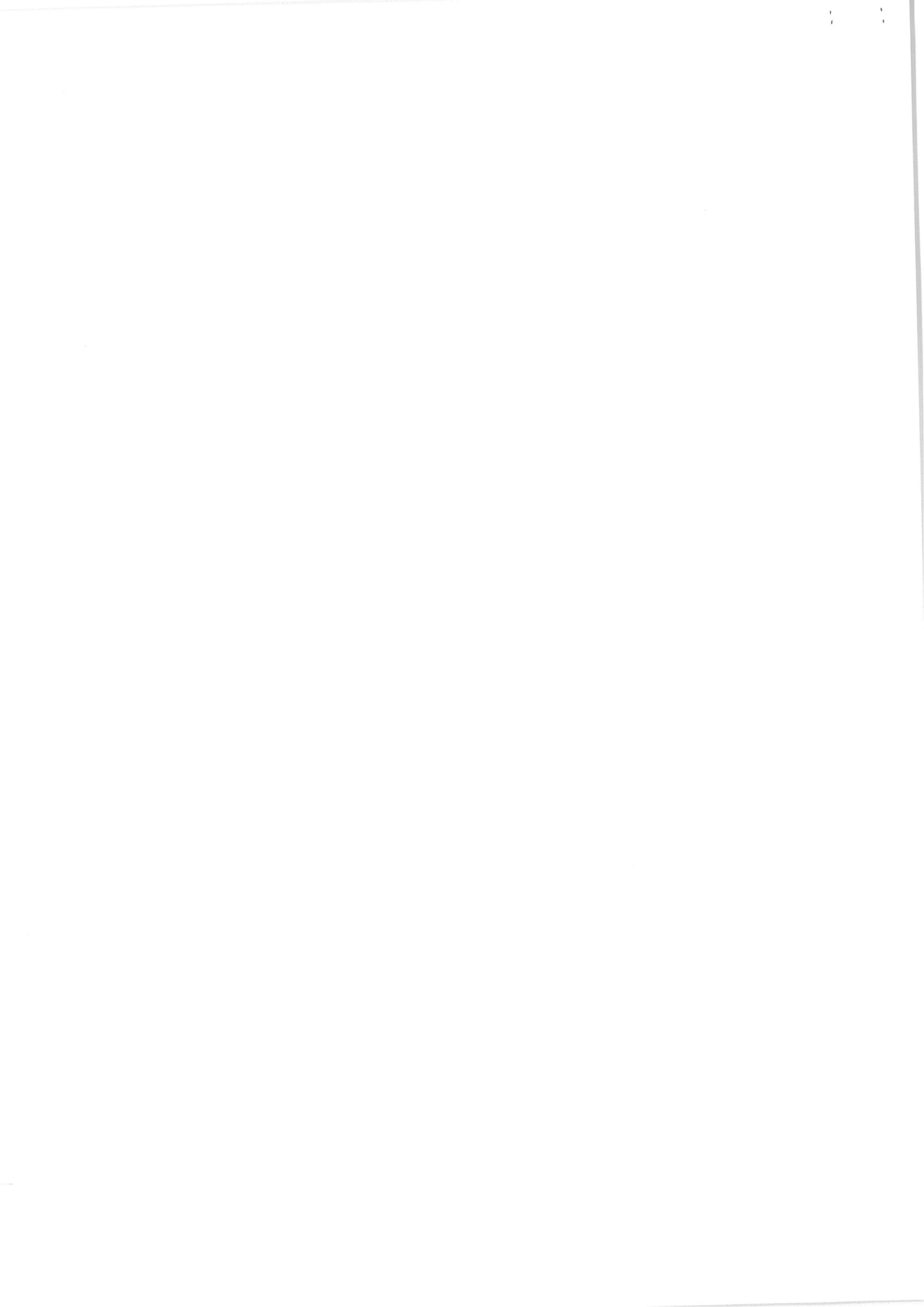
- ✚ le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre de l'année n+1, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année passée de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;
- ✚ ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le ou les conseiller(s) communautaire(s) représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ;
- ✚ le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2023 concernant l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **PRENDRE ACTE** que le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, l'assemblée :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **PREND ACTE** que le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	103
Abstention	1
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24007-A
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal

Le compte de gestion 2023 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **1.028.153,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.837.694,65	€
Recettes de fonctionnement	10.026.076,80	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.188.382,15	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	914.129,31	€
Recettes d'investissement	753.900,54	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 160.228,77	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.028.153,38	€

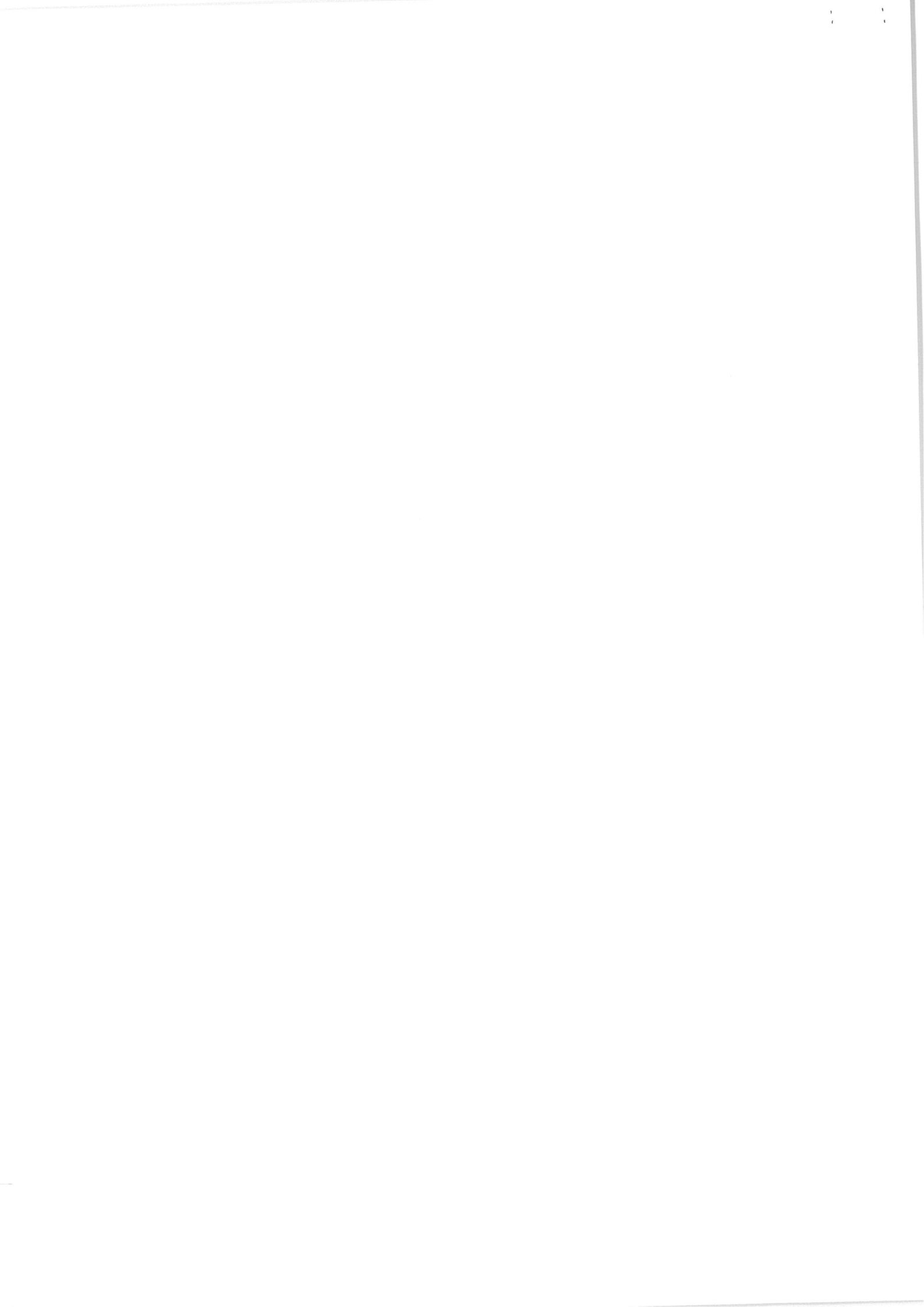
Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **1.028.153,38** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **1.028.153,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.837.694,65	€
Recettes de fonctionnement	10.026.076,80	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.188.382,15	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	914.129,31	€
Recettes d'investissement	753.900,54	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 160.228,77	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.028.153,38	€



- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24007-B

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de Delme**

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **79.406,52** euros, comme suit :

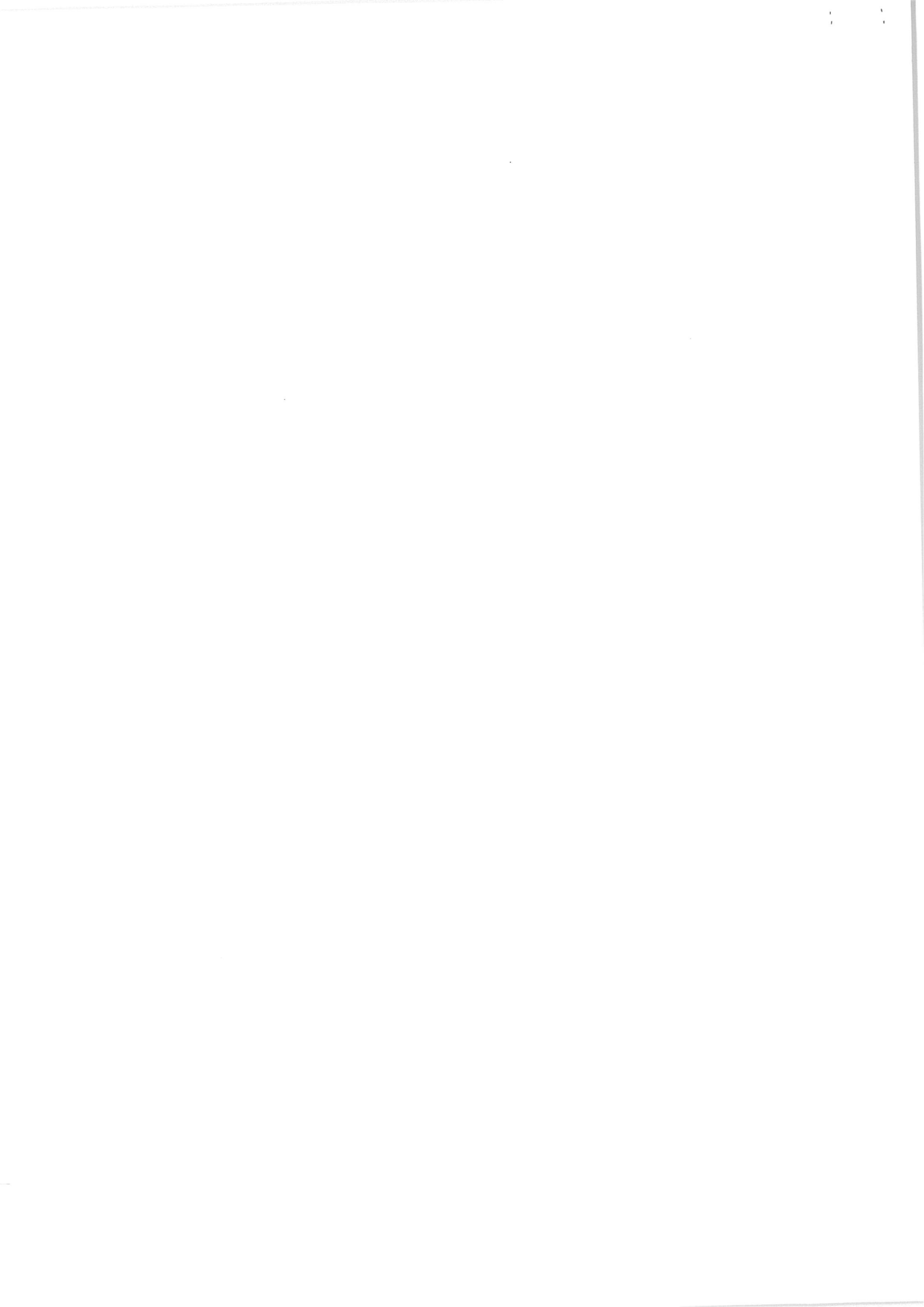
SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	85.370,58	€
Recettes de fonctionnement	85.370,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	30.141,09	€
Recettes d'investissement	109.547,61	€
Excédent à la section d'investissement (2)	79.406,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	79.406,52	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **79.406,52** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **79.406,52** euros, comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	85.370,58	€
Recettes de fonctionnement	85.370,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	30.141,09	€
Recettes d'investissement	109.547,61	€
Excédent à la section d'investissement (2)	79.406,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	79.406,52	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24007-C

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

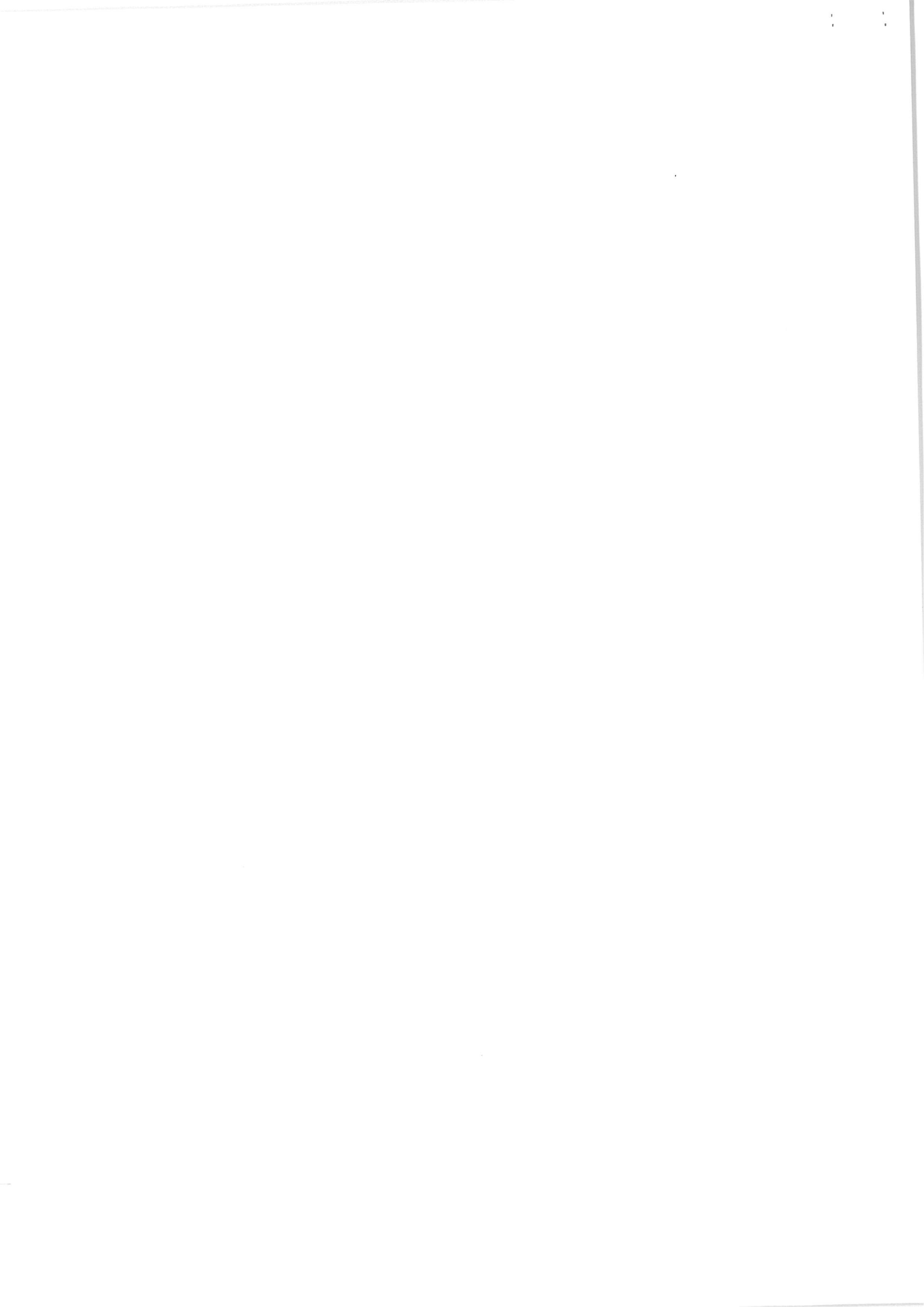
Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de Dieuze

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023 est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 191.176,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	729.651,23	€
Recettes de fonctionnement	854.606,53	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	124.955,30	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	723.392,31	€
Recettes d'investissement	407.260,63	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 316.131,68	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 191.176,38	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 191.176,38** euros, comme susmentionné.



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 191.176,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	729.651,23	€
Recettes de fonctionnement	854.606,53	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	124.955,30	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	723.392,31	€
Recettes d'investissement	407.260,63	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 316.131,68	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 191.176,38	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

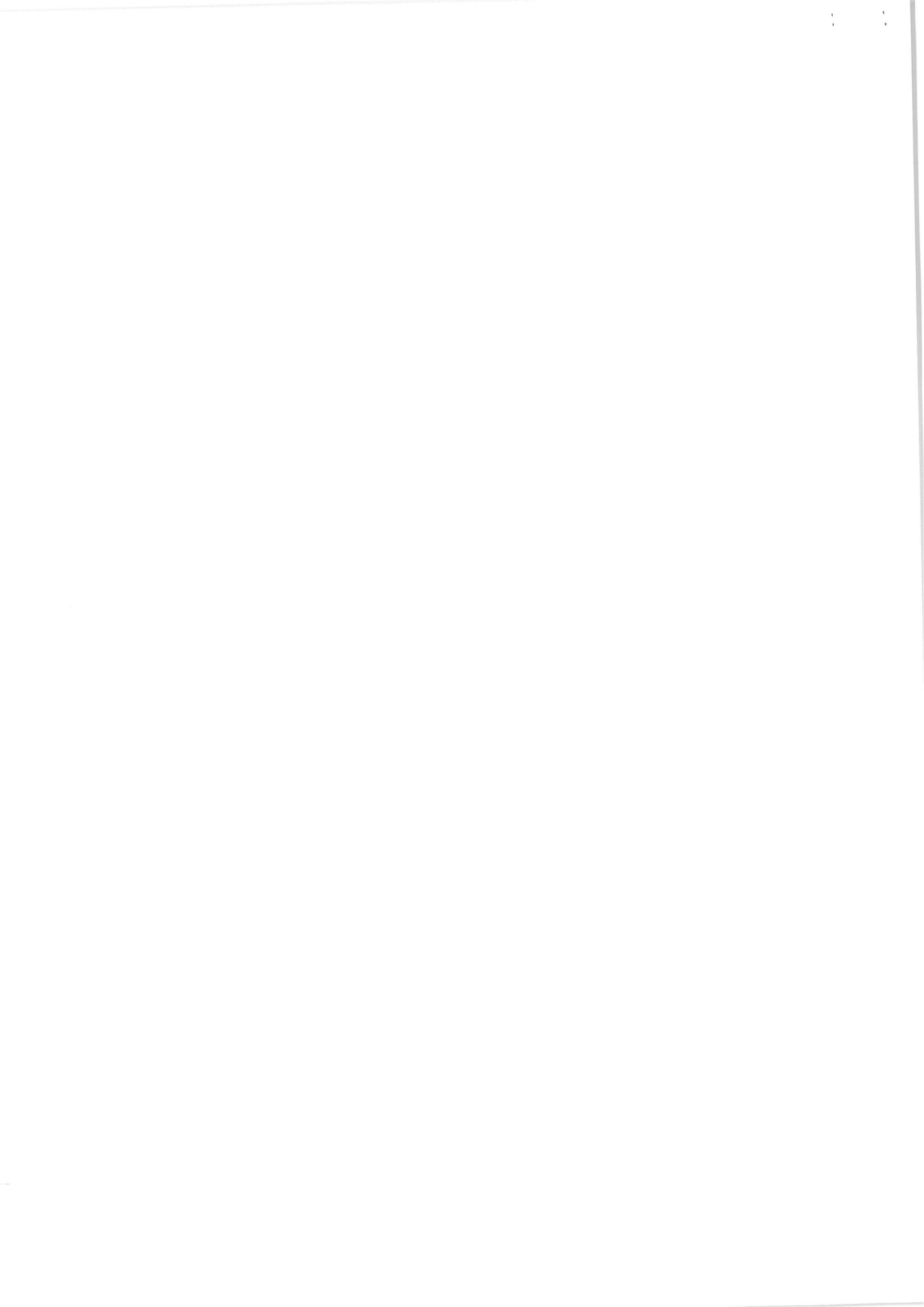
POINT N° CCSDCC24007-D

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de Francaltroff

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **12.005,99** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	102.345,85	€
Recettes de fonctionnement	115.592,06	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	13.246,21	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	83.045,04	€
Recettes d'investissement	81.804,82	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 1.240,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	12.005,99	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global **12.005,99** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **12.005,99** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement	102.345,85	€
	115.592,06	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	13.246,21	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	83.045,04	€
Recettes d'investissement	81.804,82	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 1.240,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	12.005,99	€

- AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

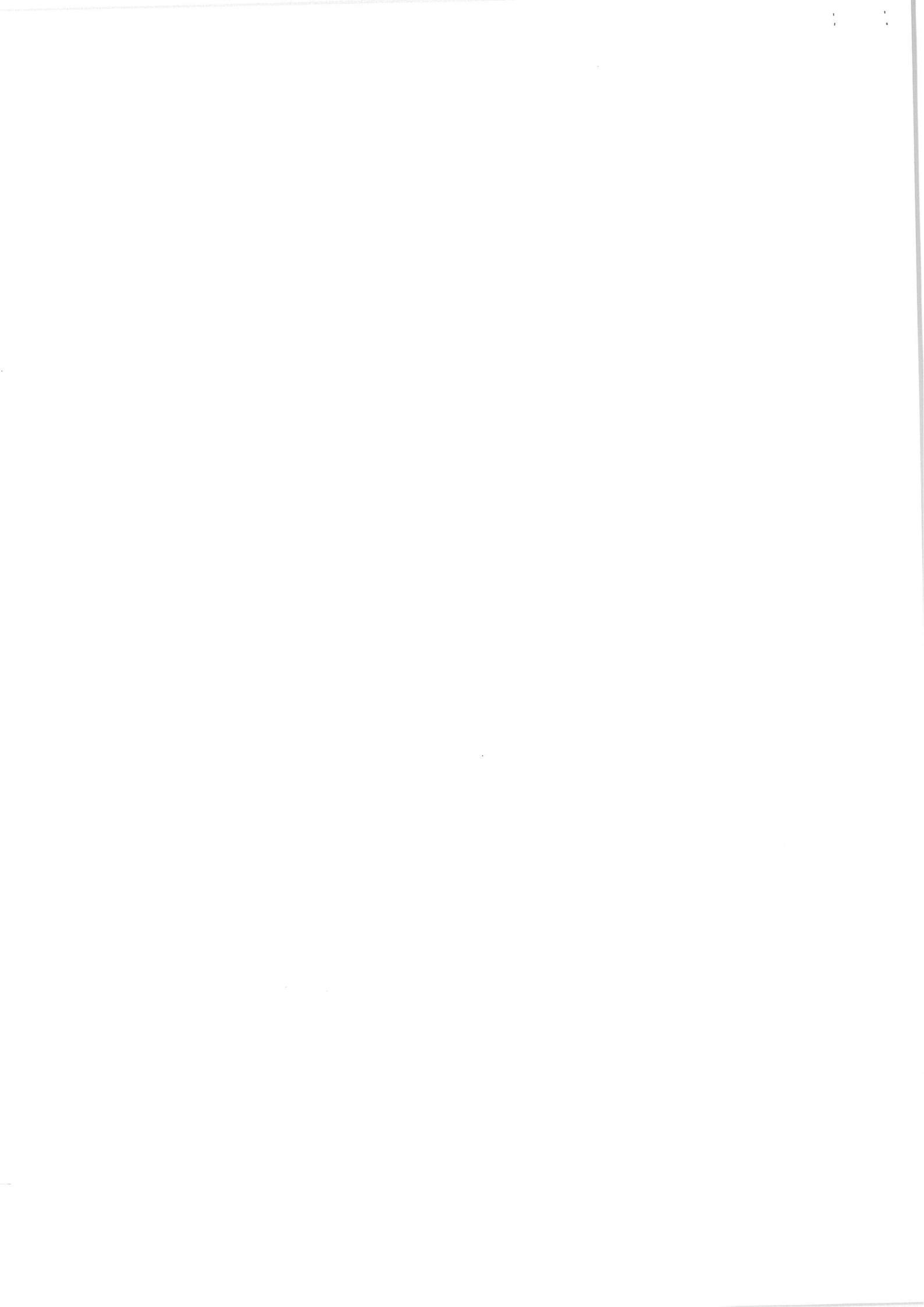
POINT N° CCSDCC24007-E

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de Morville-lès-Vic

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 382.783,01** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement	136.572,14	€
	201.699,64	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	65.127,50	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	555.271,17	€
Recettes d'investissement	107.360,66	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 447.910,51	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 382.783,01	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 382.783,01** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 382.783,01** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	136.572,14	€
Recettes de fonctionnement	201.699,64	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	65.127,50	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	555.271,17	€
Recettes d'investissement	107.360,66	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 447.910,51	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 382.783,01	€

- AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

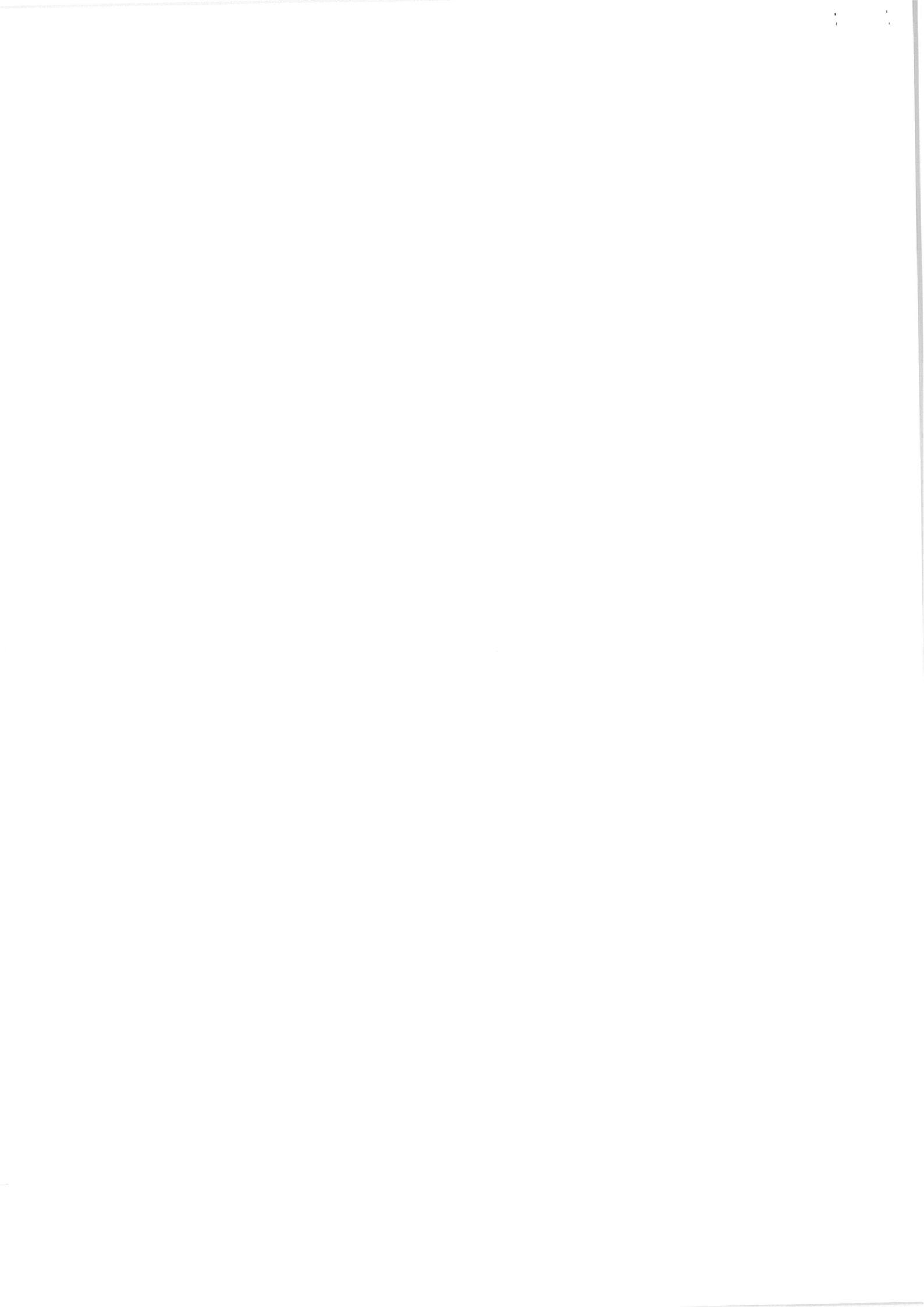
POINT N° CCSDCC24007-F

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de Munster

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **255.391,19** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.625,74	€
Recettes de fonctionnement	275.510,00	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	266.884,26	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	264.914,95	€
Recettes d'investissement	253.421,88	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 11.493,07	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	255.391,19	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **255.391,19** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **255.391,19** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.625,74	€
Recettes de fonctionnement	275.510,00	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	266.884,26	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	264.914,95	€
Recettes d'investissement	253.421,88	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 11.493,07	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	255.391,19	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

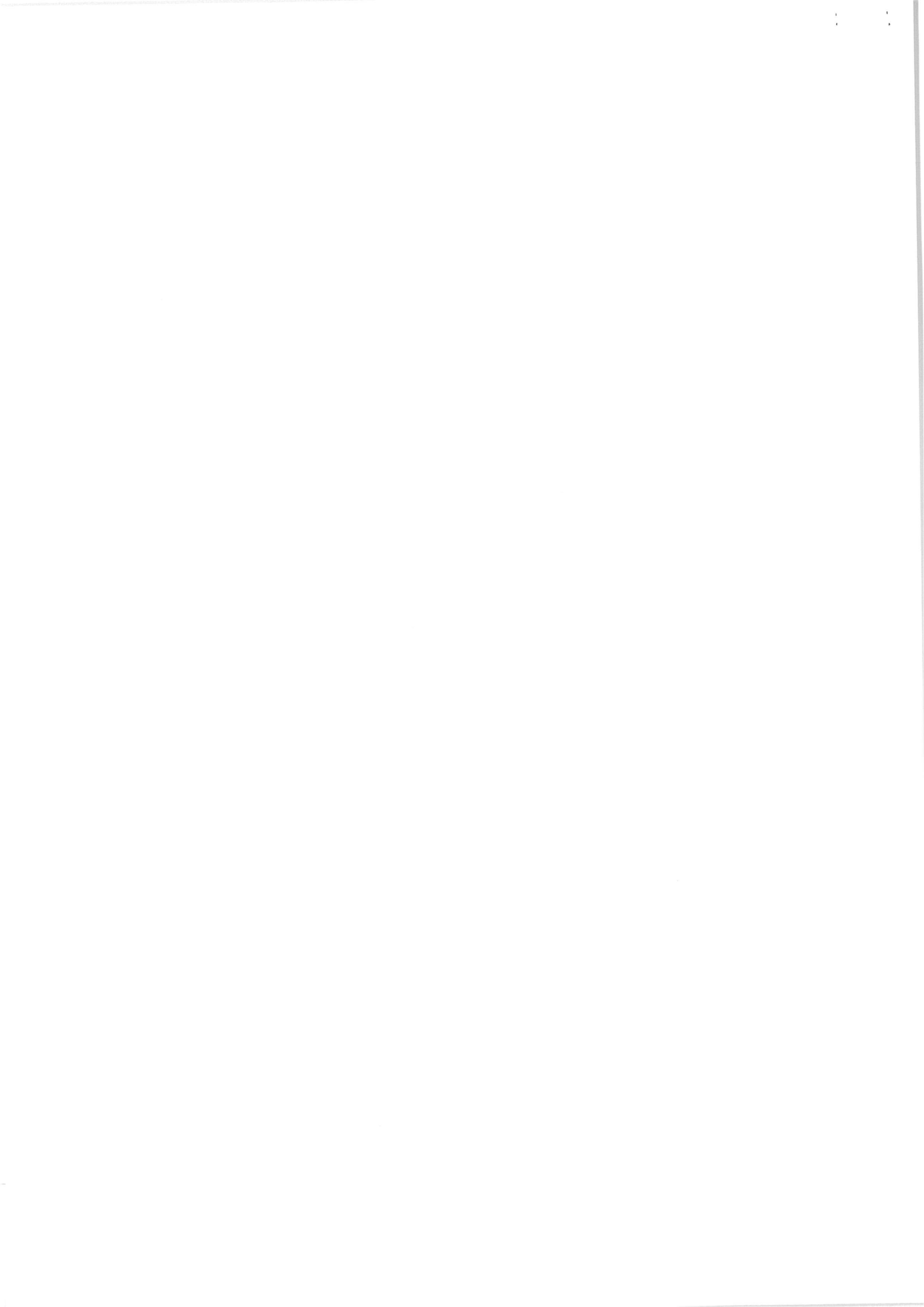
POINT N° CCSDCC24007-G

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 8.014,16** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	14.491,35	€
Recettes de fonctionnement	22.072,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	7.581,23	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	136.170,62	€
Recettes d'investissement	120.575,23	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 15.595,39	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 8.014,16	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 8.014,16** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 8.014,16** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	14.491,35	€
Recettes de fonctionnement	22.072,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	7.581,23	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	136.170,62	€
Recettes d'investissement	120.575,23	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 15.595,39	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 8.014,16	€

- AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC224007-H

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe RTHD

Le compte de gestion 2023 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 220.179,14** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	209.287,72	€
Recettes de fonctionnement	156.350,00	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 52.937,72	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	323.591,42	€
Recettes d'investissement	156.350,00	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 167.241,42	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 220.179,14	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 220.179,14 euros**, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 220.179,14 euros**, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	209.287,72	€
Recettes de fonctionnement	156.350,00	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 52.937,72	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	323.591,42	€
Recettes d'investissement	156.350,00	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 167.241,42	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 220.179,14	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

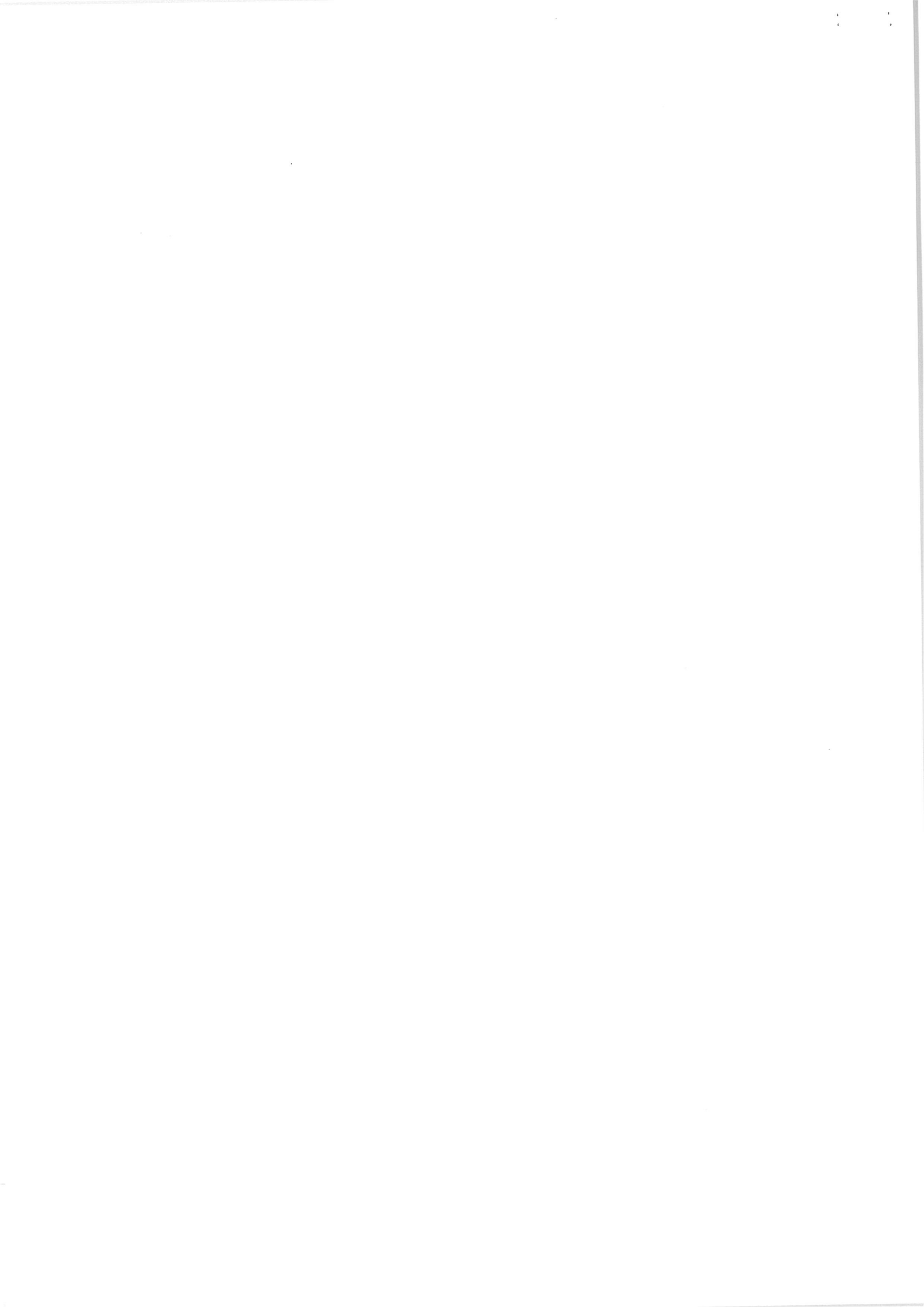
POINT N° CCSDCC24007-I

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe La Sablonnière

Le compte de gestion 2023 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.537,39	€
Recettes de fonctionnement	8.537,39	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	124.471,38	€
Recettes d'investissement	124.471,38	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.537,39	€
Recettes de fonctionnement	8.537,39	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	124.471,38	€
Recettes d'investissement	124.471,38	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	12
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24007-J

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt

Le compte de gestion 2023 du budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.284,79	€
Recettes de fonctionnement	6.284,79	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la Z.I.C d'Amélecourt de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe de la Z.I.C d'Amélecourt de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.284,79	€
Recettes de fonctionnement	6.284,79	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24007-K

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC**

Le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **20.739,61** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	78.659,28	€
Recettes de fonctionnement	99.398,89	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	20.739,61	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	20.739,61	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **20.739,61** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un excédent global de **20.739,61** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement		78.659,28 €
Recettes de fonctionnement		99.398,89 €
Excédent à la section de fonctionnement (1)		20.739,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Excédent à la section d'investissement (2)		0,00 €
Excédent global (1) + (2) = (3)		20.739,61 €

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

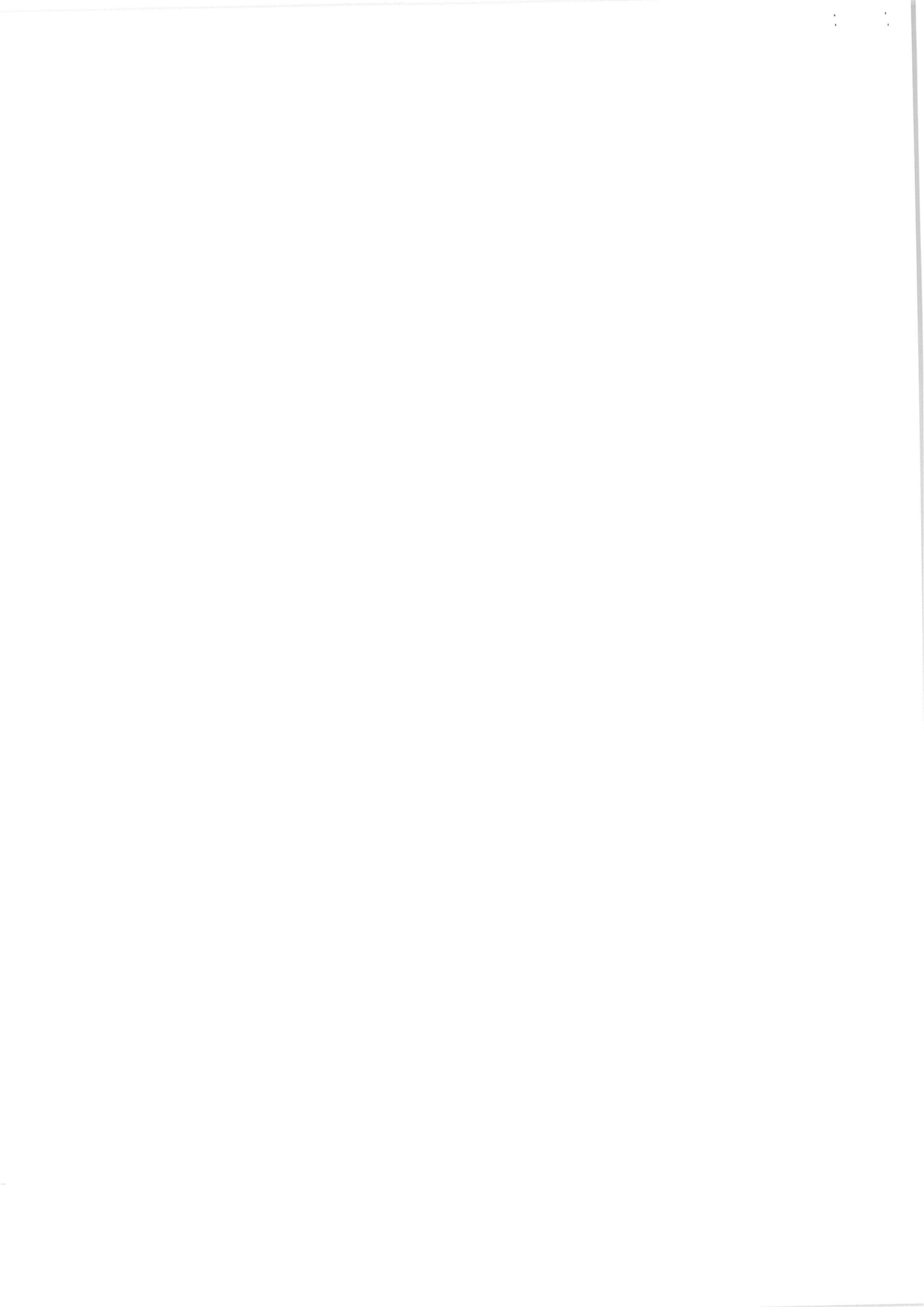
POINT N° CCSDCC24007-L

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers

Le compte de gestion 2023 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 1.104.258,11** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement		4.311.669,20 €
Recettes de fonctionnement		3.740.639,43 €
Déficit à la section de fonctionnement (1)		- 571.029,77 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement		905.898,30 €
Recettes d'investissement		372.669,96 €
Déficit à la section d'investissement (2)		- 533.228,34 €
Déficit global (1) + (2) = (3)		-1.104.258,11 €



Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 1.104.258,11** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

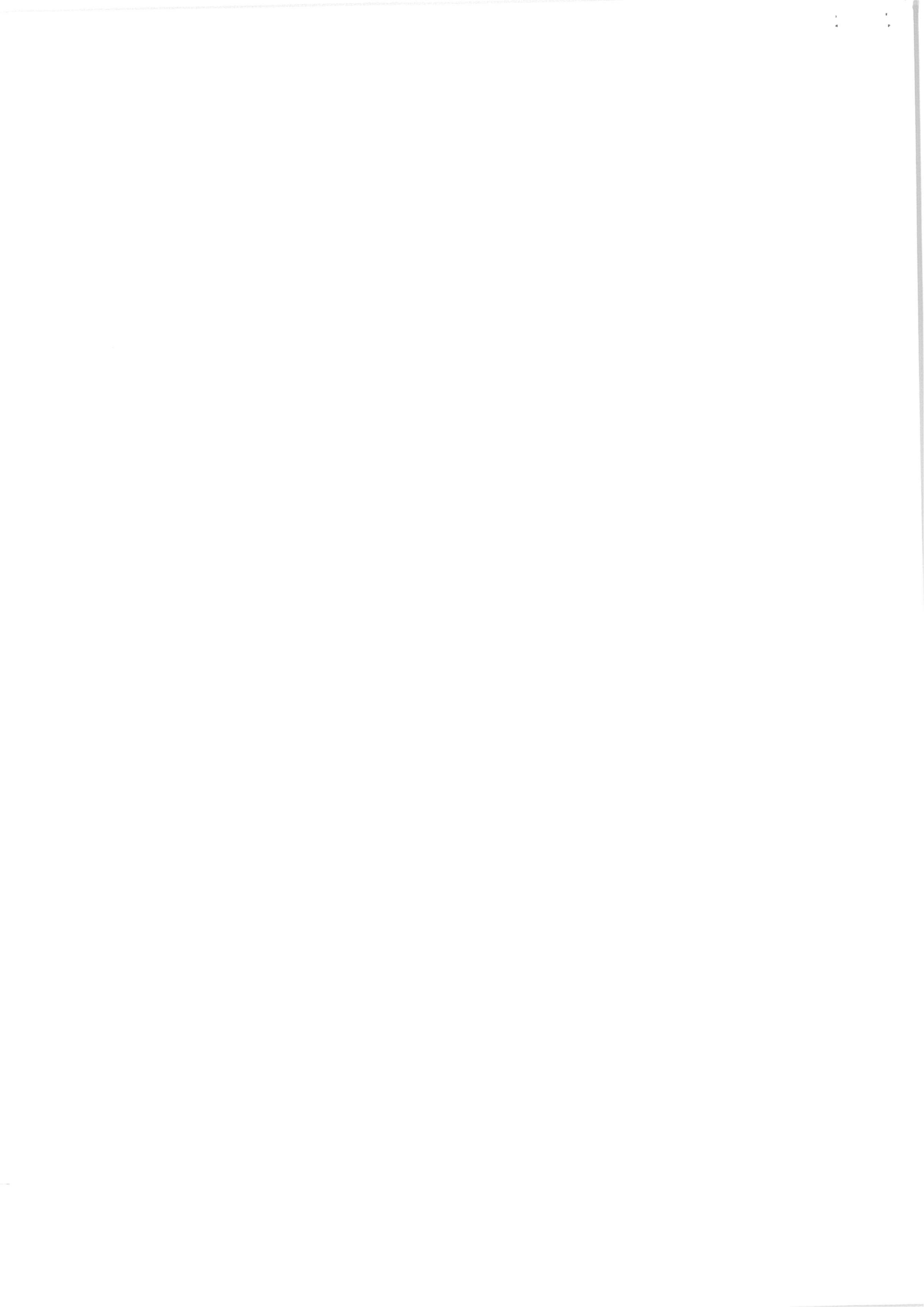
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2023, présentant un déficit global de **- 1.104.258,11** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.311.669,20	€
Recettes de fonctionnement	3.740.639,43	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 571.029,77	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	905.898,30	€
Recettes d'investissement	372.669,96	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 533.228,34	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	-1.104.258,11	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0



POINT N° CCSDCC24008-A
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget principal

Le compte administratif 2023 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.837.694,65	€
Recettes de fonctionnement	10.026.076,80	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.188.382,15	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	914.129,31	€
Recettes d'investissement	753.900,54	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 160.228,77	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.028.153,38	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	294.045,45	€
Recettes d'investissement	192.401,82	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 101.643,63	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	926.509,75	€

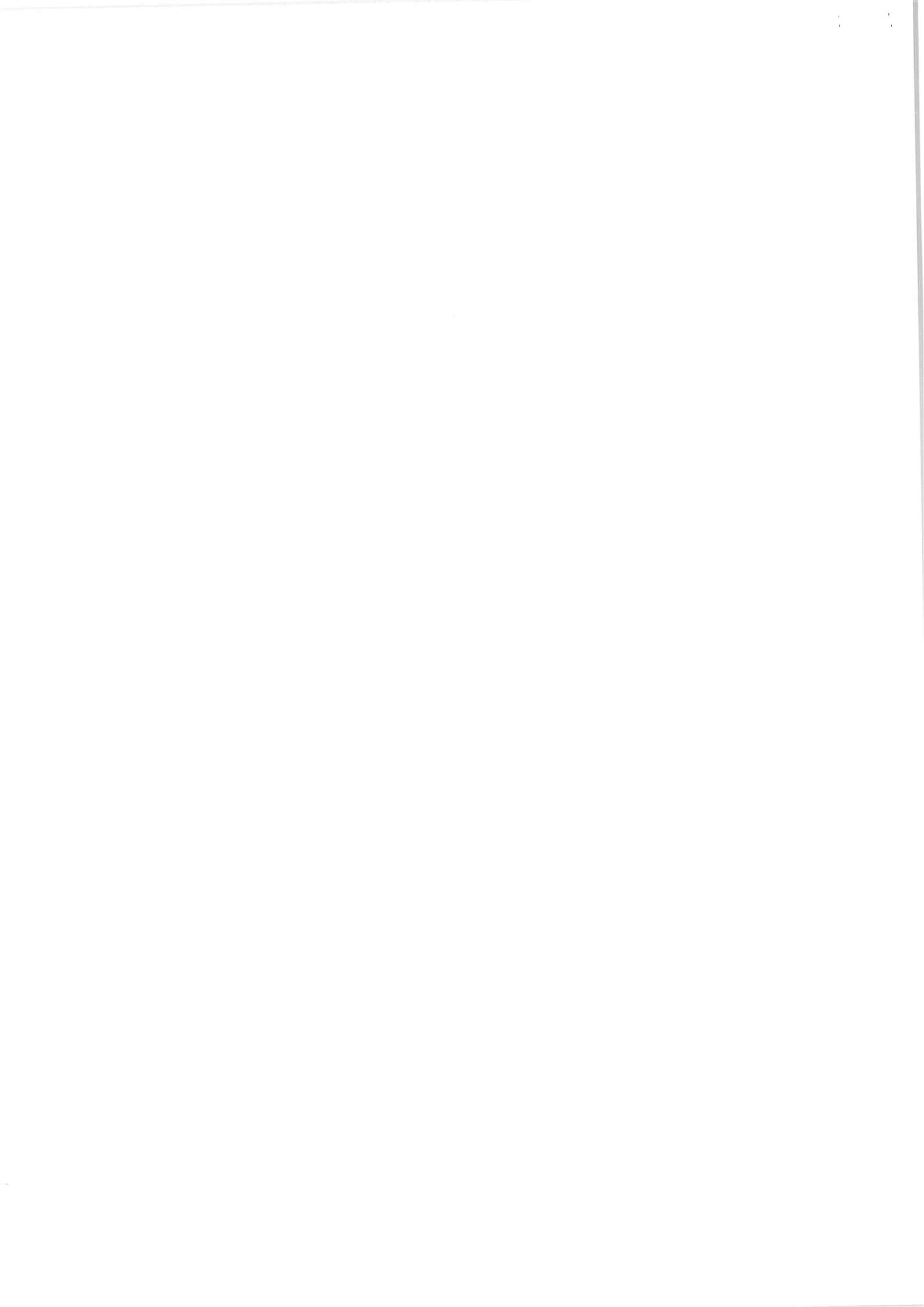
Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.837.694,65	€
Recettes de fonctionnement	10.026.076,80	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.188.382,15	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	914.129,31	€
Recettes d'investissement	753.900,54	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 160.228,77	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.028.153,38	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	209.045,45	€
Recettes d'investissement	192.401,82	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 101.643,63	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	926.509,75	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

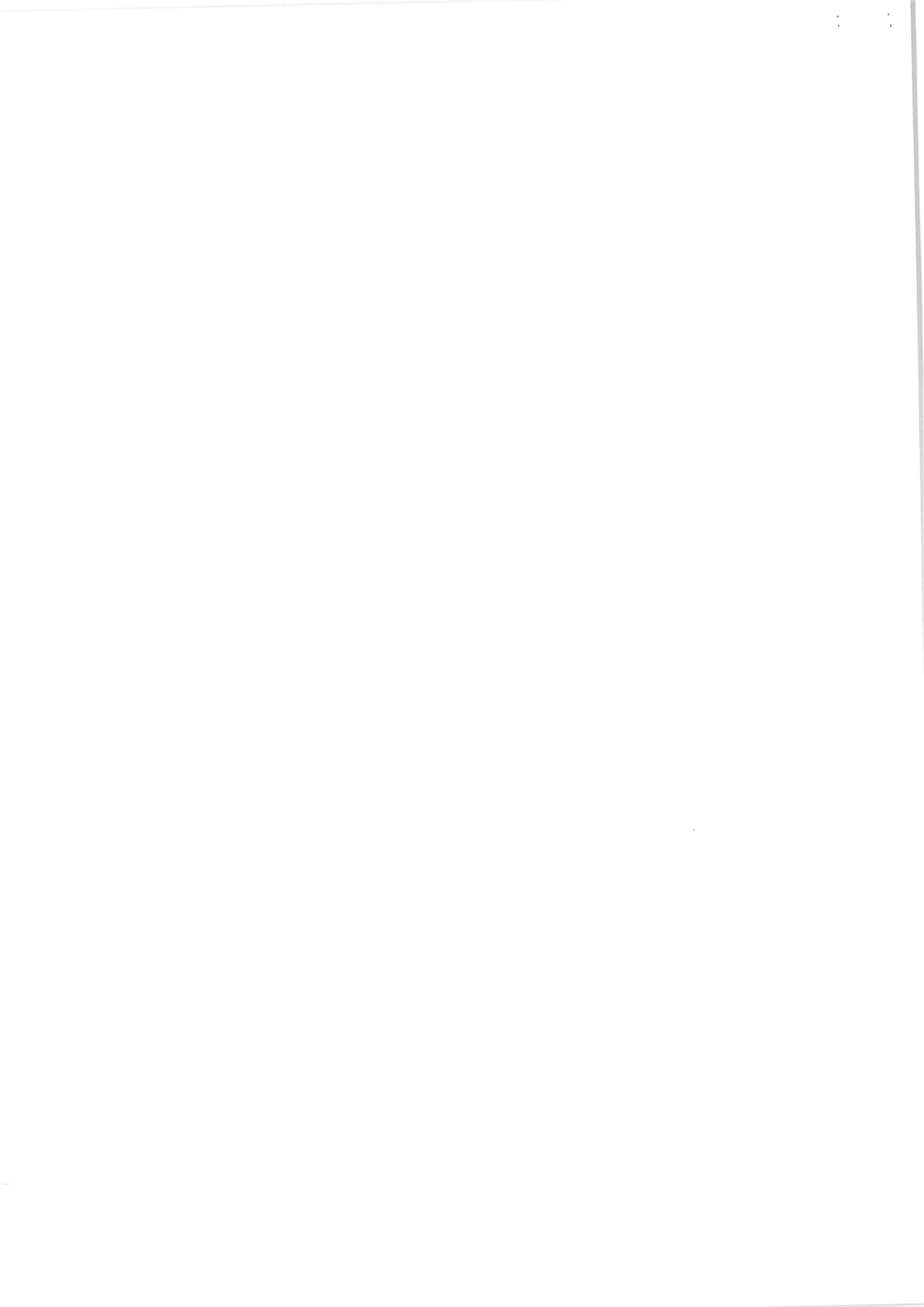
POINT N° CCSDCC24008-B
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de Delme

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	85.370,58	€
Recettes de fonctionnement	85.370,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	30.141,09	€
Recettes d'investissement	109.547,61	€
Excédent à la section d'investissement (2)	79.406,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	79.406,52	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	130.867,20	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 130.867,20	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 51.460,68	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	85.370,58	€
Recettes de fonctionnement	85.370,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	30.141,09	€
Recettes d'investissement	109.547,61	€
Excédent à la section d'investissement (2)	79.406,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	79.406,52	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	130.867,20	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 130.867,20	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 51.460,68	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

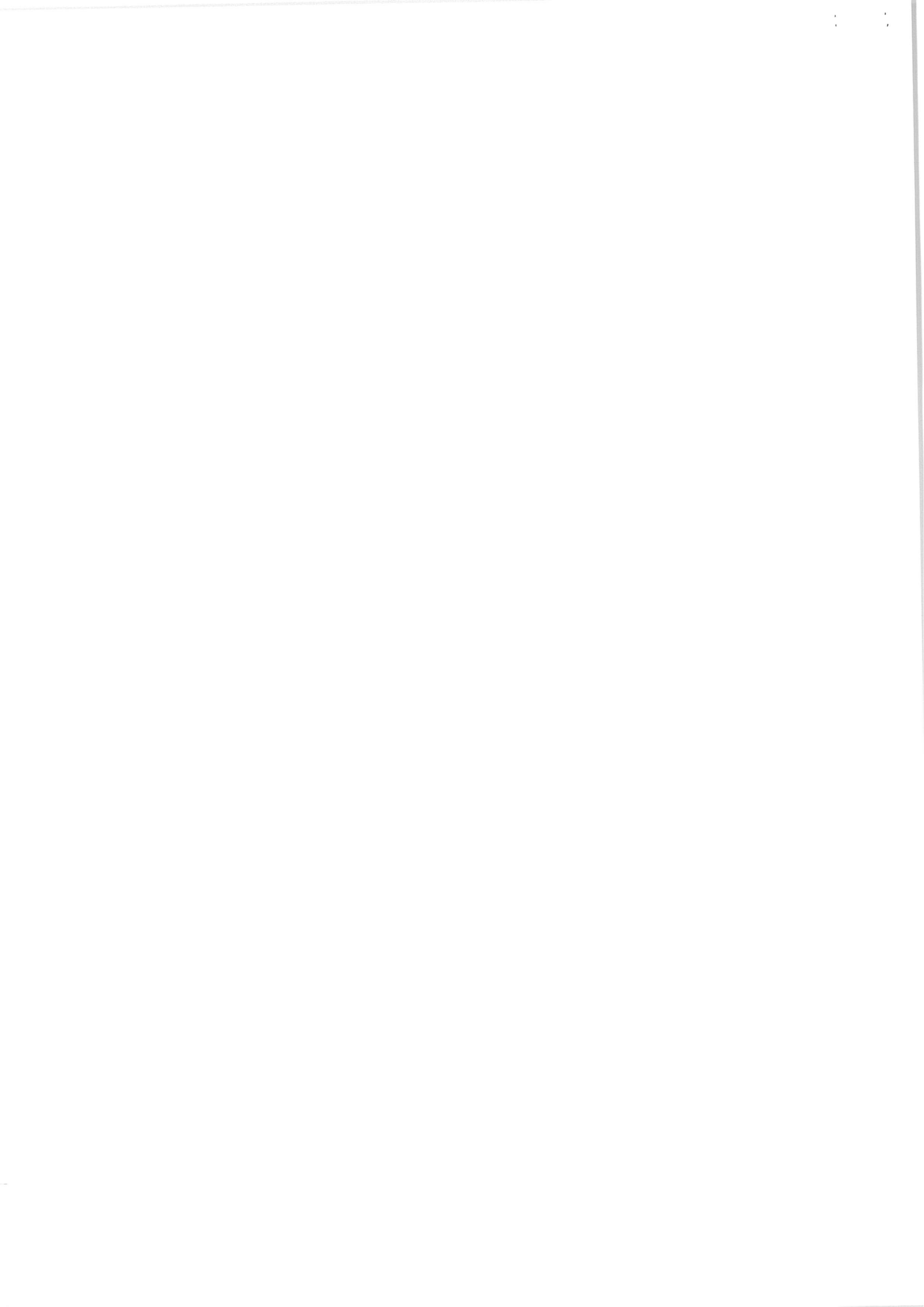
POINT N° CCSDCC24008-C

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de Dieuze

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	729.651,23	€
Recettes de fonctionnement	854.606,53	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	124.955,30	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	723.392,31	€
Recettes d'investissement	407.260,63	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 316.131,68	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 191.176,38	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		



Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	300.235,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	300.235,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	109.058,62	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

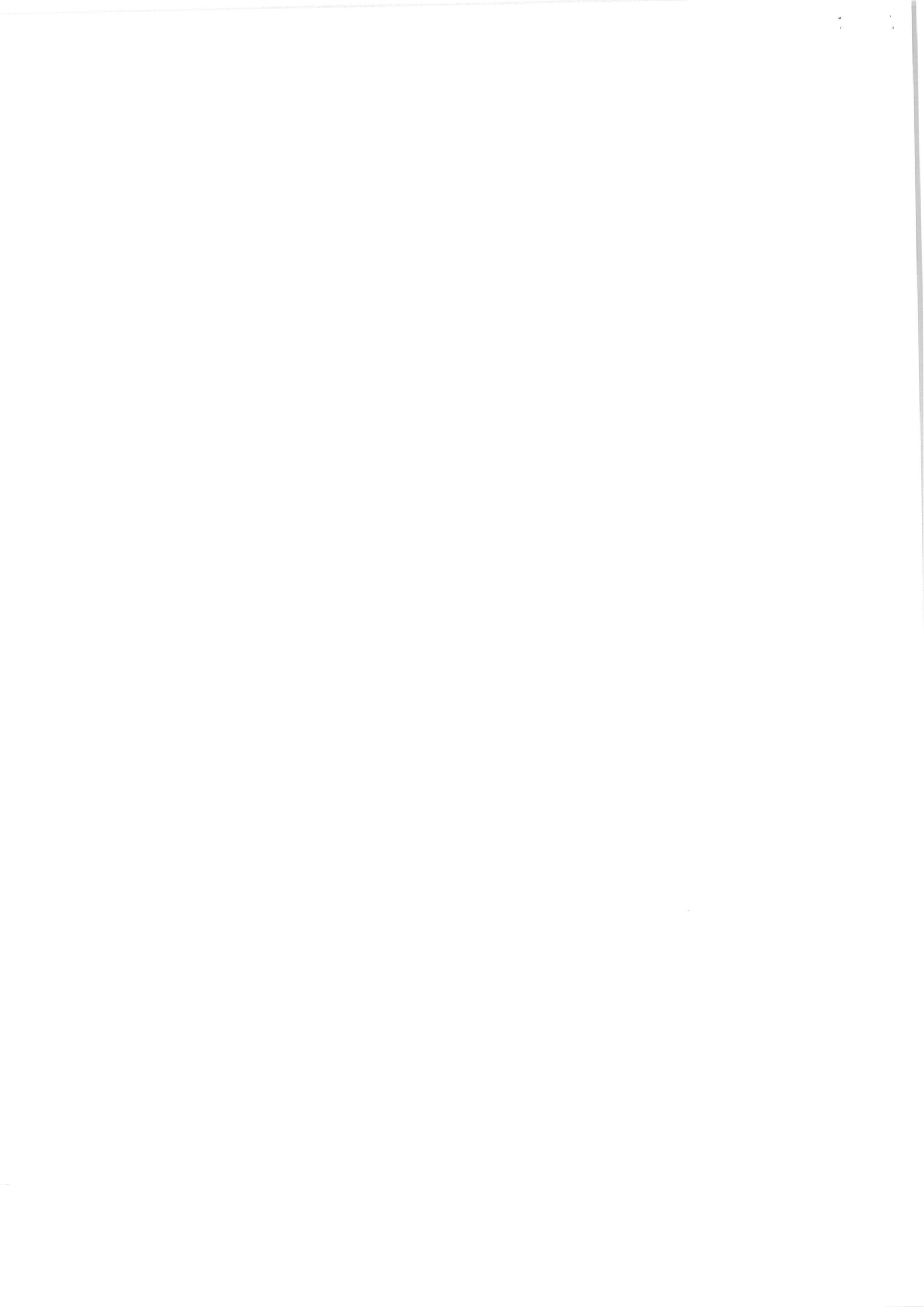
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	729.651,23	€
Recettes de fonctionnement	854.606,53	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	124.955,30	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	723.392,31	€
Recettes d'investissement	407.260,63	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 316.131,68	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 191.176,38	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	300.235,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	300.235,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	109.058,62	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0



POINT N° CCSDCC24008-D
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de Francaltroff

Le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	102.345,85	€
Recettes de fonctionnement	115.592,06	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	13.246,21	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	83.045,04	€
Recettes d'investissement	81.804,82	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 1.240,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	12.005,99	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	12.005,99	€

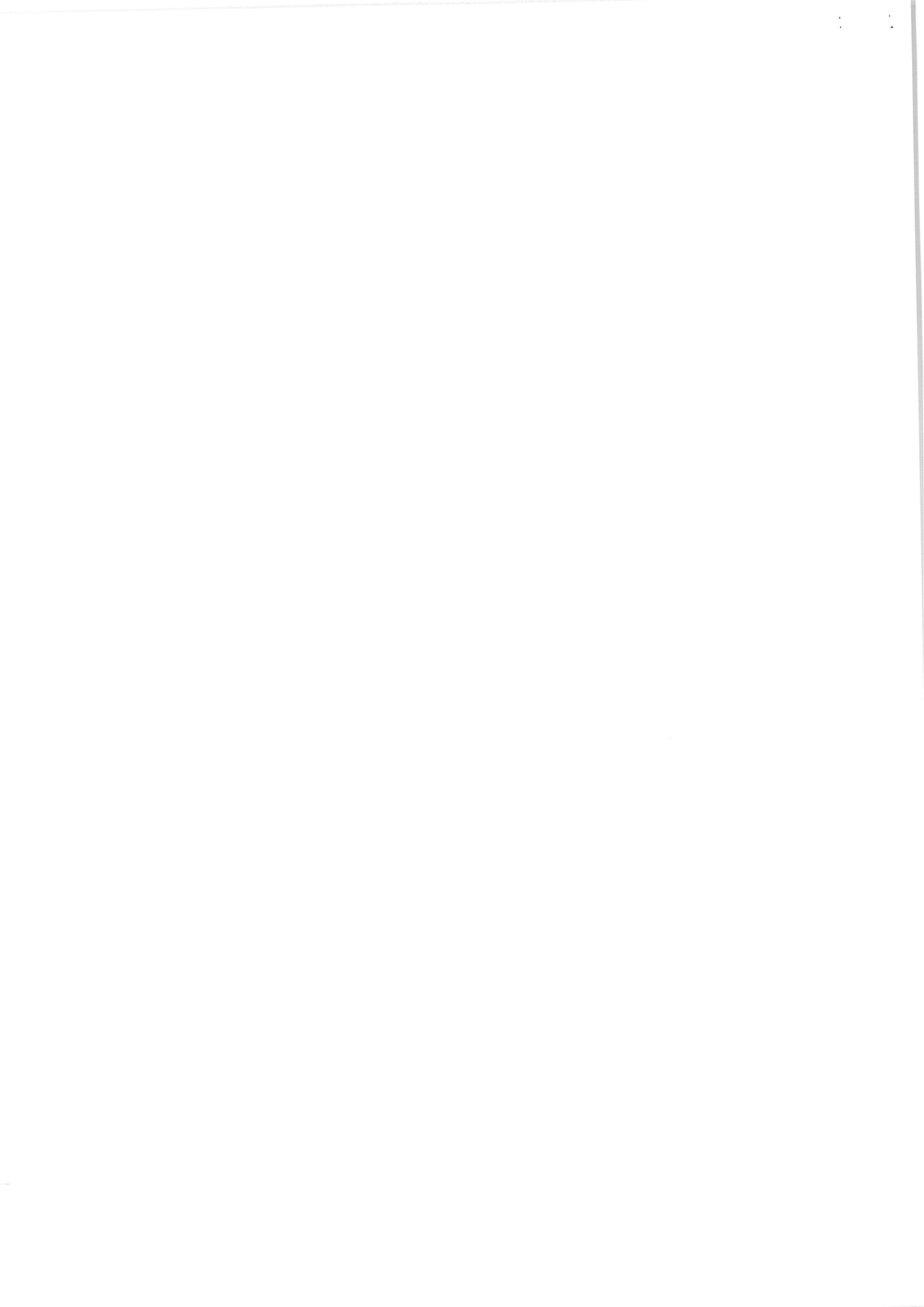
Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	102.345,85	€
Recettes de fonctionnement	115.592,06	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	13.246,21	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	83.045,04	€
Recettes d'investissement	81.804,82	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 1.240,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	12.005,99	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	12.005,99	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

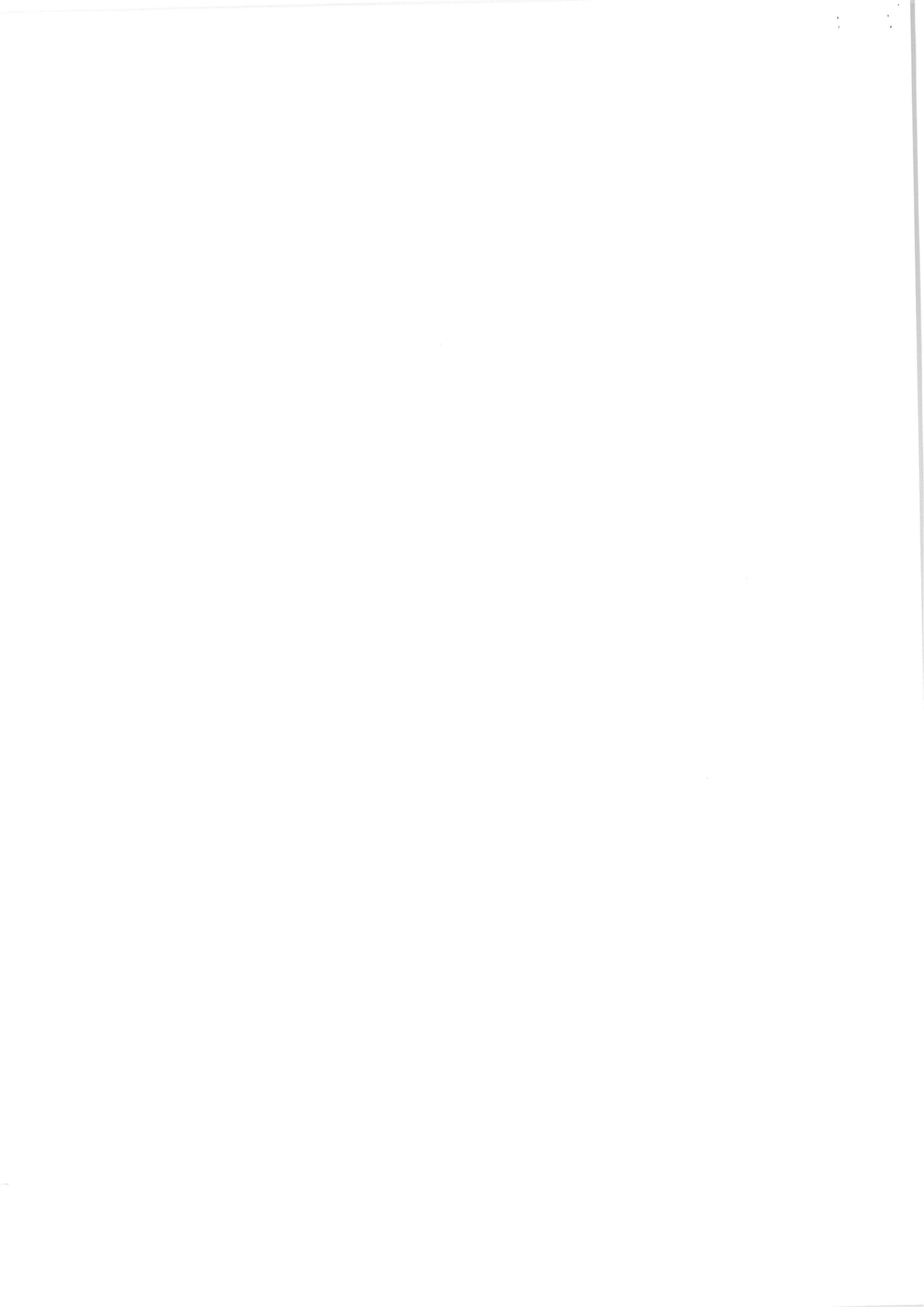
POINT N° CCSDCC24008-E
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic**

Le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement		
Recettes de fonctionnement	136.572,14	€
	201.699,64	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	65.127,50	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement		
Recettes d'investissement	555.271,17	€
	107.360,66	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 447.910,51	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 382.783,01	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement		
Recettes d'investissement	507.551,24	€
	261.990,00	€
Déficit de restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 245.561,24	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 628.344,25	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	136.572,14	€
Recettes de fonctionnement	201.699,64	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	65.127,50	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	555.271,17	€
Recettes d'investissement	107.360,66	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 447.910,51	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 382.783,01	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	507.551,24	€
Recettes d'investissement	261.990,00	€
Déficit de restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 245.561,24	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 628.344,25	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

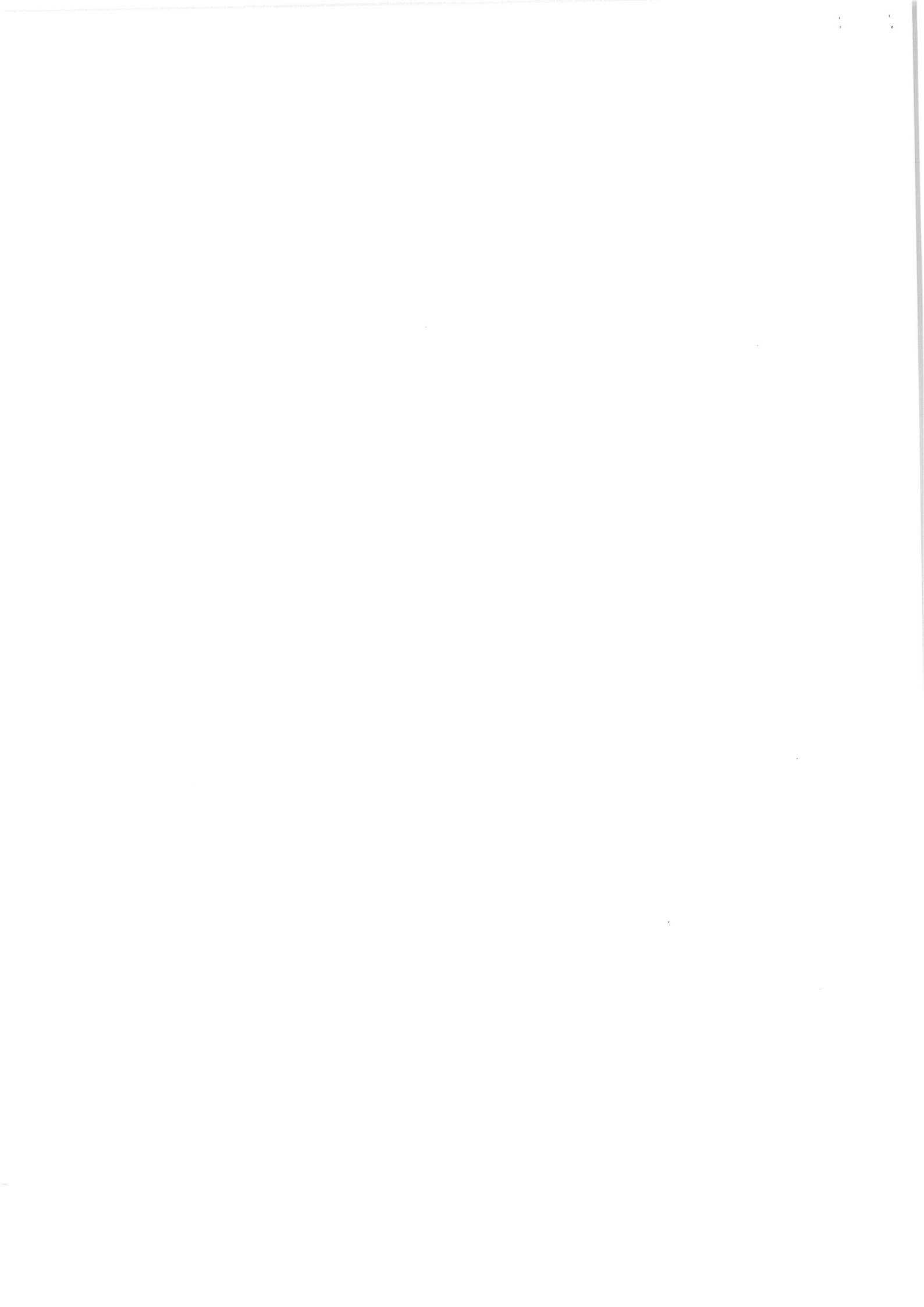
POINT N° CCSDCC24008-F

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de Munster

Le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.625,74	€
Recettes de fonctionnement	275.510,00	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	266.884,26	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	264.914,95	€
Recettes d'investissement	253.421,88	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 11.493,07	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	255.391,19	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€



Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	255.391,19	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

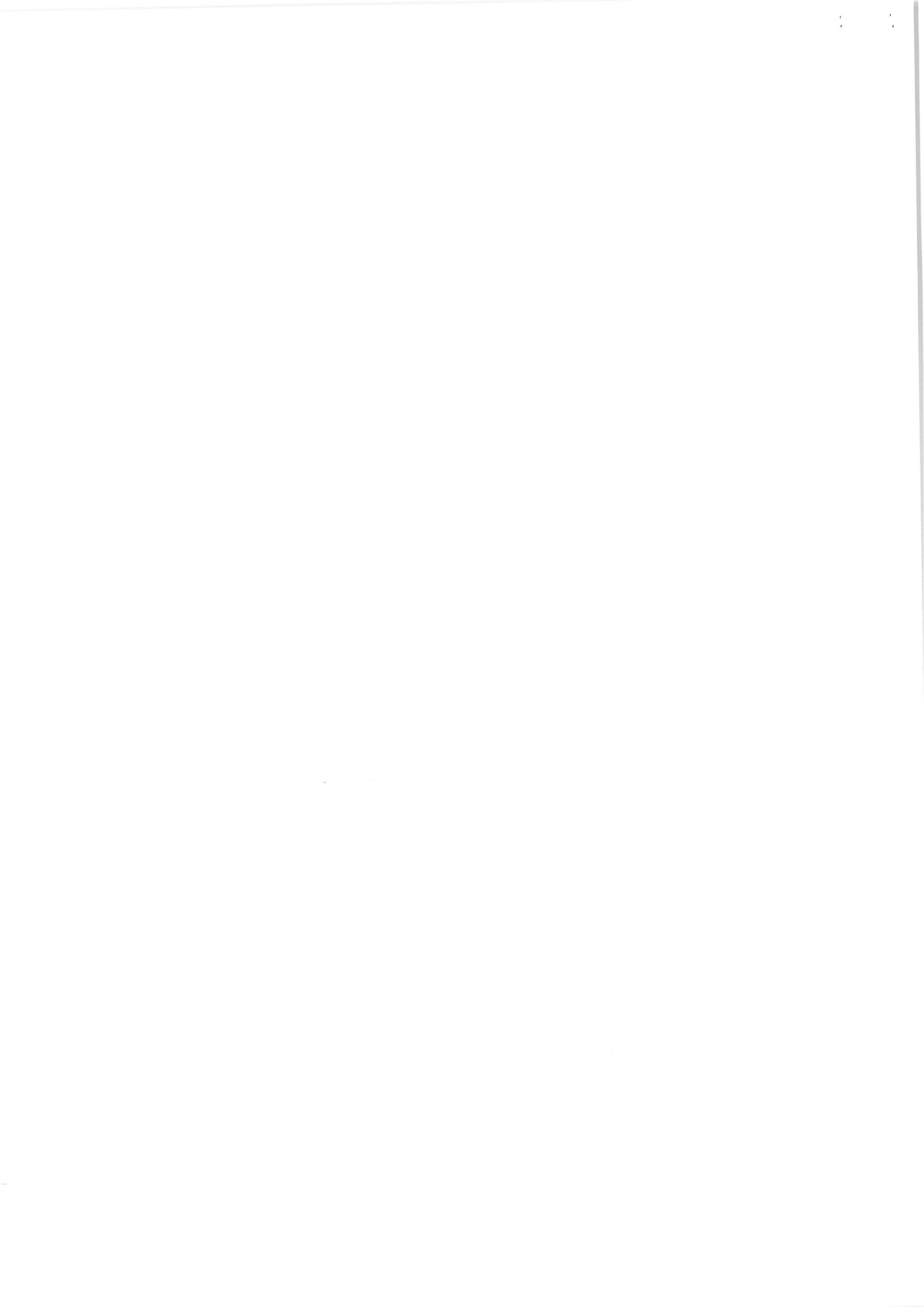
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.625,74	€
Recettes de fonctionnement	275.510,00	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	266.884,26	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	264.914,95	€
Recettes d'investissement	253.421,88	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 11.493,07	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	255.391,19	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	255.391,19	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0



POINT N° CCSDCC24008-G
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF

Le compte administratif 2023 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	14.491,35	€
Recettes de fonctionnement	22.072,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	7.581,23	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	136.170,62	€
Recettes d'investissement	120.575,23	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 15.595,39	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 8.014,16	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	407.512,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	407.512,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	399.497,84	€

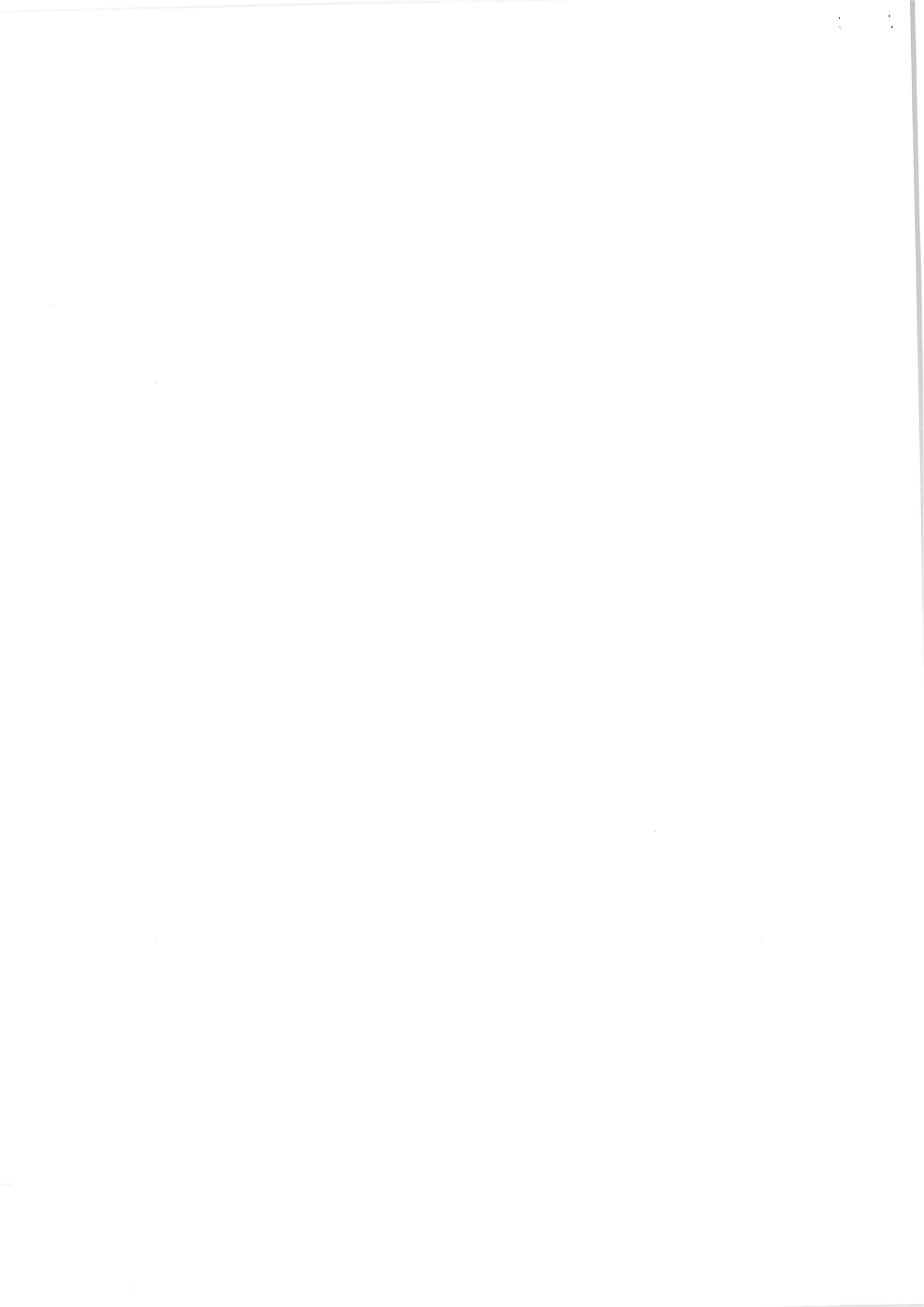
Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	14.491,35	€
Recettes de fonctionnement	22.072,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	7.581,23	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	136.170,62	€
Recettes d'investissement	120.575,23	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 15.595,39	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 8.014,16	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	407.512,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	407.512,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	399.497,84	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24008-H
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe RTHD

Le compte administratif 2023 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	209.287,72	€
Recettes de fonctionnement	156.350,00	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 52.937,72	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	326.591,42	€
Recettes d'investissement	156.350,00	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 167.241,42	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 220.179,14	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	154.350,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	154.350,00	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 65.829,14	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	209.287,72	€
Recettes de fonctionnement	156.350,00	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 52.937,72	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	326.591,42	€
Recettes d'investissement	156.350,00	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 167.241,42	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 220.179,14	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	154.350,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	154.350,00	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 65.829,14	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24008-I

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la Sablonnière

Le compte administratif 2023 du Budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

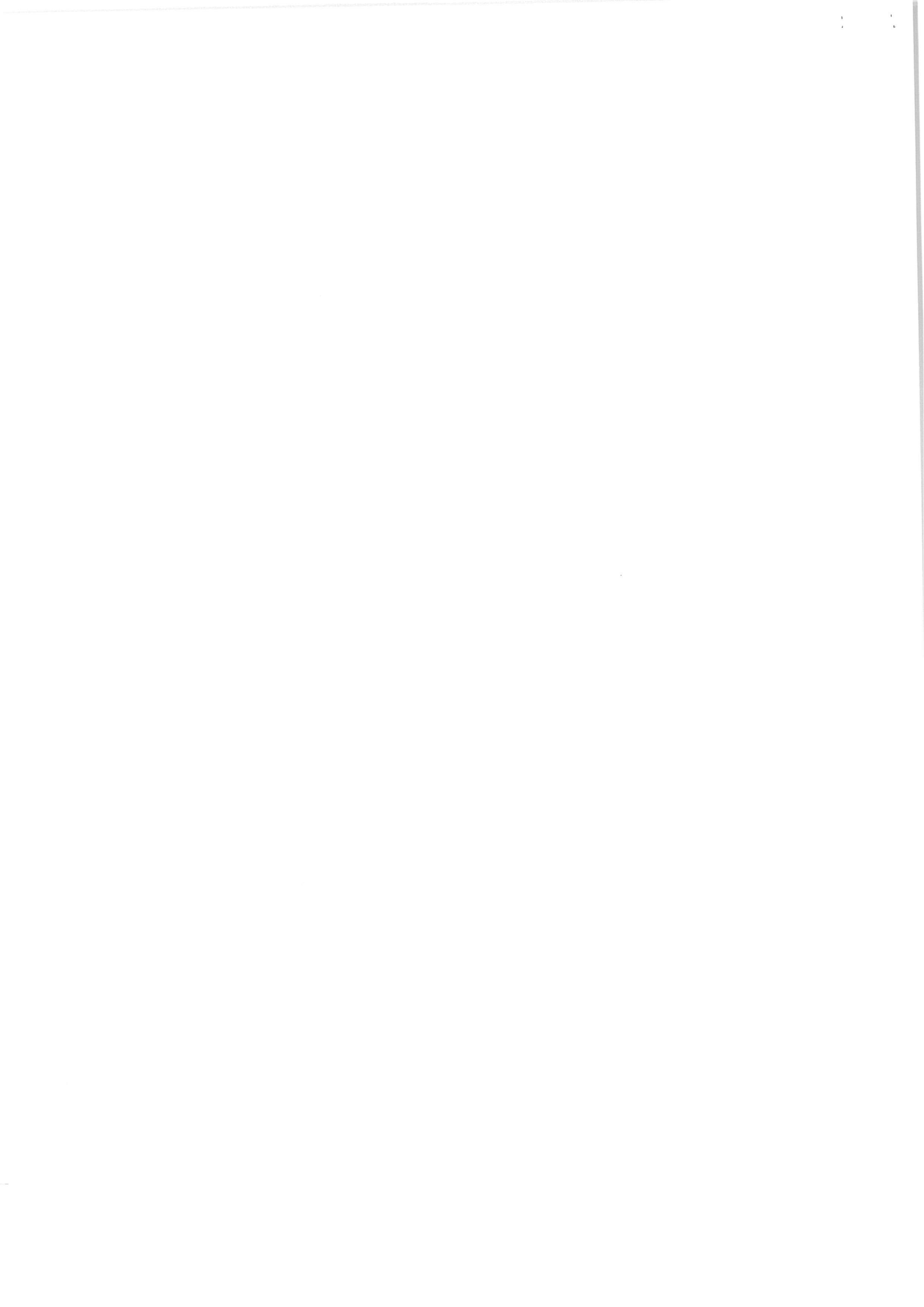
SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.537,39	€
Recettes de fonctionnement	8.537,39	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	124.471,38	€
Recettes d'investissement	124.471,38	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	0,00	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.537,39	€
Recettes de fonctionnement	8.537,39	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	124.471,38	€
Recettes d'investissement	124.471,38	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€



Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	0,00	€

➤ **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24008-J

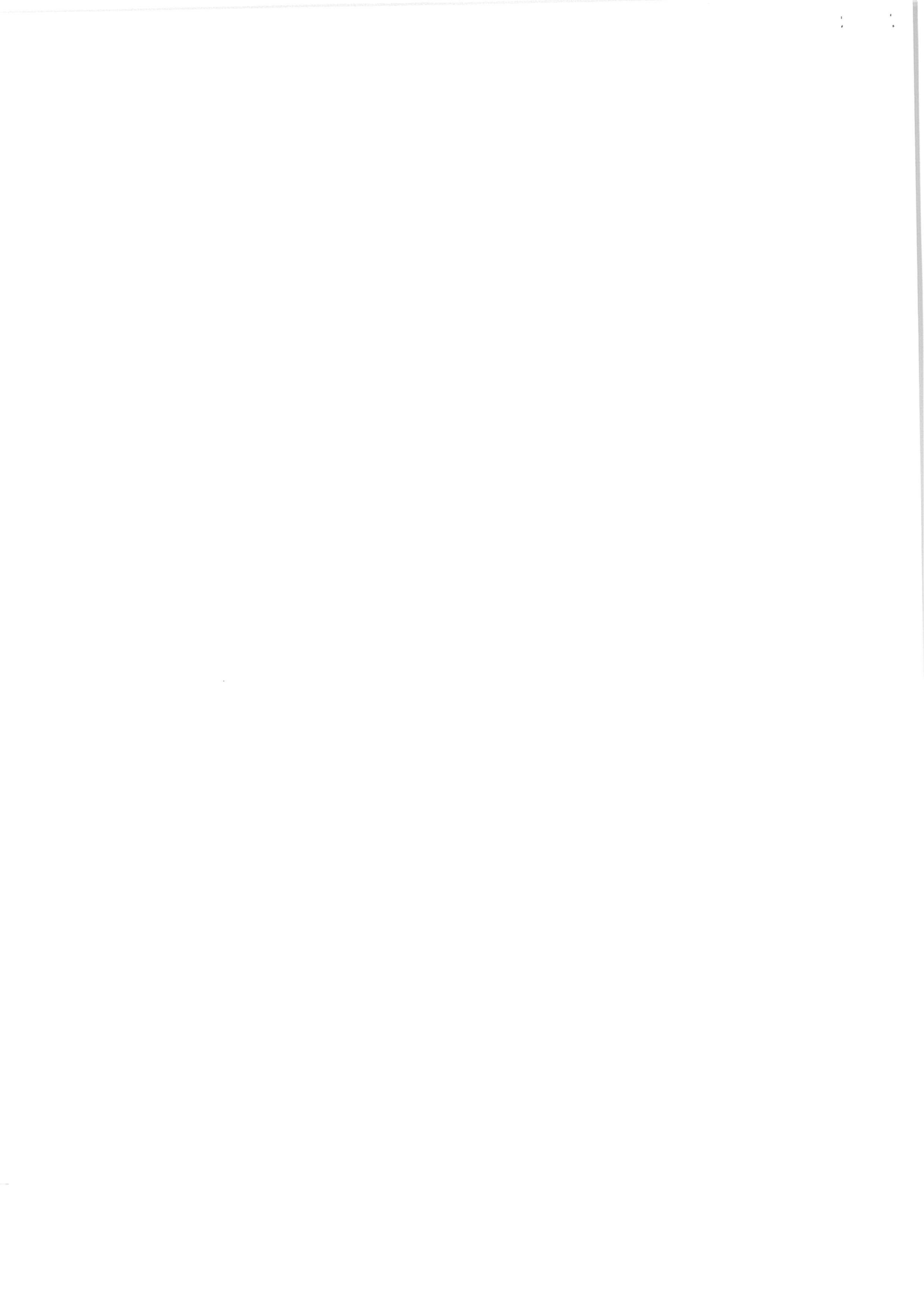
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe de la Z.I.C d'Amélecourt

Le compte administratif 2023 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.284,79	€
Recettes de fonctionnement	6.284,79	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	0,00	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.284,79	€
Recettes de fonctionnement	6.284,79	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	0,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

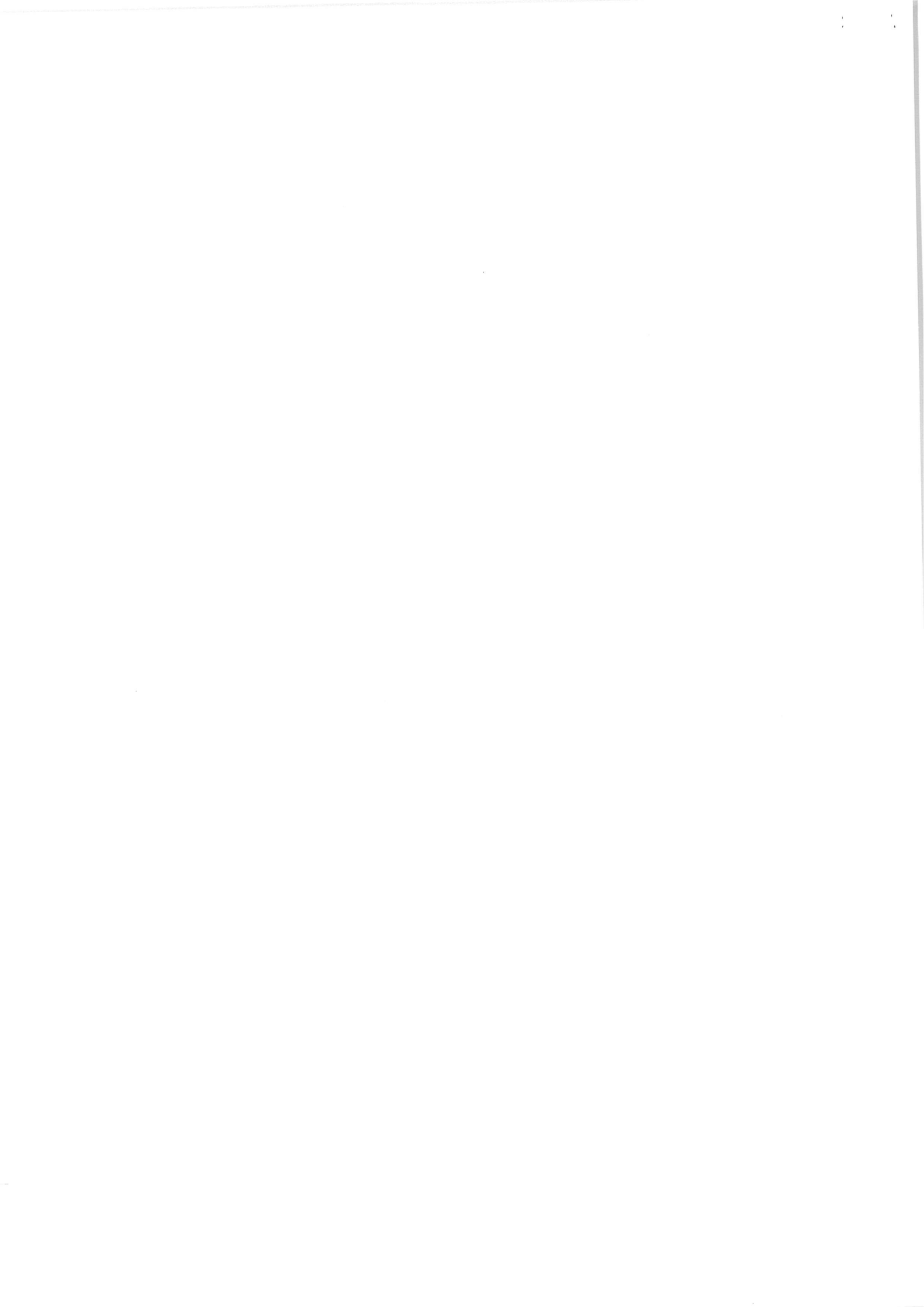
POINT N° CCSDCC24008-K

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C

Le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	78.659,28	€
Recettes de fonctionnement	99.398,89	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	20.739,61	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0	€
Recettes d'investissement	0	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	20.739,61	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	20.739,61	€



Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	78.659,28	€
Recettes de fonctionnement	99.398,89	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	20.739,61	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0	€
Recettes d'investissement	0	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	20.739,61	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	20.739,61	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC24008-L

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte Administratif 2023 de la CCS – Budget annexe Déchets Ménagers

Le compte administratif 2023 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.311.669,20	€
Recettes de fonctionnement	3.740.639,43	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 571.029,77	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	905.898,30	€
Recettes d'investissement	372.669,96	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 533.228,34	€

Déficit global (1) + (2) = (3)	- 1.104.258,11	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	428.314,19	€
Recettes d'investissement	389.312,19	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 39.002,00	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 1.143.260,11	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

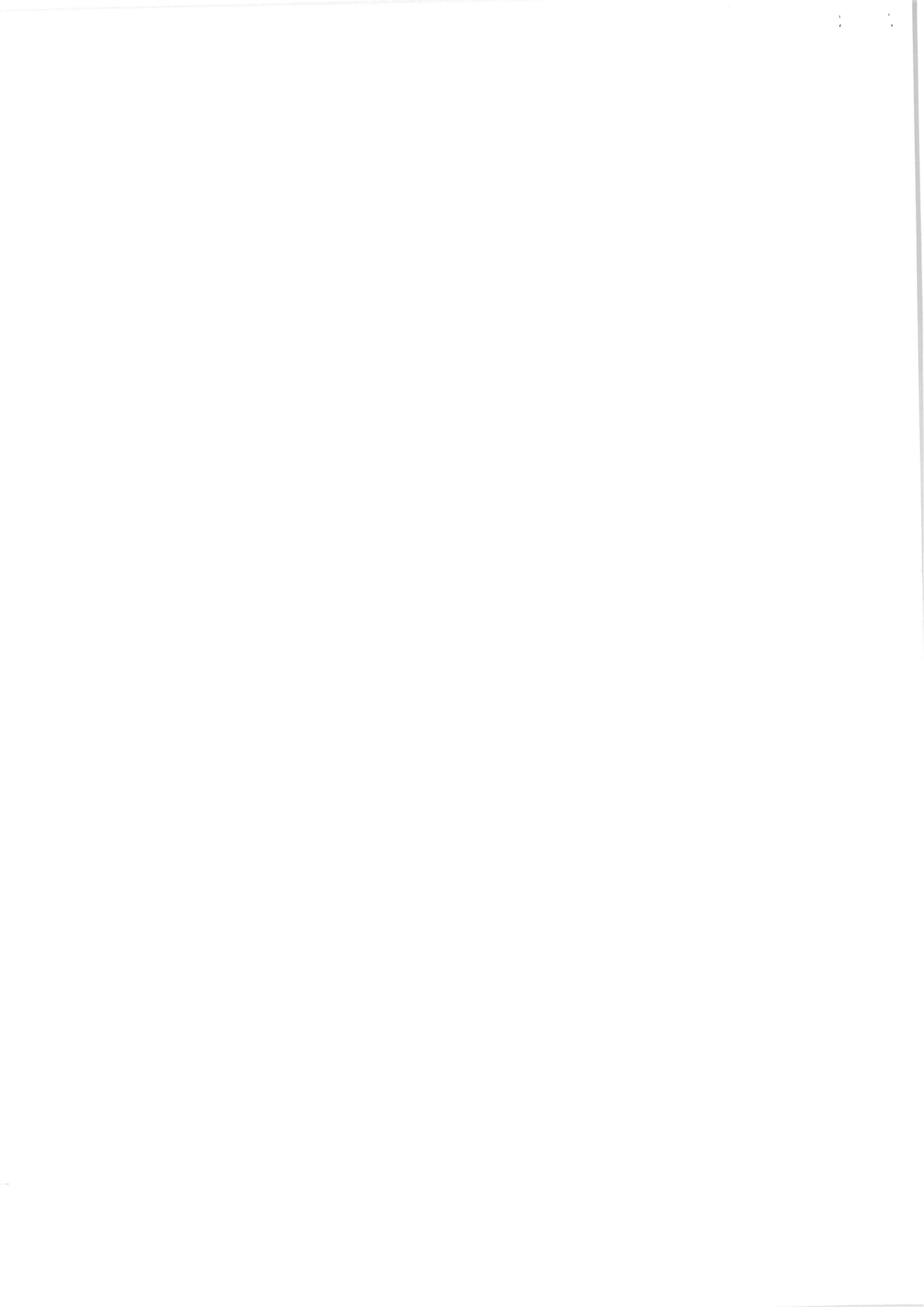
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.311.669,20	€
Recettes de fonctionnement	3.740.639,43	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 571.029,77	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	905.898,30	€
Recettes d'investissement	372.669,96	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 533.228,34	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 1.104.258,11	€
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :		
Dépenses d'investissement	428.314,19	€
Recettes d'investissement	389.312,19	€
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024 (4)	- 39.002,00	€
Déficit global de l'exercice 2023 (3) + (4) = (5)	- 1.143.260,11	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0



POINT N° CCSDCC24009-A
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	4.332.465,20 €
Part affectée à l'investissement 2022	- 105.117,03 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	1.188.382,15 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	5.415.730,32 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 96.540,62 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 160.228,77 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	- 101.643,63 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 358.413,02 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

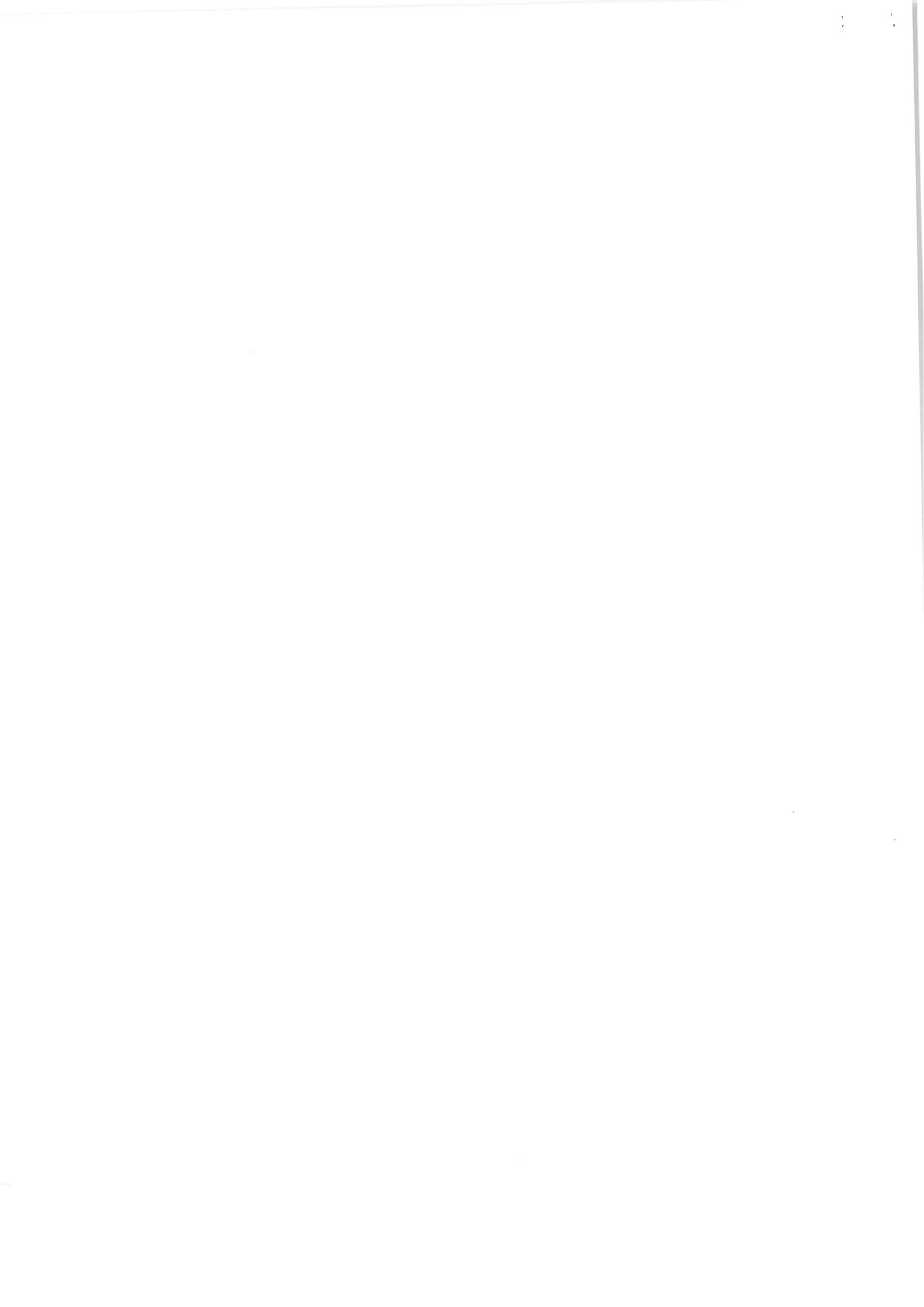
- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 358.413,02 euros du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du budget principal de la CCS, de 5.057.317,30 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 358.413,02 euros du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du budget principal de la CCS, de 5.057.317,30 euros.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0



POINT N° CCSDCC24009-B
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la Zone de DELME

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	0,00
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	83.939,92 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	79.406,51 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	-130.867,20 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	32.479,24 €

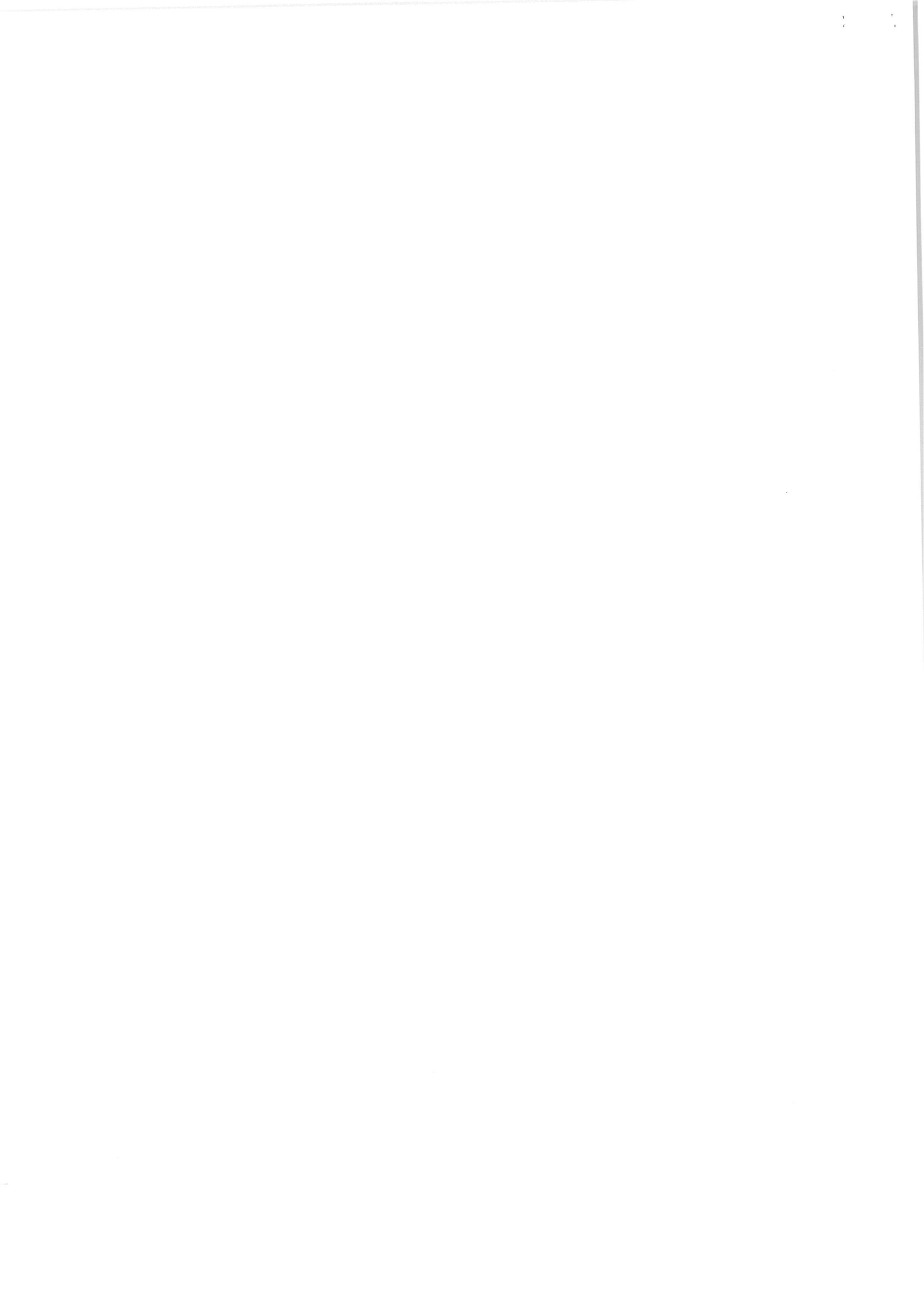
Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe de la Zone de DELME, d'un montant de 32.479,24€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe de la Zone de Delme, d'un montant de 32.479,24 €.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-C
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de DIEUZE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

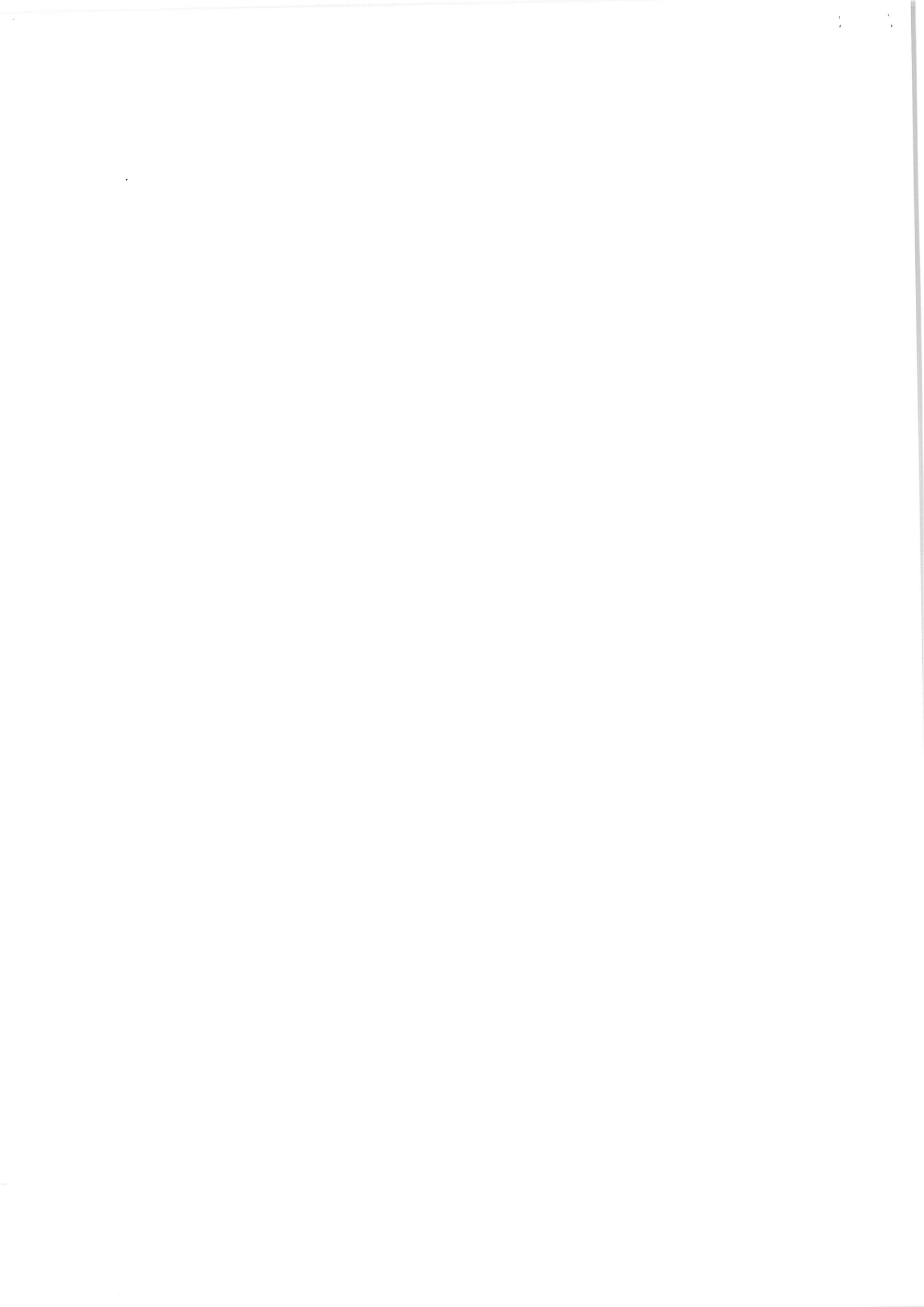
Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	258.968,84 €
Part affectée à l'investissement 2022	-1.878,95 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	124.955,30
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	382.045,19 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 246.645,85 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-316.131,68 €
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	300.235,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 262.542,53 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 262.542,53 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du Budget annexe de la zone de DIEUZE de 119.502,66 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 262.542,53 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du Budget annexe de la zone de DIEUZE de 119.502,66 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-D

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

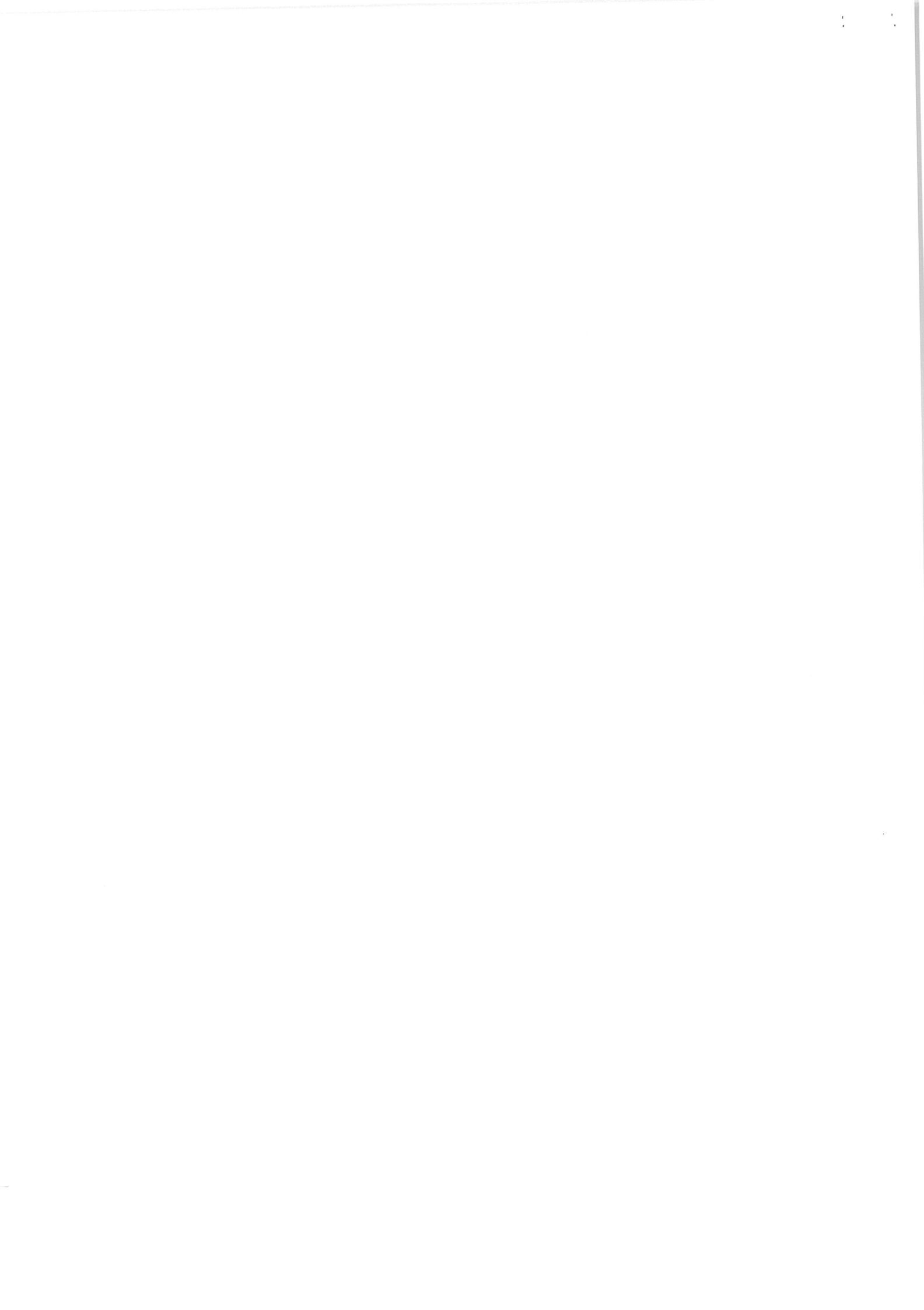
Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	47.176,74 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	13.246,21 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	60.422,95 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	11.607,63 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 1.240,22 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	10.367,41 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de 60.422,95€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de 60.422,95€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-E
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

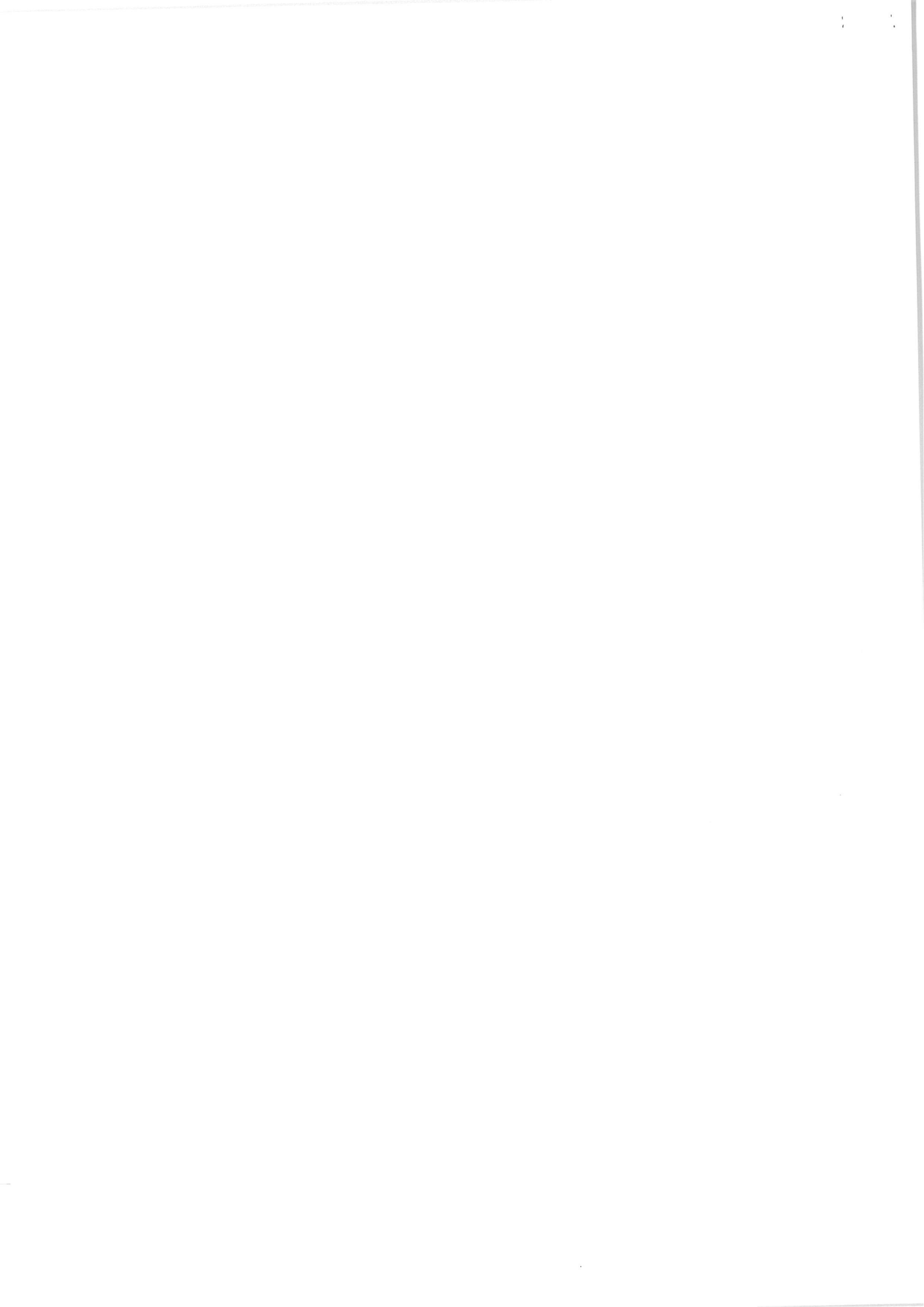
Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	139.849,78 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	65.127,50 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	204.977,28 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	120.727,75 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 447.910,51 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	- 245.561,24 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 572.744,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de 204.977,28 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de 204.977,28 euros.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-F
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la zone de MUNSTER

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

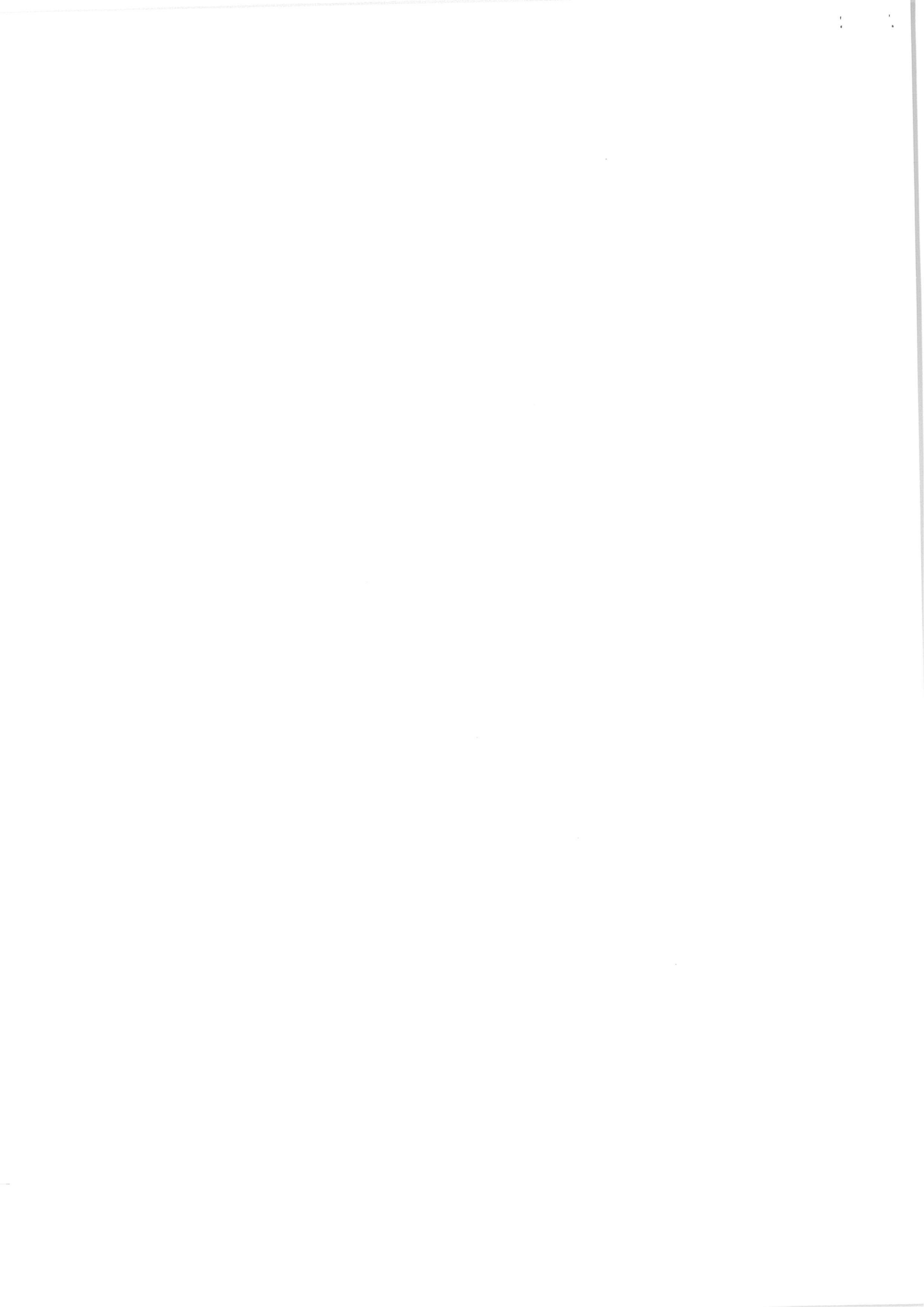
Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	278.146,42 €
Part affectée à l'investissement 2022	-253.421,88 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	266.884,26 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	291.608,80 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 253.421,88 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-11.493,07 €
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	0,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 264.914,95 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 264.914,95 euros du budget annexe de la zone de MUNSTER ;
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du budget annexe de la zone de MUNSTER, de 26.693,85 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 264.914,95 euros du budget annexe de la zone de MUNSTER ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du budget annexe de la zone de MUNSTER, de 26.693,85 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-G

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe ESAT d'ALBESTROFF

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ESAT d'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	-283.196,47 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	7.581,23 €
Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	-275.615,24 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	16.613,48 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-15.595,39 €
Excédent des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	407.512,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	408.530,09 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe ESAT d'ALBESTROFF, d'un montant de 275.615,24€ ;

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe ESAT d'ALBESTROFF, d'un montant de 275.615,24€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0



POINT N° CCSDCC24009-H
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe RTHD

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-52.937,72 €
Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	-52.937,72 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 10.718,38 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-167.241,42 €
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	154.350 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 23.609,80 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

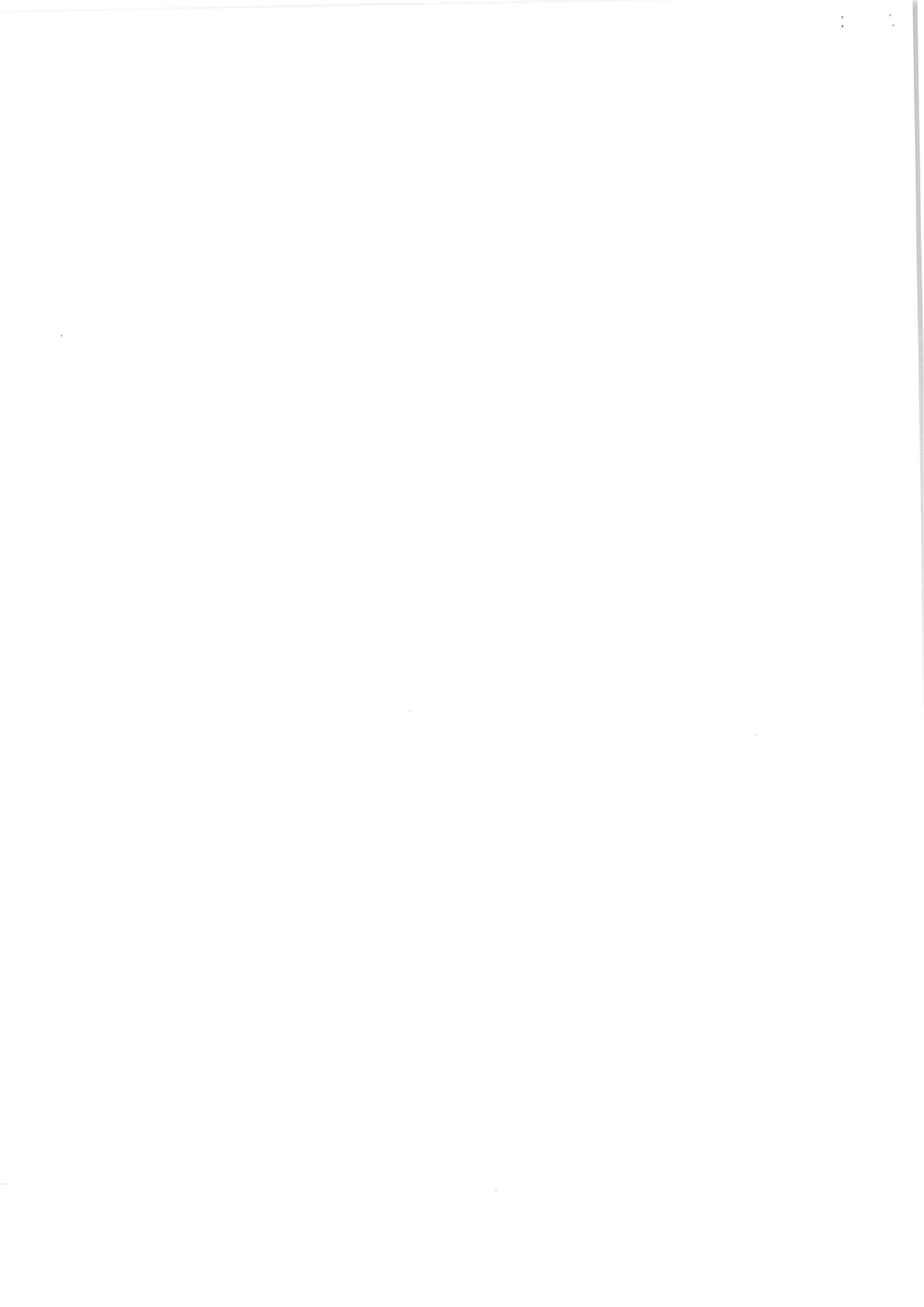
- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du budget annexe RTHD, d'un montant de 52.937,72€ ;

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du budget annexe RTHD, d'un montant de 52.937,72€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0



POINT N° CCSDCC24009-I
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de LA SABLONNIERE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 621.887,02 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	0,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 621.887,02 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

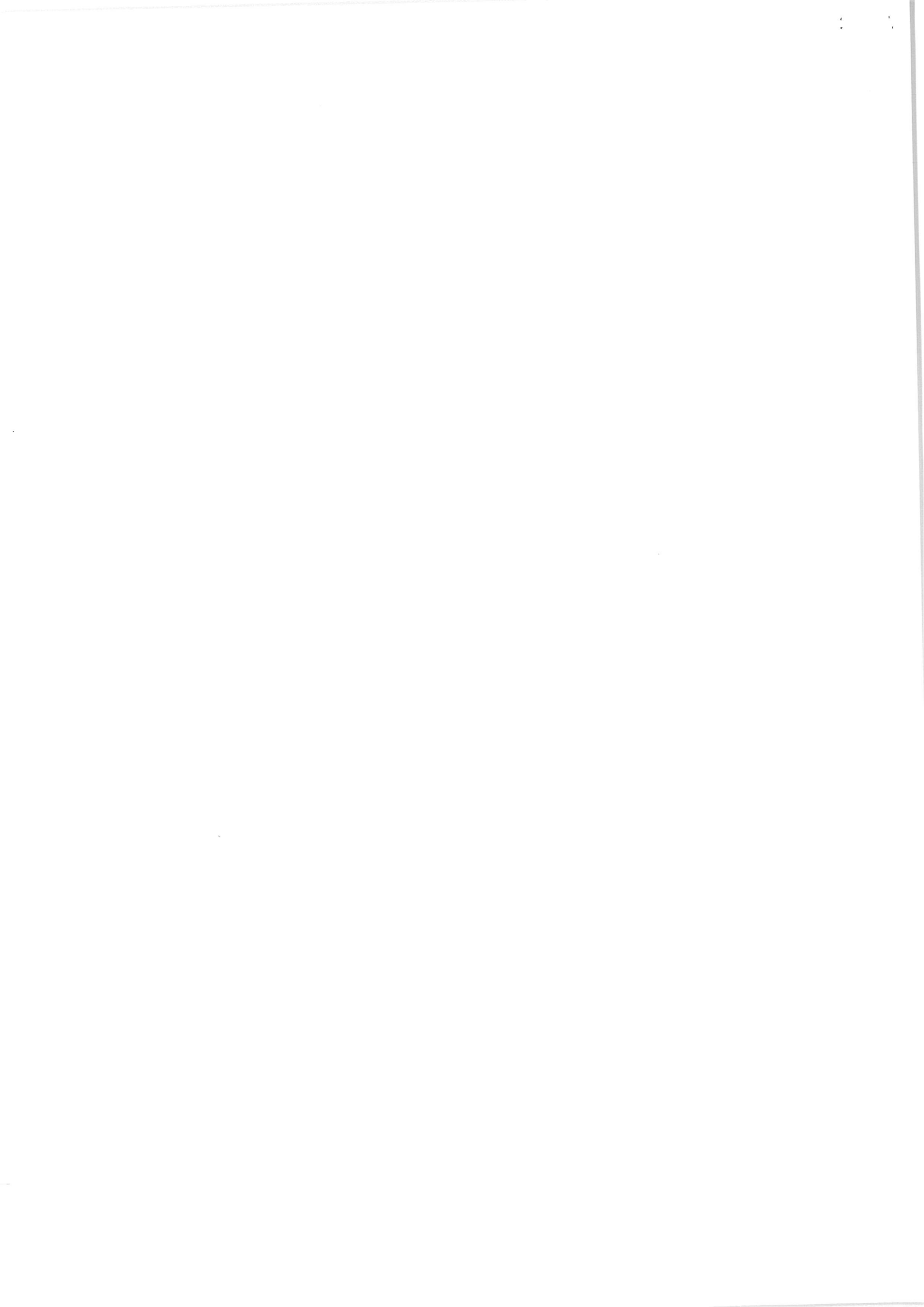
- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe de LA SABLONNIERE, d'un montant de 621.887,02€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe de LA SABLONNIERE, d'un montant de 621.887,02€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0



POINT N° CCSDCC24009-J
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Section d'investissement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Déficit de restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	0,00 €
Résultats d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	- 0,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** les résultats 2023 du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** les résultats 2023 du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

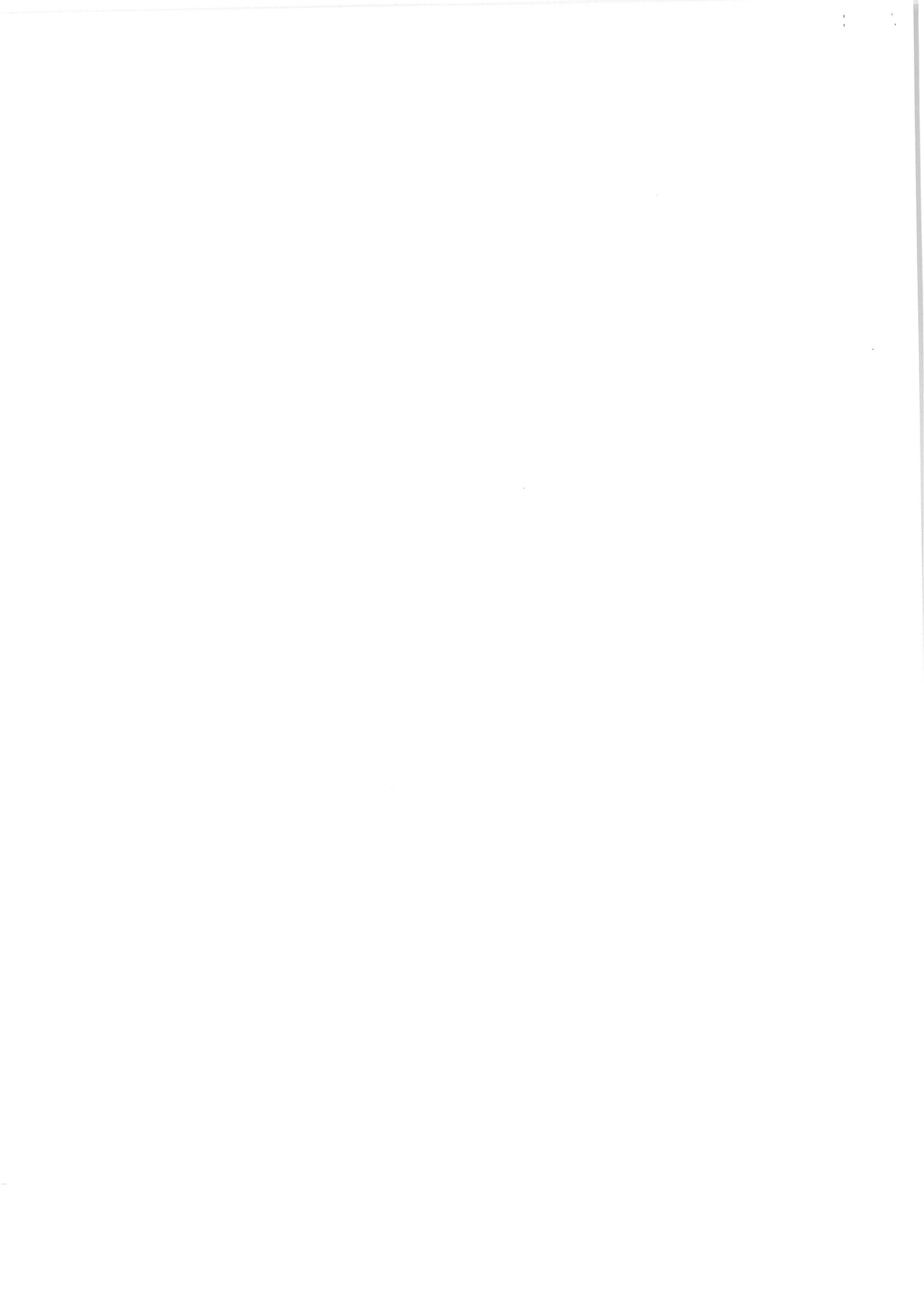
Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24009-K
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;



Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	32.190,34 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	20.739,61 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	52.929,95 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	10.344,75 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	10.344,75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe SPANC, d'un montant de 52.929,95€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 52.929,95€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

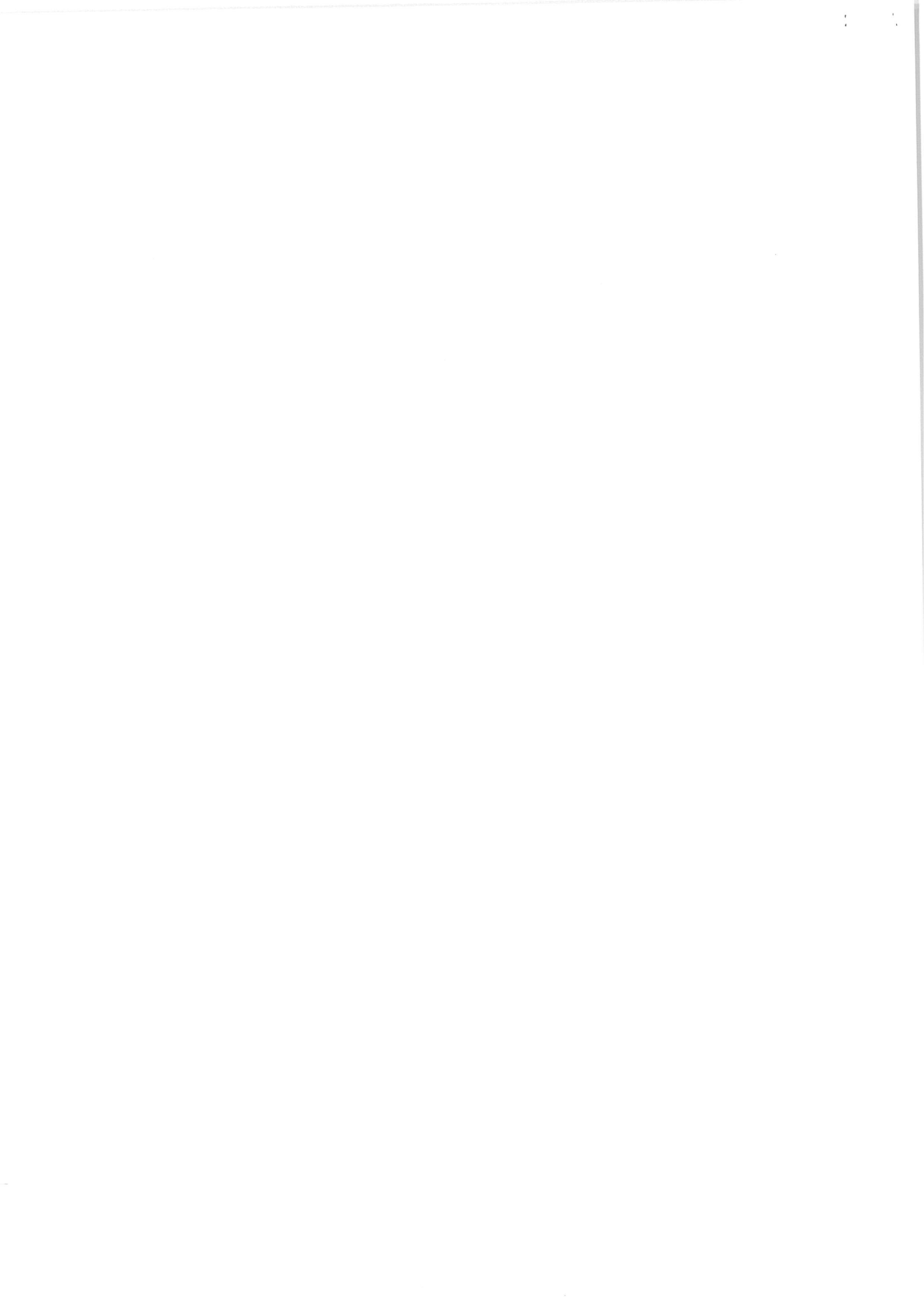
POINT N° CCSDCC24009-L

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2023 de la CCS – Budget annexe Déchets Ménagers

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 ;



Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	729.734,65 €
Part affectée à l'investissement 2022	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 571.029,77 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023	158.704,88 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	787.191,51 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 533.228,34 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2024	- 39.002,93 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023	214.961,17 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 158.704,88€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 253.963,17€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 158.704,88€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 253.963,17€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

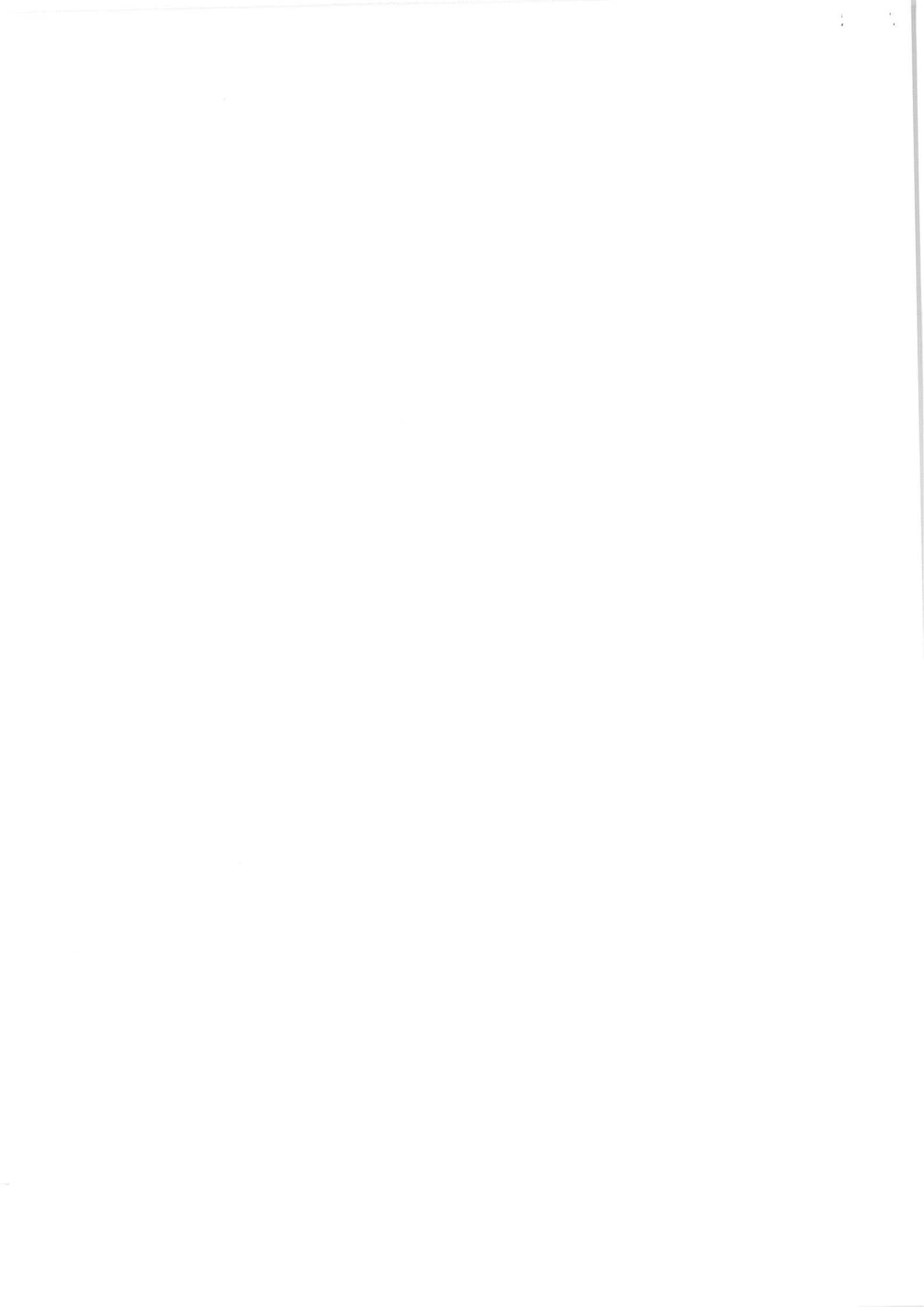
POINT N° CCSDCC24010

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Fixation du taux des taxes directes locales – Année 2024

VU la délibération n° CCSDCC23018 du 12 avril 2023 par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- **DECIDAIT** du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2023, à leur niveau de 2022 ;
- **FIXAIT** le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2023, comme suit :



Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023	Produit fiscal attendu en 2023
Foncière bâtie	20 853 740	22 296 000	2,80 %	624 288 €
Foncière non bâtie	4 037 443	4 327 000	6,14 %	265 678 €
Habitation	1 461 531	1 565 307	4,36 %	68 247 €
Cotisation Foncière Entreprises	4 231 001	4 523 000	20,31 %	918 678 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2023				1 876 891 €
Total allocations compensatrices				505 965 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				21 455 €
Produit global des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				676 559 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				117 410 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112 354 €
Fraction de TVA nationale				965 864 €
Produit net attendu en 2023				4 051 790 €
Hors état 1259 = Fraction de TVA nationale liée à la suppression de la CVAE				913 475 €
TOTAL Produit attendu en 2023				4 965 265 €

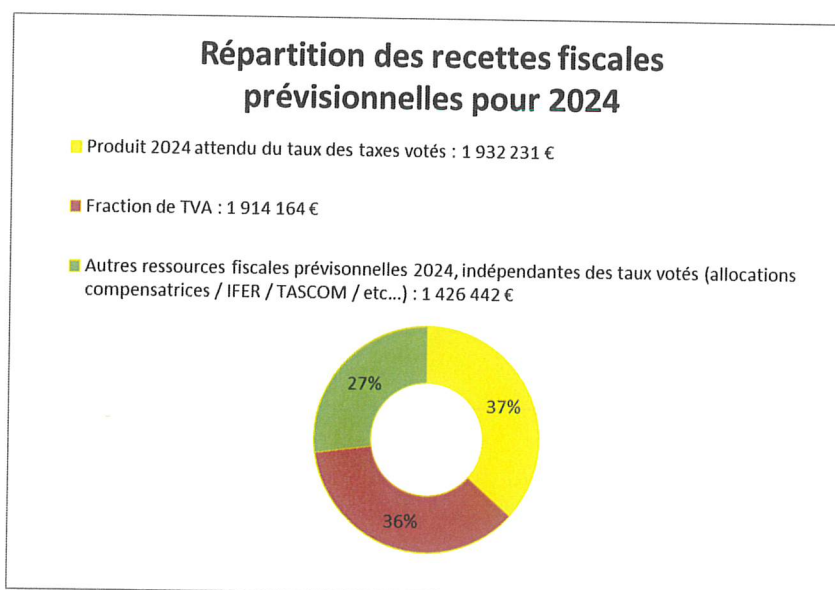
- PRENAIT ACTE que la durée d'intégration des taux de CFE ou période dite « de lissage », fixée à 7 années à compter de 2019, se poursuit.

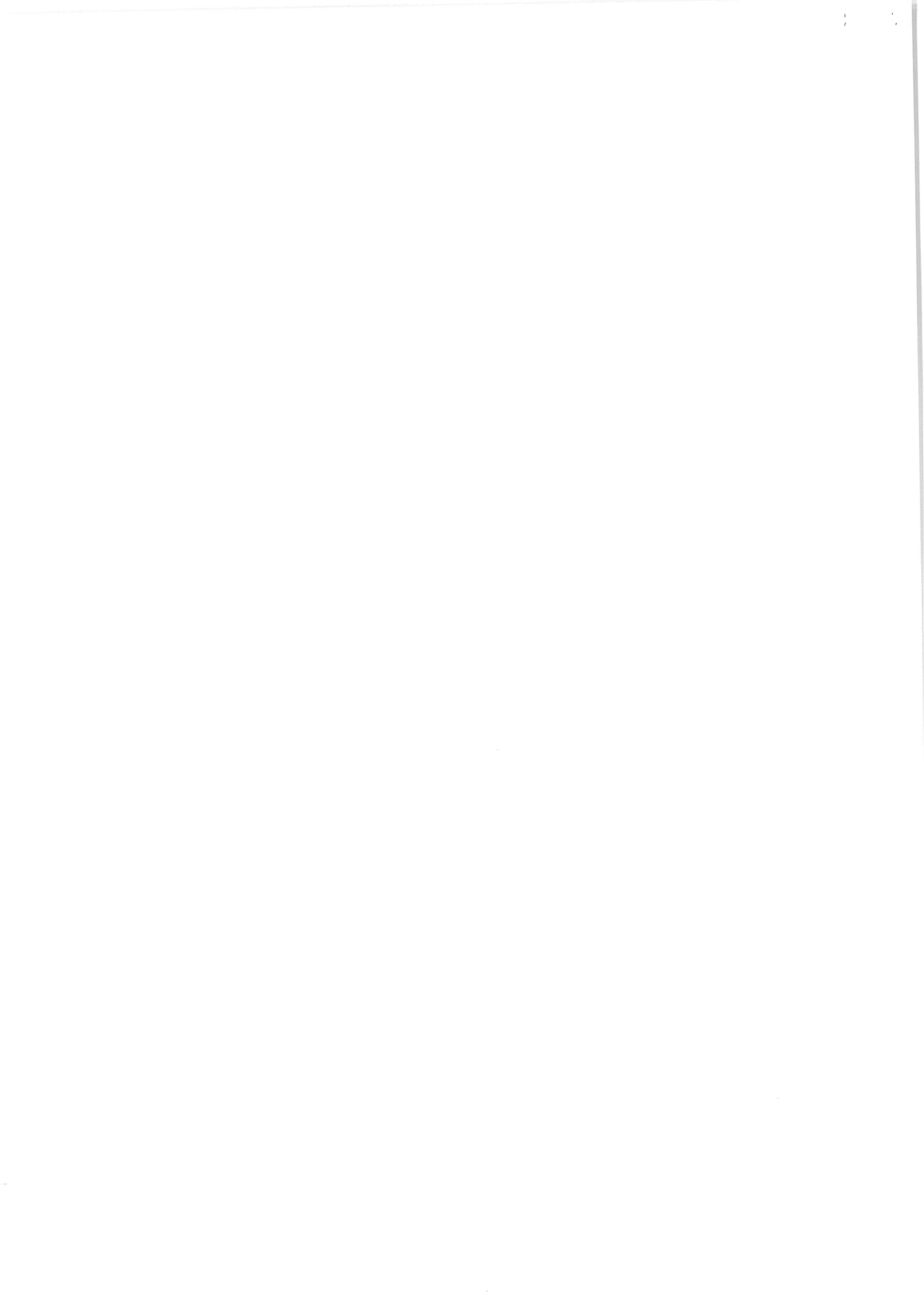
Constatant l'affaiblissement du levier fiscal, liée aux réformes successives de la fiscalité locale, qui ont conduit à la disparition de la TH et de la CVAE,

L'évolution des bases prévisionnelles 2024 ;

Et la hausse du poids de la TVA dans les ressources locales (plus d'un tiers en 2024) ;

Qui conduisent à la répartition prévisionnelle suivante, au titre de l'année 2024 :





Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Loi de Finances pour 2024 instaure une compensation financière au profit des collectivités suite à la modification de zonage de la taxe sur les logements vacants. Elle prévoit, à compter du 1er janvier 2024, un prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants.

La Loi prévoit également, entre autres, une faculté aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre d'exonérer de la taxe sur le foncier bâti les logements achevés depuis plus de dix ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ainsi que les constructions de logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique et environnementale (article 143).

Compte-tenu de ce qui précède,

VU les articles 1636 B, 1639 A et 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI),

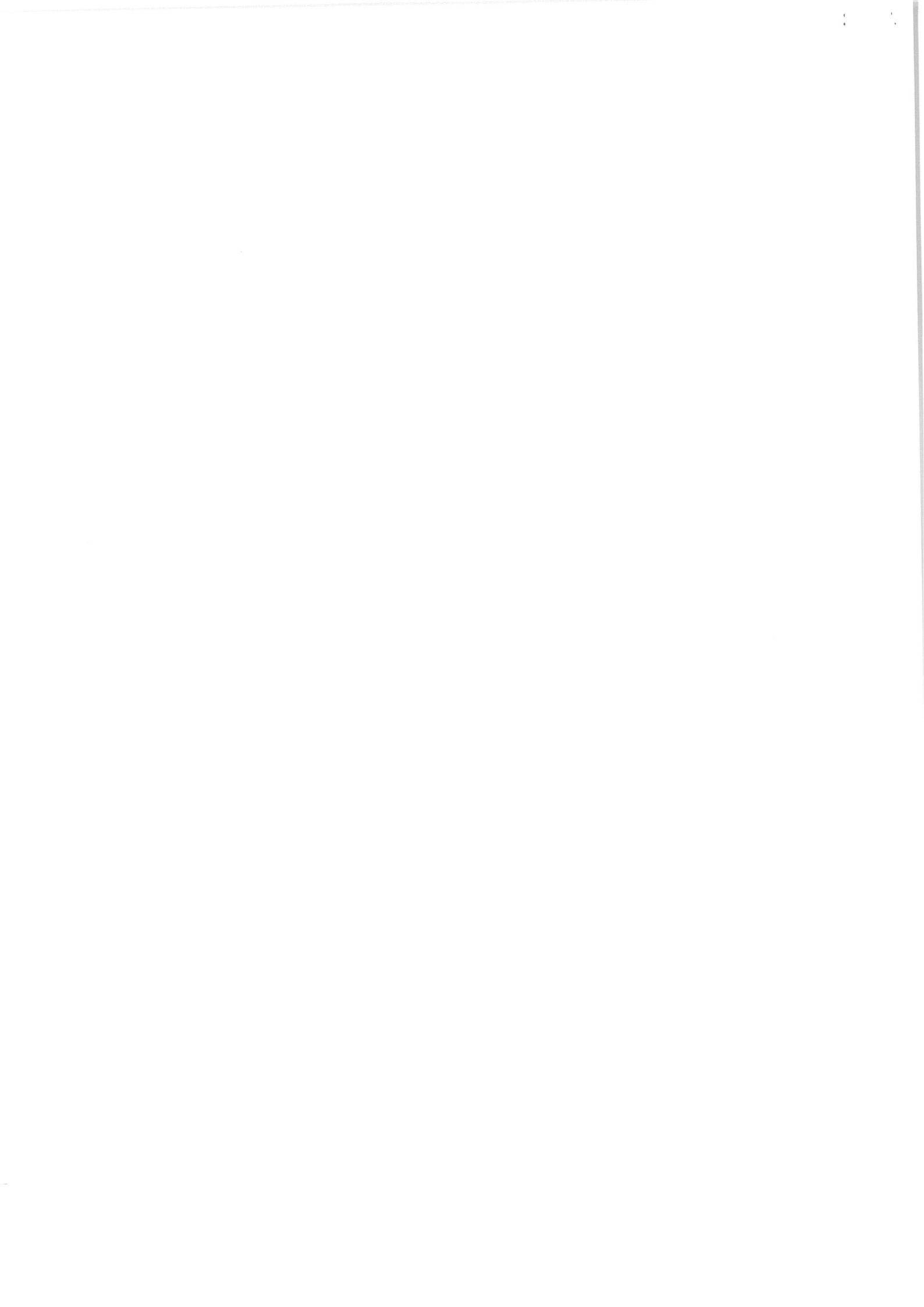
VU l'état n°1259 FPU de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 de la CCS,

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Finances », réunie le 21 mars 2024 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- MAINTENIR les taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, à leur niveau de 2023 ;
- FIXER le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, comme suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit fiscal attendu en 2024
Foncière bâtie	22 352 571	23 098 000	2,80 %	646 744 €
Foncière non bâtie	4 328 079	4 499 000	6,14 %	276 239 €
Habitation	1 511 423	1 221 000	4,36 %	53 236 €
Cotisation Foncière Entreprises	4 253 251	4 707 000	20,31 %	956 012 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2024				1 932 231 €
Total allocations compensatrices				590 900 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				23 606 €
Produit global des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				761 236 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				163 054 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112 354 €
Fraction de TVA nationale				1 914 164 €
Dont :				
Compensation TH= 986 695 €				
Compensation CVAE = 927 469 €				
TOTAL Produit net attendu en 2024				5 272 837 €



- **PRENDRE ACTE** que la mise en réserve de 0,35 du taux de CFE effectuée en 2023 est maintenue et pourra être mise en œuvre jusqu'en 2026 ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE** du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, à leur niveau de 2023 ;
- **FIXE** le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, comme suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit fiscal attendu en 2024
Foncière bâtie	22 352 571	23 098 000	2,80 %	646 744 €
Foncière non bâtie	4 328 079	4 499 000	6,14 %	276 239 €
Habitation	1 511 423	1 221 000	4,36 %	53 236 €
Cotisation Foncière Entreprises	4 253 251	4 707 000	20,31 %	956 012 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2024				1 932 231 €
Total allocations compensatrices				590 900 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				23 606 €
Produit global des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				761 236 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				163 054 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112 354 €
Fraction de TVA nationale				
Dont :				
Compensation TH= 986 695 €				1 914 164 €
Compensation CVAE = 927 469 €				
TOTAL Produit net attendu en 2024				5 272 837 €

- **PREND ACTE** que la mise en réserve de 0,35 du taux de CFE effectuée en 2023 est maintenue et pourra être mise en œuvre jusqu'en 2026 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0



POINT N° CCSDCC24011
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : GEMAPI – Fixation du produit attendu de la taxe – Année 2024

VU les délibérations n°CCSDCC18005 du 30/01/2018, n°CCSDCC18079 du 24/09/2019, n°CCSDCC20026 du 22/06/2020, n°CCSDCC21031 du 14/04/2021, et n°CCSDCC22027 du 13/04/2022 et n°CCSDCC23019 du 12/04/2023, par lesquelles l'Assemblée Communautaire approuvait le montant du produit de la Taxe GEMAPI, pour les années 2018 à 2023, comme suit :

Année de référence	Produit de la taxe GEMAPI en euros
2018	235.000,00 €
2019	154.500,00 €
2020	125.000,00 €
2021	100.000,00 €
2022	150.000,00 €
2023	150.000,00 €

Considérant que les communes et les EPCI à fiscalité propre adoptent un produit de taxe GEMAPI dans les conditions prévues à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, mais celui-ci est réparti, par le biais d'une fiscalité additionnelle, sur les contribuables qui restent assujettis à la TH et les contribuables de la TFPB, de la TFPNB et de la CFE. Ses taux additionnels sont déterminés par l'Administration Fiscale d'après les produits fixés par l'EPCI et les bases d'imposition. Les délibérations des EPCI fixant le produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2024, doivent avoir été adoptées et transmises à l'Administration Fiscale avant le 15 avril 2024 ;

Vu le programme de réalisation 2024 des différents syndicats, auxquels la CCS adhère dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

- ✓ le Syndicat des eaux vives des 3 Nied ;
- ✓ le Syndicat mixte de la Seille ;
- ✓ le SDEA (syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Développement Durable et Hydrologie », réunie le 06 mars 2024,

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Finances », réunie le 21 mars 2024,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **FIXER** le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2024, à : 150.000,00 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2024, à : 150.000,00 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	1
Suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	1

POINT N° CCSDCC24012

DECHETS MENAGERS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Objet : RIEOM – Applicabilité de la grille tarifaire validée le 20 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2024

VU la délibération n°CCSDCC14098 du 07/07/2014 par laquelle l'Assemblée approuvait la mise en place de la redevance incitative « à la levée » ;

VU la délibération n°CCSDCC22114 du 20/12/2022 par laquelle l'Assemblée approuvait le nouveau règlement de facturation de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) de la CCS à compter du 1er janvier 2023, selon les conditions ci-après :

Part fixe : abonnement usager + abonnement contenant

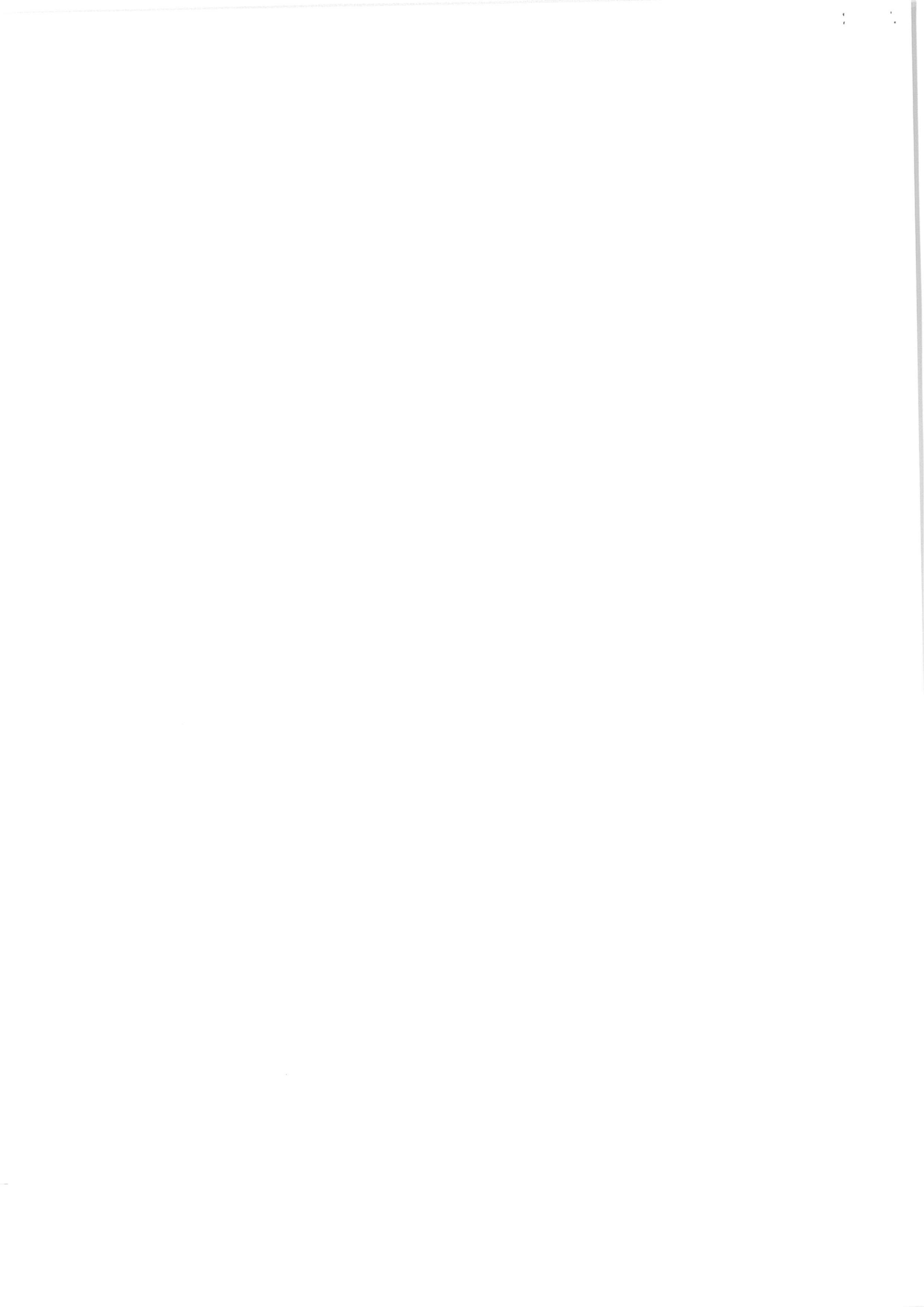
- Abonnement usager

- Usagers particuliers

Collecte en porte-à-porte	25,50 €	Par personne et par an
Résidence isolée et/ou collecte en point de regroupement	15,00 €	Par personne et par an
Résidence secondaire	Considéré comme un foyer 1 personne pour le calcul de l'abonnement usager	

- Usagers professionnels et administrations

Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition ≤ 360 L	20,00 €	Par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition 360 < V ≤ 1.000 L	100,00 €	Par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition 1.000 < V ≤ 4.000 L	500,00 €	Par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition > 4.000 L	2.000,00 €	Par point de collecte et par an



- Abonnement contenant

Usager en bac : volume du bac	Usager en sacs : dotation annuelle en sacs de 30 L	Part fixe annuelle	12 levées forfaitaires annuelles ou dotation annuelle en sacs de 30L	Soit un abonnement annuel forfaitaire de
80 L	32	40,00 €	52,80 €	92,80 €
120 L	48	60,00 €	79,20 €	139,20 €
180 L	72	90,00 €	118,80 €	208,80 €
240 L	96	120,00 €	158,40 €	278,40 €
360 L		180,00 €	237,60 €	417,60 €
660 L		330,00 €	435,60 €	765,60 €
770 L		385,00 €	508,20 €	893,20 €
1.000 L		500,00 €	660,00 €	1.160,00 €
Bac sanitaire 120 L		Pas d'abonnement contenant		

Part variable

- Usagers en bacs :

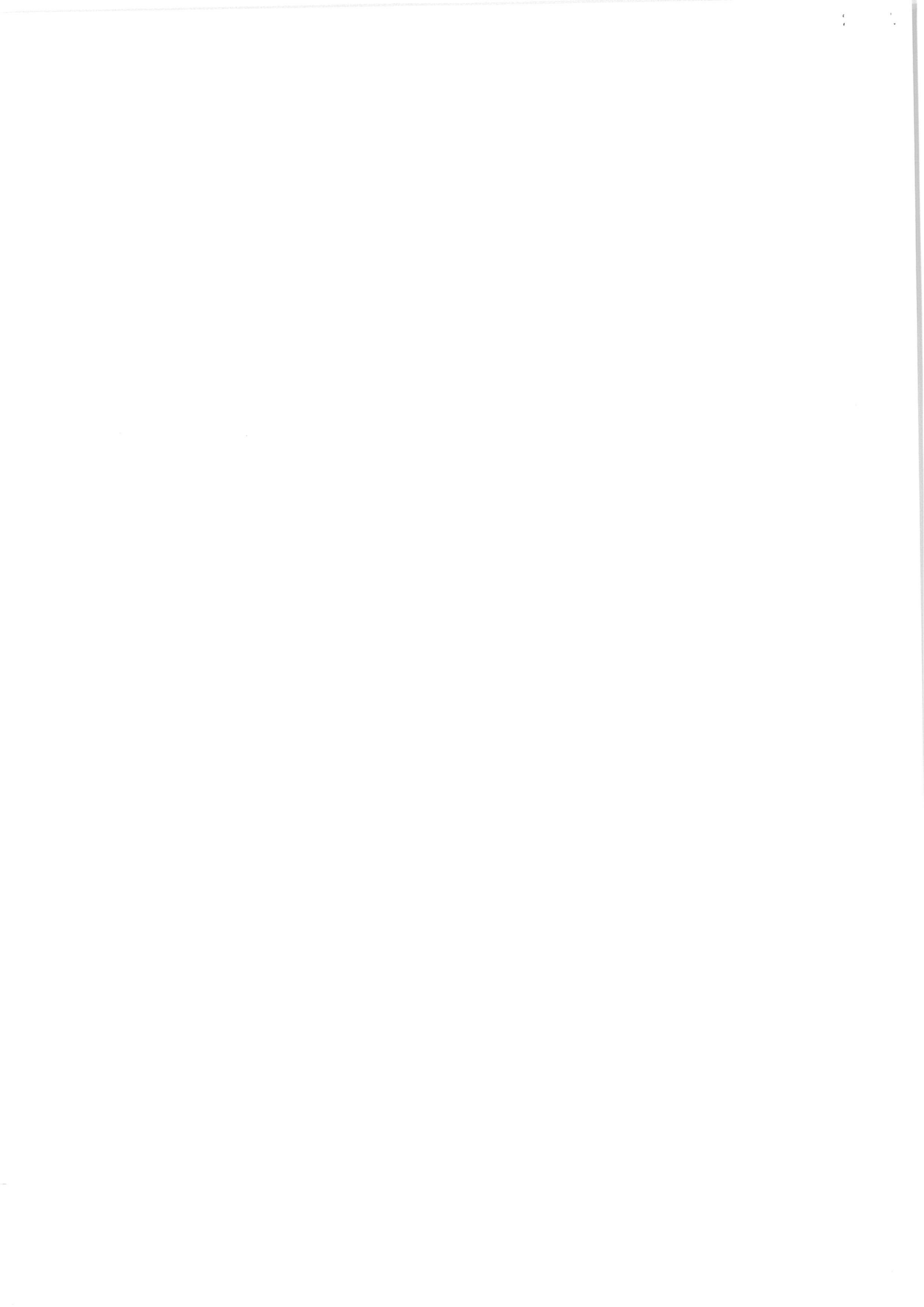
Tarif appliqué à partir de la 13^{ème} levée annuelle

Usager en bac : volume du bac	Tarif d'une levée
80 L	4,40 €
120 L	6,60 €
180 L	9,90 €
240 L	13,20 €
360 L	19,80 €
660 L	36,30 €
770 L	42,35 €
1.000 L	55,00 €
Bac sanitaire 120 L	1,00 €

AUTRES TARIFS

- Caution du bac de collecte :

Usager Particulier	Usager Professionnel/Collectivité
35 €	100 €



- Déplacement d'un agent dans le cadre d'une livraison, d'un retrait ou d'un échange de bac à l'adresse de l'utilisateur :

Forfait unique comprenant un aller/retour sur le territoire du Saulnois
25 €

- Mise à disposition de bacs pour répondre à des besoins ponctuels :

Volume du bac	Tarif pour la mise à disposition du bac (par quinzaine)	Levées forfaitaires constatées
240 L	5,00 €	13,20 €
770 L	16,50 €	42,35 €

- Vente de bac spécifique de 1000L dédié au tri sélectif : reste à charge du prix coûtant TTC, justifié par un certificat administratif, subventionné à hauteur de 50% par la Collectivité.
- Accès en déchèterie pour usagers extérieurs : 34,00 €/an

VU la délibération n° CCSDCC23008 du 20/03/2023 par laquelle l'assemblée approuvait le décalage de l'applicabilité de la grille tarifaire validée le 20 décembre 2022 du 01^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Déchets Ménagers laisse apparaître un résultat de fonctionnement de -571.029,77 €, qui conduit à un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de 158.704,88 € ;

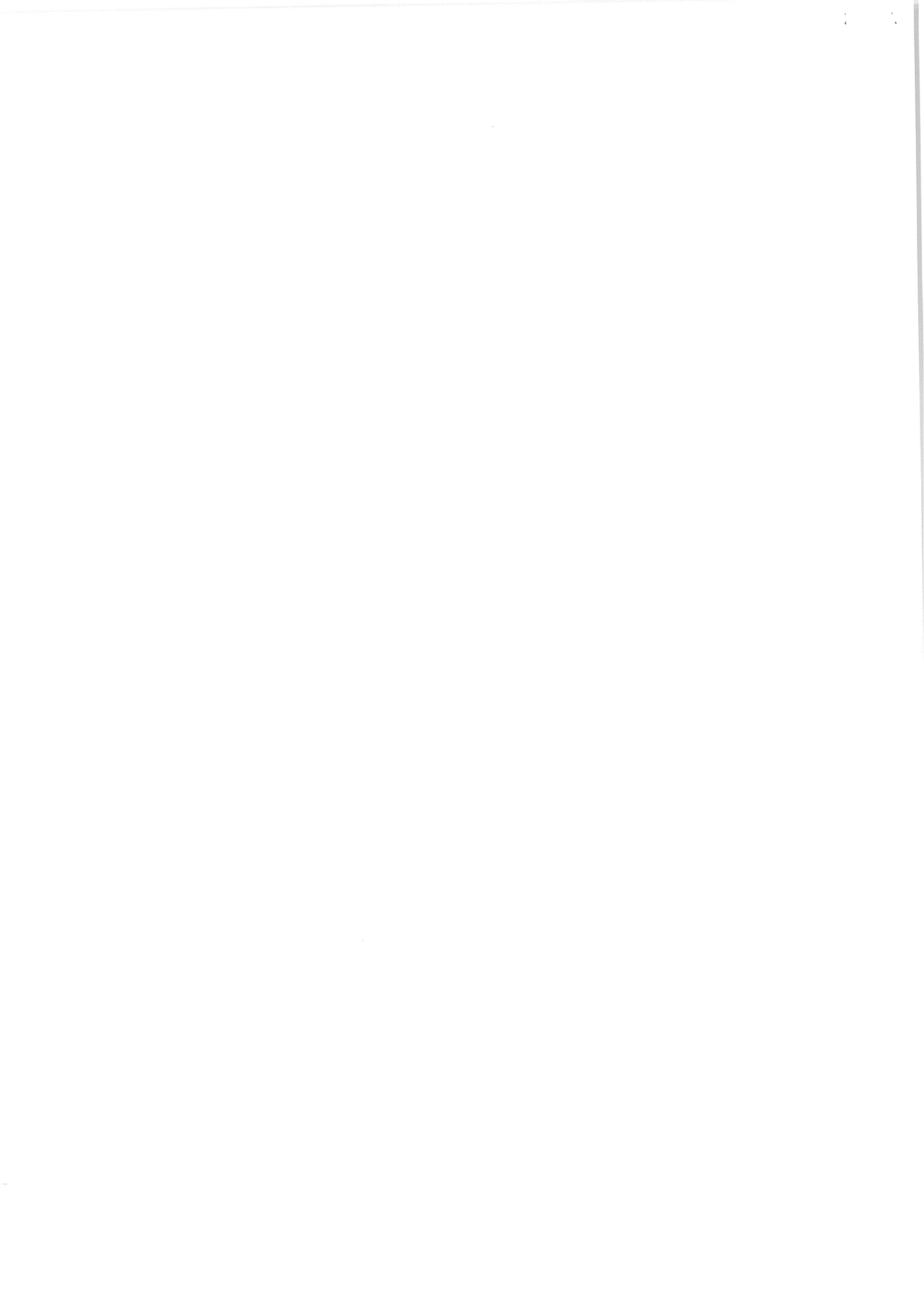
Considérant que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Déchets Ménagers laisse apparaître un résultat d'investissement de -533.228,34 €, qui conduit à un résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 de 253.963,17€ ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Finances », réunie le 21 mars 2024 ;

Considérant la présentation faite aux membres de la « Commission Collecte et Traitement des Déchets Ménagers », réunie le 20 mars 2024 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** de l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **PRECISER** que les redevables mensualisés seront régularisés à compter de la mensualisation d'avril 2024 par un nouvel échéancier ;



- **AUTORISER** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'assemblée :

- **PREND ACTE** de l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **PRECISE** que les redevables mensualisés seront régularisés à compter de la mensualisation d'avril 2024 par un nouvel échéancier ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	6
Suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50
Pour	98
Contre	0

POINT N° CCSDCC24013

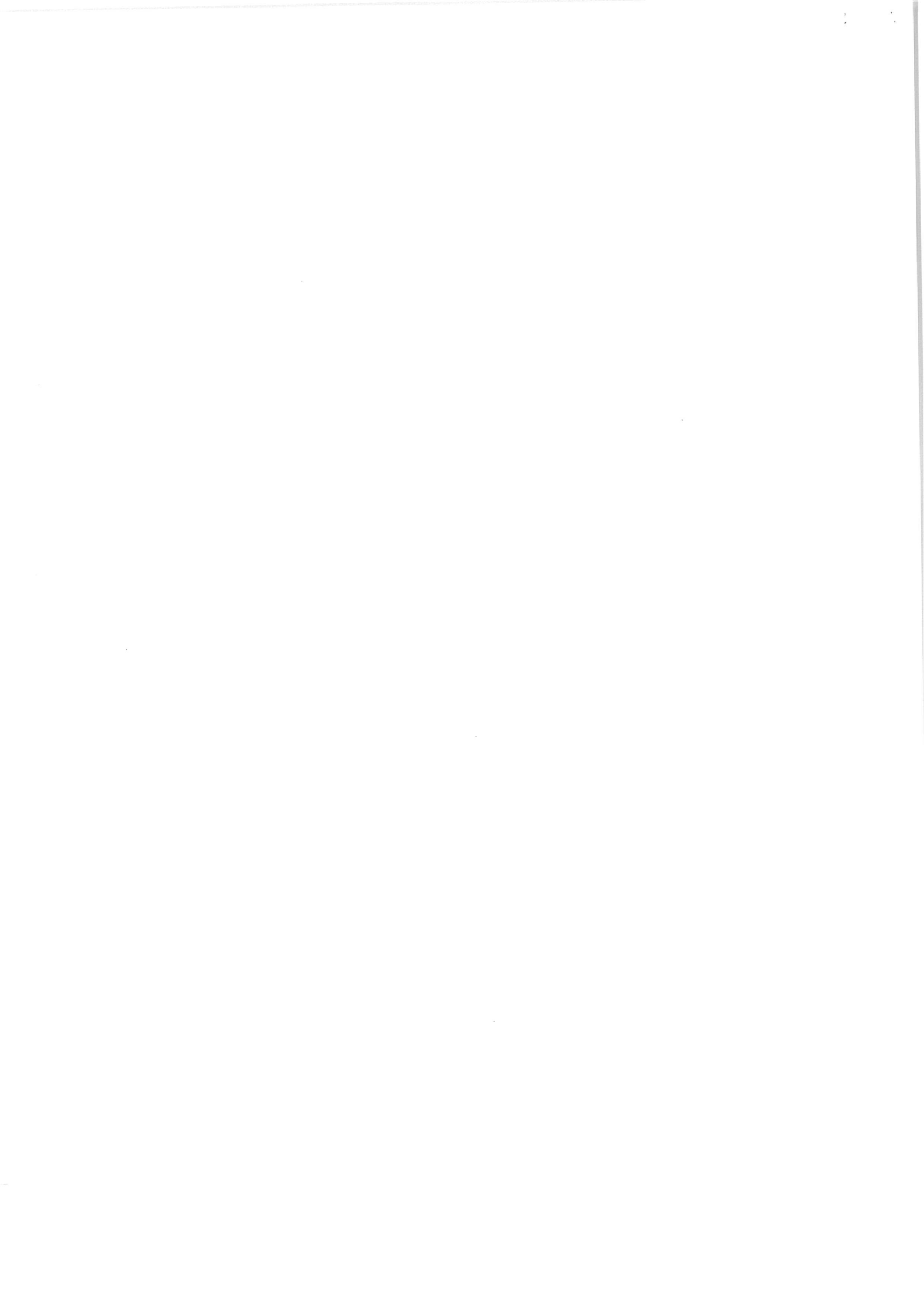
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Modification du tableau des effectifs

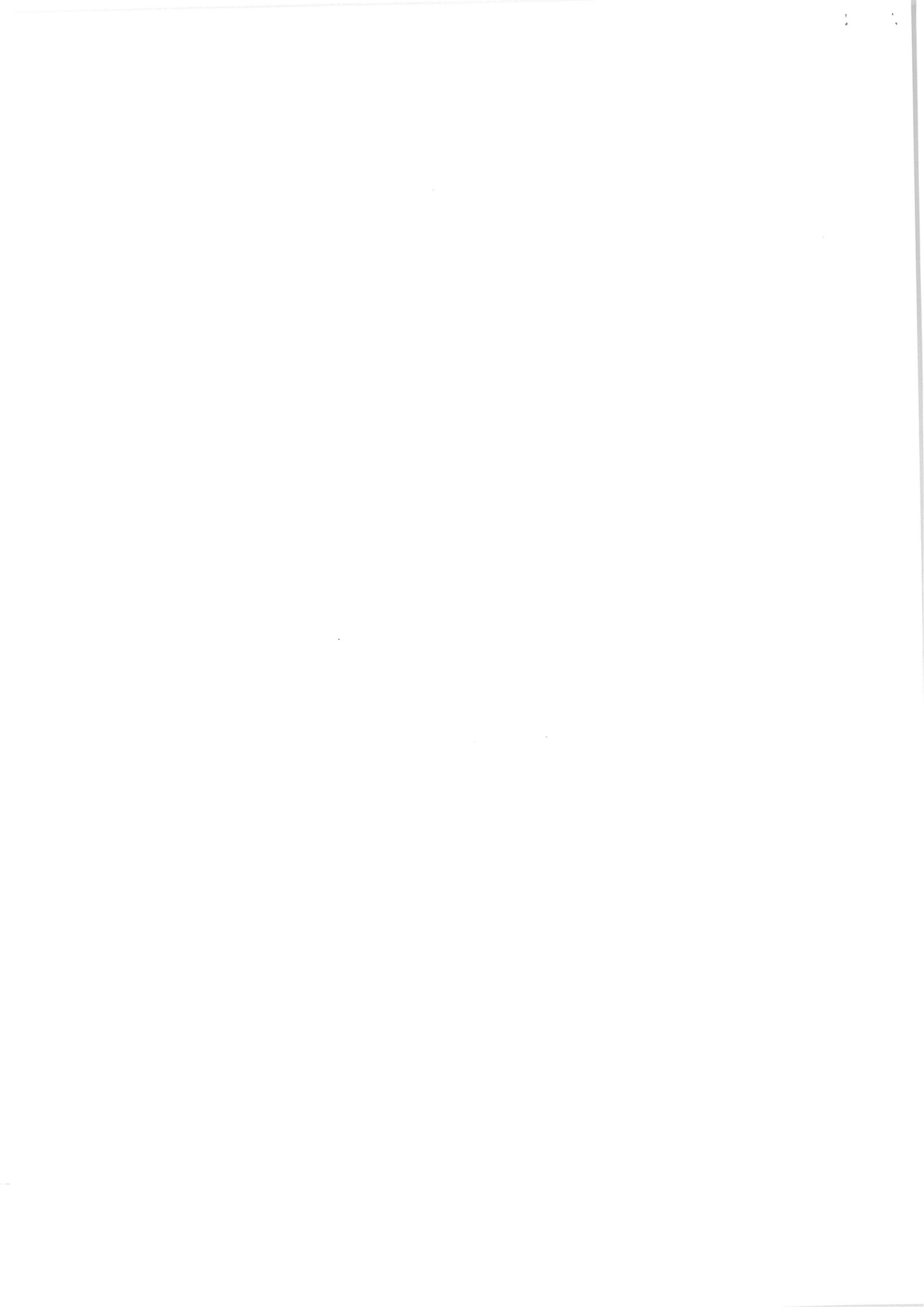
Considérant l'avis du Comité Social Territorial, réuni le 25 mars 2024,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Saulnois rectifié, ci-dessous :



CATEGORIE	GRADES	Postes Créés		STATUTS		Postes en ETP	Postes pourvus
		TC	TNC	Titulaire	non titulaire		
A	Directeur Général des Services	0	0	0	0	0	0
A	Attaché Principal	2	0	1	1	2	2
A	Attaché	3	0	1	2	3	3
A	Ingénieur	2	0	1	1	2	2
A	Puéricultrice hors classe	2	0	2	0	2	2
A	Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0
A	Infirmière de soins généraux hors classe	1	0	1	0	1	1
A	Infirmière de soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
A	Infirmière de soins généraux de classe normale	2	0	2	0	2	1
B	Technicien Principal de 1ère classe	1	0	1	0	1	1
B	Technicien Principal de 2ème classe	2	0	0	2	2	2
A	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	0	1	1
A	Educateur de Jeunes Enfants	5	1	3	3	5.8	2
A	Educateur de Jeunes Enfants - CDI	1	0	0	1	1	1
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	3	0	3	0	3	3
B	Rédacteur	1	0	0	1	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	0	6	0	6	6
C	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	2	1	3	0	2.5	2
C	Adjoint administratif	3	0	2	1	3	2
B	Auxiliaire de puériculture principale de classe supérieure	4	0	4	0	4	4
B	Auxiliaire de puériculture Ppal de classe normale	12	0	6	6	12	10
C	Agent social principal de 1ère classe	6	0	6	0	6	5
C	Agent social principal de 2me classe	2	0	2	0	2	2
C	Agent social	7	0	3	4	7	7
C	Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	2	0	2	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	8	1	8	1	9	8
C	Agent de maitrise	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique	14	3	12	5	17	16
A	VTA	1	0	0	1	1	1
Hors filière	Contrats aidés	2	2	0	4	3.6	2
	Apprentissages EJE	2	0	0	2	2	2
TOTAL		98	8	71	35	104.9	91
TOTAL		106		67%	33%	ETP	POSTES POURVUS



Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Saulnois rectifié, ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24014

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Zone de MORVILLE-LES-VIC – Réalisation de la levée d'option et de la promesse de vente incluses dans le crédit-bail immobilier conclu avec la société SNH

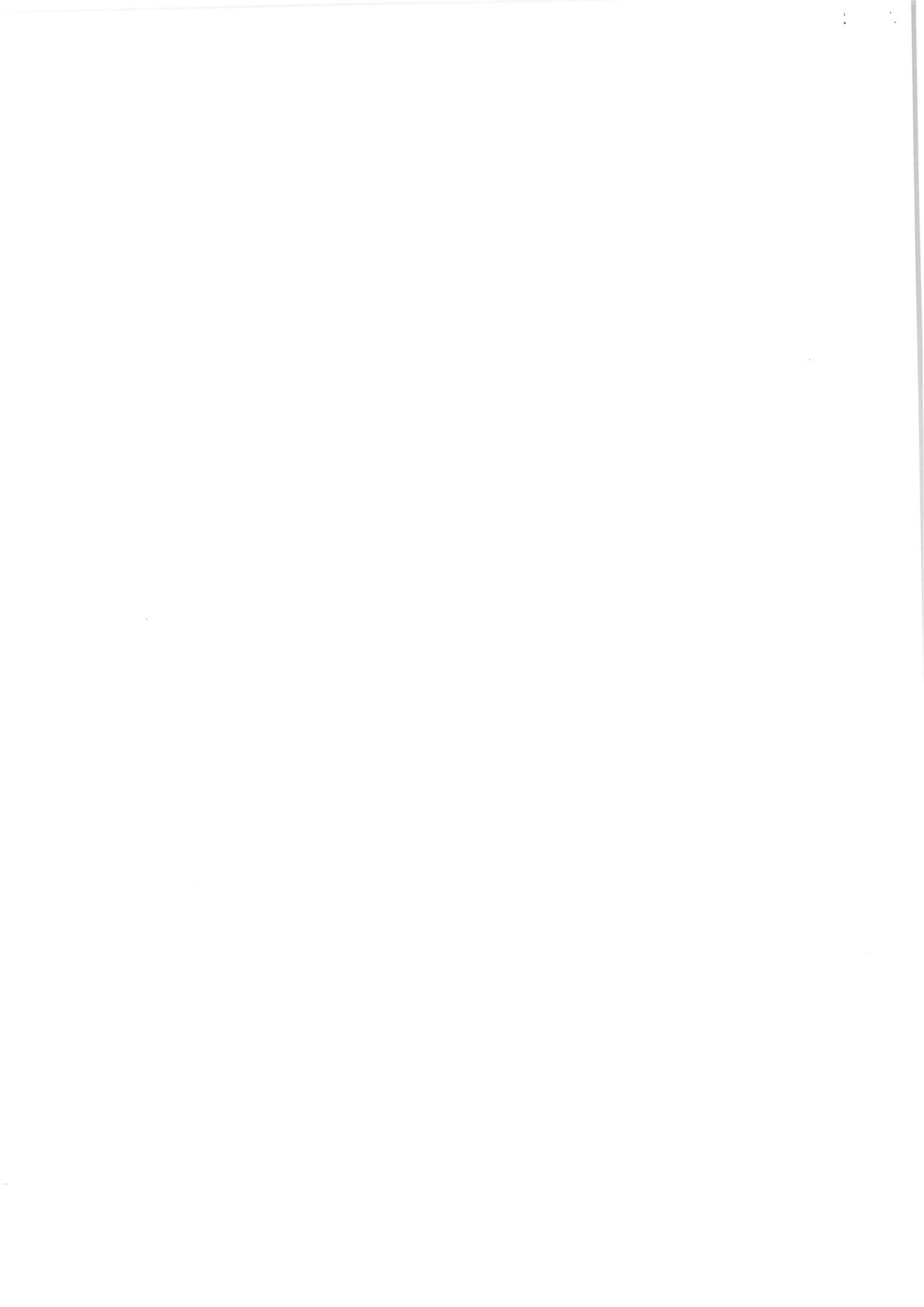
VU la délibération n°001/2009 du 19/01/2009, par laquelle l'Assemblée Communautaire validait la mise à disposition d'un bâtiment relais, sur la zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC, à la société « SIGNALISATION NOUVEL HORIZON » (SNH), sous la forme d'un crédit-bail immobilier ;

VU l'acte, reçu en la forme authentique le 20/02/2009, enregistré sous le n°003664, par Maître Catherine LEIDINGER, alors Notaire à Dieuze, conclu entre la Communauté de Communes du Saulnois et la société "SIGNALISATION NOUVEL HORIZON", ayant pour objet la mise à disposition du bâtiment relais, situé sur la zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC, cadastré section n° 33, parcelle n° 217/57 d'une superficie approximative de 8050 m², sous la forme d'un crédit-bail, d'une durée de 184 mois, à compter du 1^{er} janvier 2009, suivant les conditions rappelées ci-après :

Période de mise à disposition	Montant du loyer mensuel en euros hors taxes
Du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009 (soit 4 mois)	0,00 €
Du 1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2024 (soit 180 mois)	2.110,00 €
Montant total du crédit-bail	379.800,00 €

VU son article 18 – titre 2 « promesse de vente » qui dispose entre autres :

« Conformément au premier paragraphe de l'article 1-2 de la loi numéro 66-455 du 2 juillet 1966, complétée par la loi n 95-115 du 4 février 1995, le CREDIT-BAILLEUR promet au CREDIT-PRENEUR de lui vendre l'immeuble objet des présentes à l'expiration du bail, aux conditions habituelles et de droit, et notamment, pour l'acheteur de prendre les biens vendus dans leur état et consistance au jour de la vente. [...].



Il est expressément stipulé que la réalisation de la promesse de vente est subordonnée à la parfaite exécution par le CREDIT-PRENEUR de chacune et de l'ensemble des clauses, charges et conditions stipulées sous le Titre I dans le présent contrat.

De convention expresse, la levée d'option du CREDIT-PRENEUR ne sera efficace que pour autant que le CREDIT-PRENEUR sera, lors de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception constituant la levée d'option, intégralement à jour de l'ensemble de ses obligations financières de toute nature, y compris éventuellement toutes pénalités qu'il aurait encourues et dont il devra justifier, à première réquisition du CREDIT-BAILLEUR.

A défaut, la demande de levée d'option sera de plein droit inefficace, nulle et de nul effet et ce contrat de crédit-bail immobilier continuera à régir les rapports des parties. [...]».

VU son article 10 - titre 3 « promesse de vente prix » qui stipule :

« En cas de demande de réalisation de la promesse de vente à l'expiration du contrat de crédit-bail, soit à la fin du 184^{ème} mois : le prix de vente sera égal à l'EURO SYMBOLIQUE (1,00 €).

A ce prix s'ajoutera pour le CREDIT-PRENEUR, la charge de tous les droits, droits et honoraires afférents à cette mutation ainsi que tous versements encore exigibles au titre du contrat de crédit-bail.

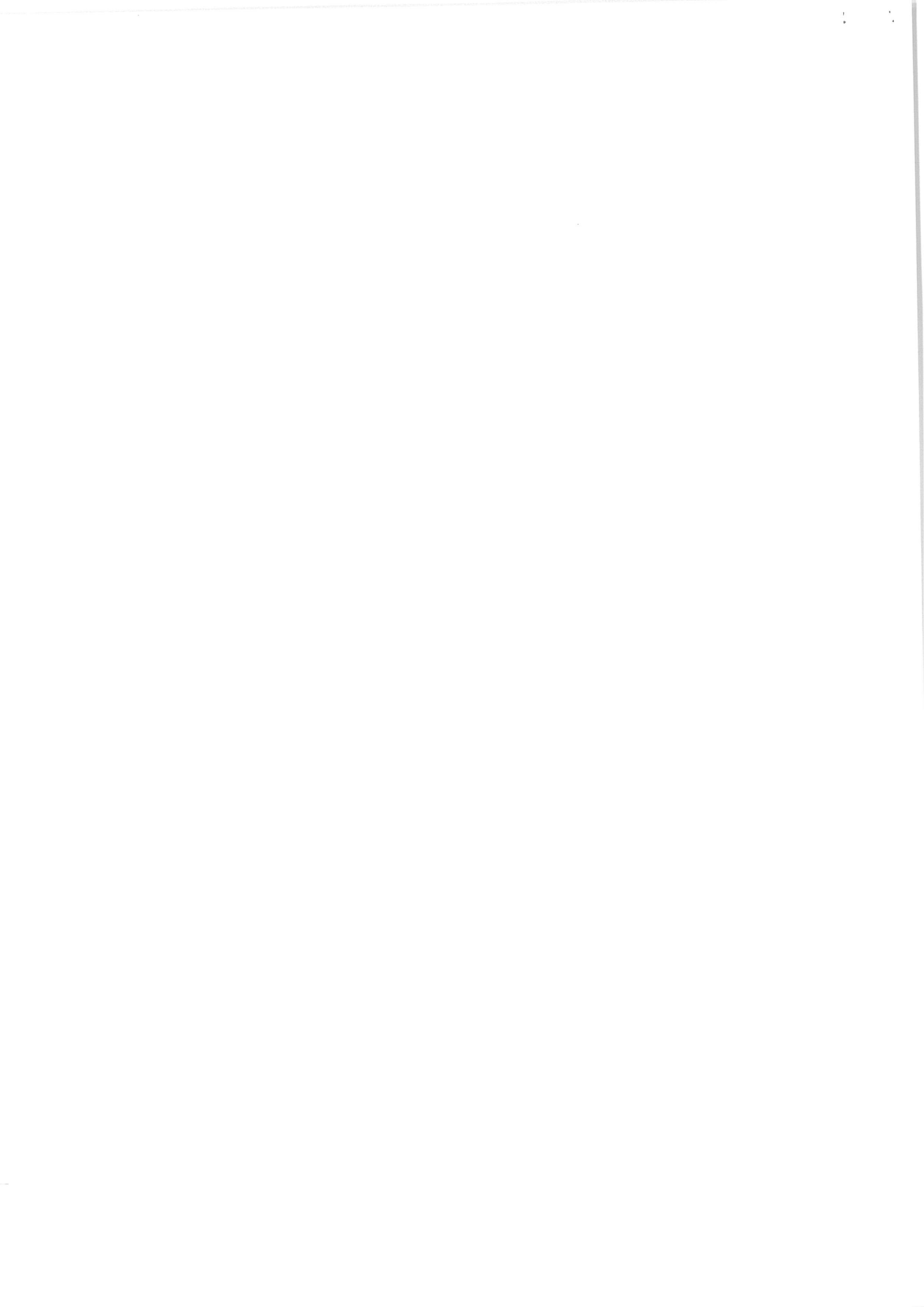
Ce prix sera payable comptant à la signature de l'acte authentique ».

Considérant, d'une part, que par courrier transmis en RAR, en date du 13 mars 2024, la société SNH fait part à l'EPCI de sa volonté de se porter acquéreur dudit immeuble, conformément aux termes du crédit-bail en cours ;

Considérant, d'autre part, la consultation de France DOMAINE, en cours quant à la réalisation de cette cession ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** la réalisation de la promesse de vente et la levée d'option qui conduisent à la cession du bâtiment sis zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC, à la société SNH, pour un euro symbolique, conformément au crédit-bail précité, enregistré sous le n°003664 du 20/02/2009, par Maître Catherine LEIDINGER ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.



Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** la réalisation de la promesse de vente et la levée d'option qui conduisent à la cession du bâtiment sis zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC, à la société SNH, pour un euro symbolique, conformément au crédit-bail précité, enregistré sous le n°003664 du 20/02/2009, par Maître Catherine LEIDINGER ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	103
Abstention	0
Suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour	103
Contre	0

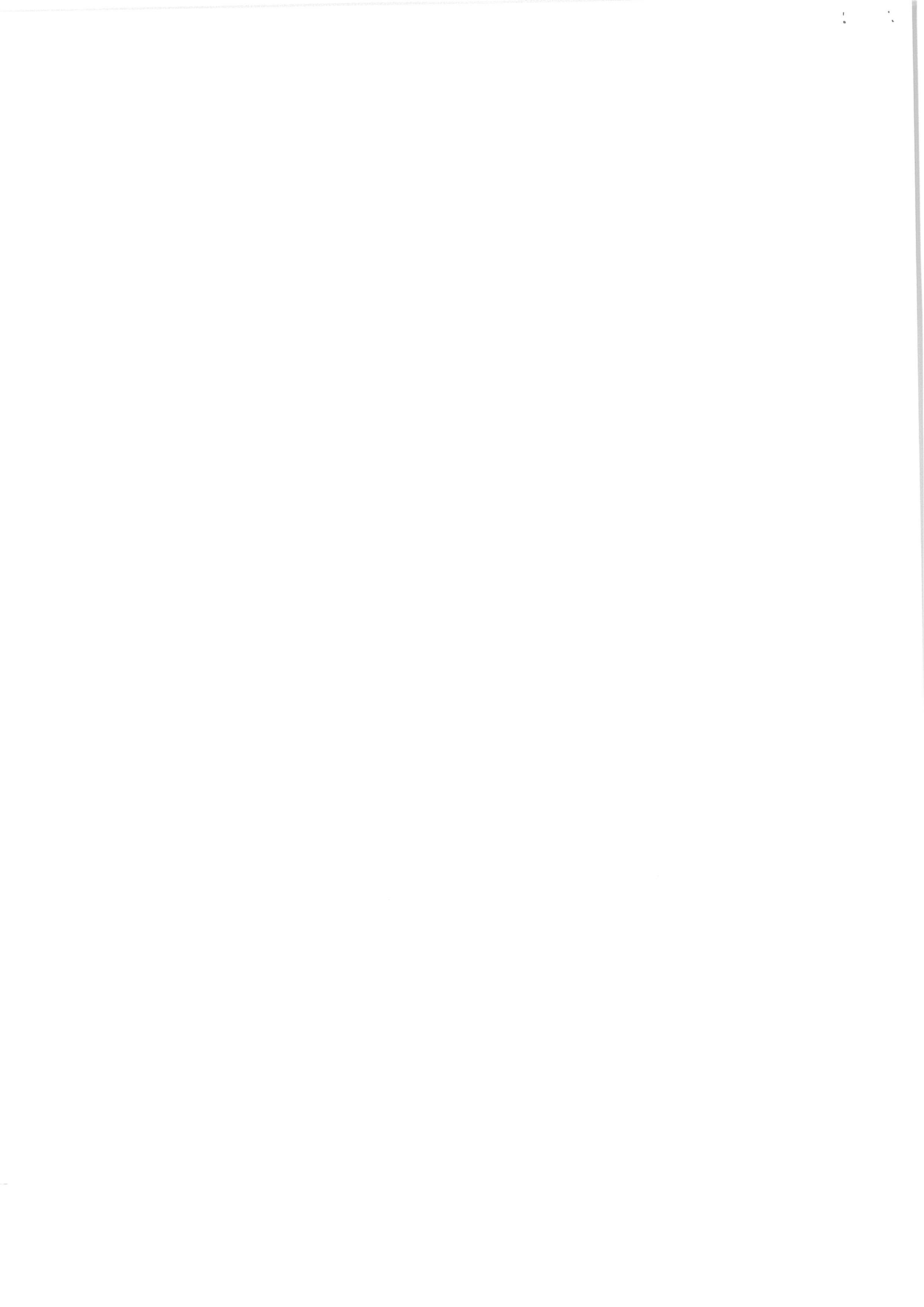
POINT N° CCSDCC24015 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande : préparation et livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi-accueil – Avenant n°1

Vu la délibération n°CCSDCC23080 du 20 décembre 2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- *Attribuait l'accord-cadre sans minimum ni maximum, à bons de commande, concernant la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour des enfants de moins de 6 ans fréquentant les structures d'accueil de la petite enfance du Territoire du Saulnois, à la société ALSACIENNE DE RESTAURATION sise 67012 STRASBOURG, conformément à la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la CCS réunie le 20 décembre 2023, pour une durée d'un an, renouvelable par reconductions tacites de deux fois un an, et selon les conditions financières présentées ci-dessous ;*

Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Déjeuners		
Texture lisse (- 12 mois) 1 purée de pomme de terre, 1 purée de légumes, 1 viande ou poisson mixé(e), 1 compote	3,80 €	4,01 €
Texture hachée (- 18 mois) 1 féculent, légumes hachés, 1 viande ou poisson haché(e), 1 fromage, 1 compote	3,84 €	4,08 €
Repas enfants (+ 18 mois) 1 entrée, 1 féculent, légumes, 1 viande ou poisson haché(e), 1 fromage, 1 dessert	4,04 €	4,26 €
Composantes témoins déjeuners (prix à la composante)	0,59 €	0,62 €
Gouters		
Goûters 2 composantes 1 produit laitier varié (nature, aromatisé, autre), fruits variés mixés sous forme de purée sans morceau	0,82 €	0,87 €
Goûters 3 composantes 1 produit laitier varié (nature, aromatisé, autre), 1 biscuit varié et 1 fruit entier ou 1 compote	0,93 €	0,98 €
Composantes témoins gouters (prix à la composante)	0,59 €	0,62 €



- Décidait qu'en ce qui concerne les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes, les commandes correspondantes ne devront pas dépasser 10 % du montant estimé de l'accord-cadre, sur une année :

Description	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Conditionnement à préciser si différent
Laitage infantile (desserts lactés adaptés aux bébés) – pot individuel de 100 g	5,90 €	6,22 €	Lot de 6
Film alimentaire – rouleau de 300 m	14,17 €	14,95 €	Le rouleau
Papier aluminium – rouleau de 300 m	40,40 €	42,62 €	Le rouleau
Charlottes de protection	17,09 €	18,03 €	Boîte de 100
Lingettes désinfectantes pour matériel agroalimentaire	14,60 €	15,40 €	Boîte de 200
Étiquettes autocollantes (pour traçabilité)	18,70 €	19,73 €	Rouleau de 300
Compotes de pommes	3,80 €	4,01 €	Lot de 10

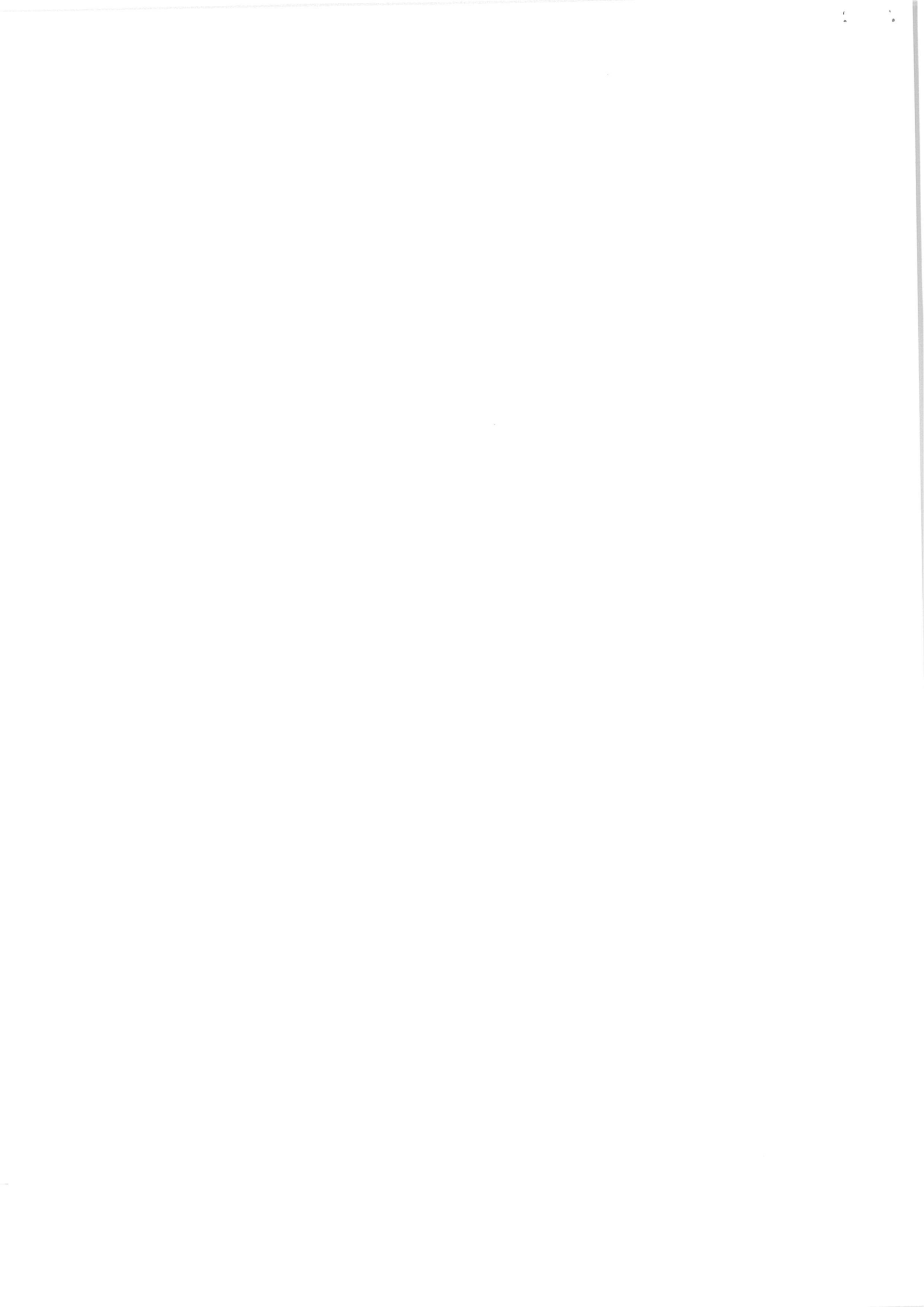
Conformément à l'avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 février 2024 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum et avec maximum) passé en appel d'offre ouvert, pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi accueil, ayant pour objet :

- D'ajouter des lignes supplémentaires au tableau comprenant la PSE obligatoire de l'accord-cadre, correspondant aux besoins des multi-accueils en matière de fournitures diverses (épicerie), étant précisé que les commandes correspondantes ne dépasseront pas 10 % du montant estimé de l'accord-cadre sur une année, comme suit :

	Produits	Conditionnement	Prix final 2023
Boissons	Cristaline PET 1,5L	lot de 6	2.95 €
Boissons	Cristaline 50 cL PET	lot de 6	1.25 €
Boissons	Jus de pomme brick 1L	lot de 6	6.80 €
Boissons	Pur jus de raisins 1L	lot de 6	13.95 €
Boissons	Jus d'ananas 1L	lot de 6	8.90 €
Boissons	Jus d'orange sans pulpe 1L	lot de 6	13.55 €
Épicerie sec	Sucre semoule 1kg	le kilo	2.95 €
Épicerie sec	Sel fin	le kilo	0.70 €
Épicerie sec	Vinaigre d'alcool 1.5L	la bouteille	1.20 €
Épicerie sec	Huile d'olive 1L	le litre	7.15 €
Épicerie sec	Farine ménagère type 55 1kg	le kilo	1.25 €
Épicerie sec	Levure chimique paquet	lot de 10	1.20 €
Épicerie sec	Boudoirs aux œufs frais x2 11.6g	paquet de 190	25.10 €
Épicerie sec	Cracotte tartine froment lu 250g	paquet de 36	5.70 €
Laitage	Lait entier UHT brick 1L	lot de 6	13.00 €
Laitage	Fromage blanc nature 3.1% 100 G	lot de 4	1.75 €
Laitage	Yaourt nature Danone 125g	lot de 4	1.90 €
Laitage	Fromage frais nature 3.6% 6x60g	paquet de 6	1.90 €
Petit pot	Purée de pomme sans sucres 100g	lot de 10	3.65 €
Petit pot	Purée de poire sans sucres 95g	lot de 10	4.25 €
Petit pot	Purée pomme pruneaux sans sucres 100g	lot de 10	4.25 €
Petit pot	Pot haricots verts 130 g	lot de 2	2.65 €
Petit pot	Petit pot pomme pruneau 130 g	lot de 4	4.40 €
Petit pot	Petit pot pomme pêche 130 g	lot de 4	4.40 €
Petit pot	Petit pot pomme abricot 130g	lot de 4	4.40 €
Petit pot	Petit pot pomme banane 130g	lot de 4	4.40 €
Petit pot	Petit pot pomme coing 130g	lot de 4	4.40 €
Petit pot	Purée pomme coing sans sucres 100g	lot de 10	4.25 €
Petit pot	Petit pot pomme 130g	lot de 8	8.60 €
Petit pot	Petit pot épinards 130g	lot de 2	2.15 €
Petit pot	Blédichef riz et lieu à la forestière 230g	lot de 9	31.10 €
Petit pot	Petit pot artichaut 130g	lot de 2	2.15 €
Petit pot	Petit pot purée de poireaux 130g	lot de 2	2.15 €
Petit pot	Petit pot panais 130g BIO	lot de 2	6.95 €
Petit pot	Petit pot patate douce 130g BIO	lot de 2	6.95 €
Petit pot	Petit pot carottes des landes 130g BIO	lot de 2	6.95 €
Petit pot	Petit pot légumes verts 130g BIO	lot de 2	6.95 €
Petit pot	Blédichef blanquette de volaille 230g	lot de 9	31.10 €
Petit pot	Blédichef légumes et volaille basquaise 230g	lot de 9	31.10 €
Petit pot	Petit pot carottes 130g	lot de 2	2.15 €
Petit pot	Petit pot semoule et dinde 200g	lot de 2	4.45 €



- De modifier le nombre de repas témoins livrés par jour : en passant à un repas témoin par jour et par structure à un seul repas témoin par jour dans la dernière structure livrée.
L'article 4.2 « Contrôle de la qualité des repas » du Cahier des Clauses Particulières est en ce sens modifié comme suit : « Le titulaire livrera un unique plat témoin par jour dans la dernière structure livrée ». Etant précisé que la dernière structure livrée est le multi-accueil « Anis & Diabolo » à Delme, et que le repas témoin sera facturé le tarif d'un repas + 18 mois, conformément au BPU.

- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum et avec maximum) passé en appel d'offre ouvert, pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de goûters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type multi accueil, tel que précisé ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	0
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	104
Contre	0

POINT N° CCSDCC24016

PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

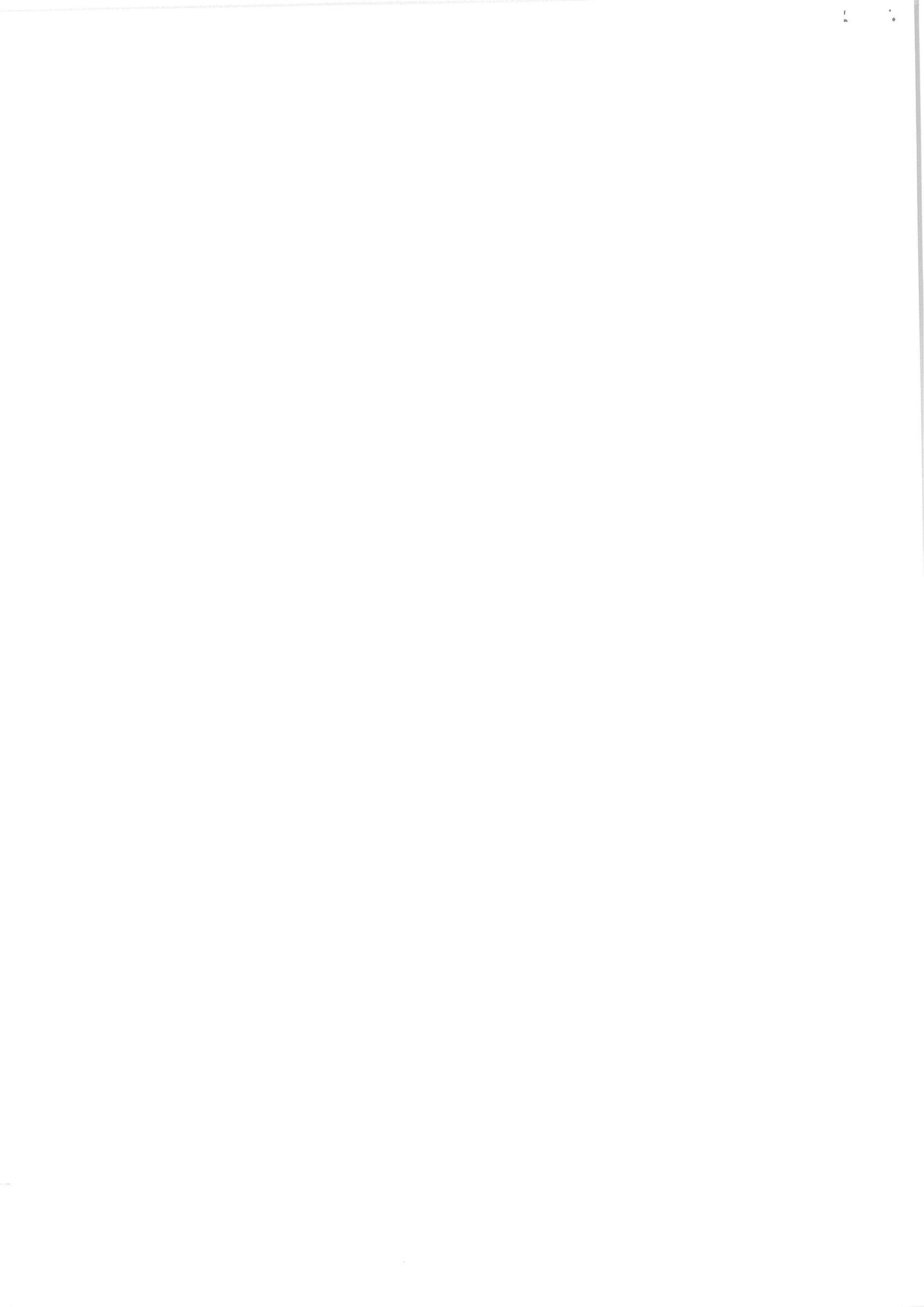
Objet : Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois – Validation du rapport d'activités 2023

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 04/03/2020 validant les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDCC23022 du 12/04/2023 validant le rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU l'article 12 des statuts de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois qui précise qu'un rapport d'activités annuel est présenté par l'EPIC à la CCS, en même temps que son Compte Administratif ;

VU la délibération du 26/02/2023 portant sur la validation du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois par son Comité de Direction ;



Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	3
Suffrages exprimés	101
Majorité absolue	51
Pour	101
Contre	0

POINT N° CCSDCC24017

PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois – Validation du Compte Administratif 2023

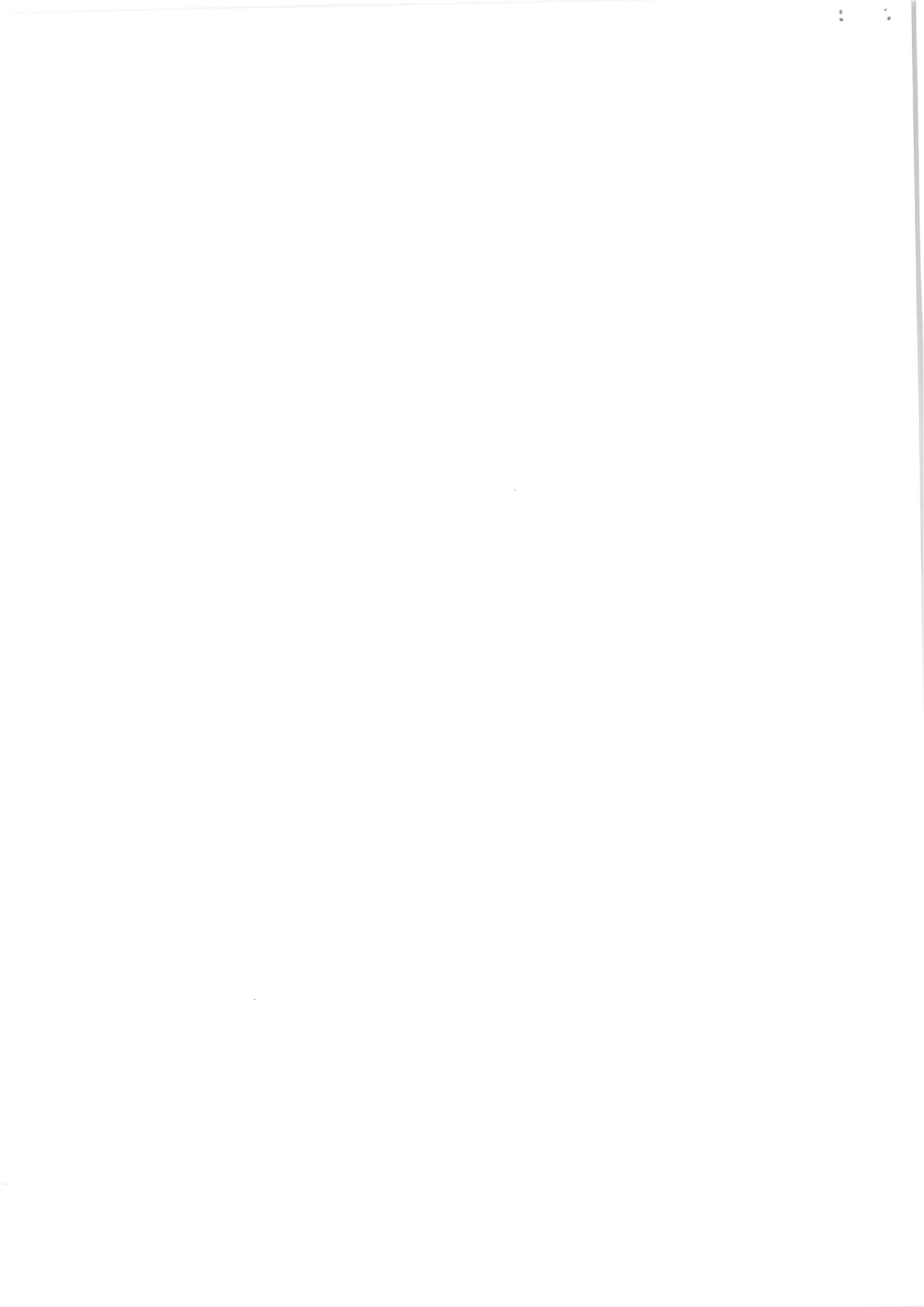
VU la délibération n° CCSDCC16104 du 26/09/2016, par laquelle l'Assemblée approuvait la création d'un Office du Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° CCSDCC20020 du 04/03/2020, par laquelle l'Assemblée approuvait la convention d'objectifs et de moyens entre la CCS et l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026, étant précisé que ladite convention prévoit que la CCS attribue annuellement à l'EPIC une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées, fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire, et ce en regard du bilan d'activité de l'année précédente, du compte administratif et du budget prévisionnel ;

Vu la délibération n° CCSDCC23025 du 12/04/2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026 ;

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 04/03/2020, par laquelle l'Assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois qui précise dans son chapitre 3 – Article 6 que le budget et les comptes sont soumis après délibération du Comité de Direction à l'approbation du Conseil Communautaire ;

VU la délibération n° CCSDCC23024 du 12/04/2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le BP 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois ;



VU la délibération portant sur la validation du Compte Administratif 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois par son Comité de Direction ;

Conformément aux documents joints,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat au 31/12/2022 (1)	
Affectation du résultat 2022 à la section d'investissement (2)	-12 825,18 €
Dépenses de fonctionnement 2023	397 609,86
Recettes de fonctionnement 2023	434 567,34
Résultat de clôture de l'exercice 2023(3)	36 957,48
Résultat cumulé au 31/12/2023 (1) + (2) + (3) = 4	24 132,30
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Résultat au 31/12/2022 (5)	18 475,66 €
Dépenses d'investissement 2023	8 343,81 €
Recettes d'investissement 2023	12 429,68 €
Résultat de clôture 2023 (6)	4 085,87 €
Excédent d'investissement (5) + (6)+(4) = 7	22 561,53 €
RESTES A REALISER EN 2023 A REPORTER EN 2024 :	
Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Déficit des restes à réaliser (4)	0,00 €
Excédent global de l'exercice 2023 (4) + (7) = 8	46 693,83

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** le Compte Administratif 2023. de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois tel que présenté ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

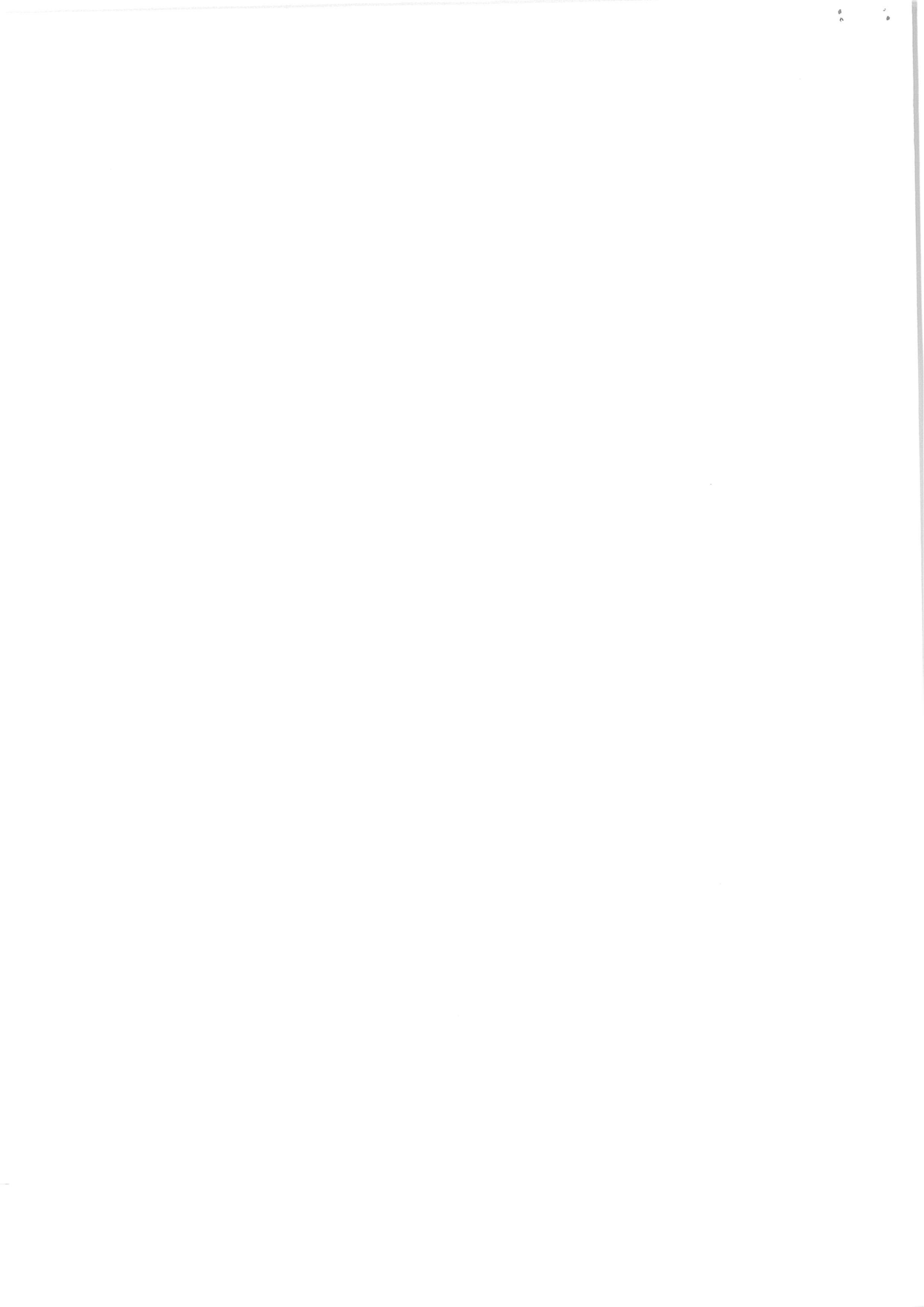
Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	104
Ayant pris part au vote	104
Abstention	2
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

Procès-verbal validé le 03 avril 2024.

Le Président
Jérôme END

Le secrétaire de séance
Gaël BEYEL



Handwritten signatures and scribbles in blue ink, including legible words like "Berlin", "Sunday", "John", "Hans", "30", "OR", and "Fin".





Conseil communautaire du 27 mars 2024

- 2 APPROBATION du PV n°01 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024
 4 PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2023 de la CCS et que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire en conseil municipal
 5 VALIDATION des Comptes de Gestion 2023 de la CCS
 6 VALIDATION des Comptes Administratifs 2023 de la CCS
 7 VALIDATION de l'affectation des résultats 2023 de la CCS
 8 APPROBATION du taux des taxes directes locales pour 2024
 9 APPROBATION de la fixation du taux du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2024 à 150.000,00€
 PRENDRE ACTE de l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, à compter du 1er janvier 2024 et PRECISER que les redevables mensualisés seront régularisés à
 10 compter de la mensualisation d'avril 2024 par un nouvel échéancier.
 APPROBATION le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Saulnois rectifié,
 11 conformément à l'annexe jointe
 APPROBATION de la réalisation de la promesse de vente et la levée d'option qui conduisent à la cession du bâtiment sis zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC, à la société SNH, pour un euro
 12 symbolique
 APPROBATION de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services (sans minimum et avec maximum) passé en appel d'offre ouvert, pour la préparation et la livraison en liaison froide de repas cuisinés et de gouters pour les 5 structures d'accueil du jeune enfant de type
 13 multi accueil
 14 APPROBATION du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois
 15 APPROBATION du compte administratif 2023 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois

Nom	Prénom	2	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
001 BAGNON	Fabrice													
002 RENARD	Louis	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
003 VERHEE	René	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
004 DOYEN	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
005 MUSSOT	Germain													
006 PREVOT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
007 CHAIZE	Gérard													
008 GAZIN	Patrick													
009 PROVOST	Jean-Luc	1	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	1	1
010 BELLOY	Thierry													
011 LEGRAND	Christian	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
012 BIZE	Martine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
013 CAMPADIEU	Marcel													
014 JAYER	Francis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
015 THIRION	Laurent													
016 SCHAEDGEN	Denis													
017 SEVE	Hervé	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1
018 BELLO	Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
019 MICHEL	Patrick													
020 BOUBEL	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
021 BARBIER	Armelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
022 HINSCHBERGER	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
023 BUTLINGAIRE	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
024 RICATTE	François			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
025 PEIFFERT	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
026 PETIT	Jean-Paul													
027 BENIMEDDOURENE	Gaëtan	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
028 HAMANT	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
029 HAZOTTE	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
030 LARIVIERE	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
031 MARTIN CAPET	Monique													
032 SIMON	Patrick													
033 STOCK MARGALET	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
034 WEISSE	Sandrine													
035 X														
036 SCHMITT-KNAFF	Isabelle			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
037 CHIR	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
038 BARTHELEMY	Yves	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
039 ROMAIN	Olivier	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1
040 FISCHER	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
041 IMHOFF	Germain	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
042 CONTE	Didier													
043 FORFERT	Michel													
044 KLOPP (procuration à Christophe ESSELIN)	Loïc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
045 PILLEUX	Christelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
046 THESE	Didier													
047 ESSELIN	Christophe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
048 HAMANT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
049 HERBUVEAUX	Francine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
050 HOCQUEL	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
051 LANG	Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
052 LOUIS	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

053 OBELLIANNE	Laurence													
054 RESCHWEIN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
055 SASSO (procuration à Gilbert VOINOT)	Dominique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
056 SCHREINER-WIRTZ	Rachel													
057 TORMEN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
058 THIRION	Micheline	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
059 LEMOINE	Serge													
060 CHAMANT	Christian	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
061 DONATIN	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
062 DIEUDONNE	Thérèse													
063 CUFER	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
064 MULLER	Nadine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
065 BARBIER	Marie-Thérèse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
066 CIARAMELLA	Raphaël													
067 VEVEURT	Jean-Louis	1	1					1	1	1	1	1	1	1
068 DEHAND	Jacques													
069 ZIMMERMANN	Jacques													
070 L'HUILLIER	Guy													
071 CHATEAUX	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
072 VOINOT	Gilbert	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
073 REMILLON	Joseph	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
074 GERING	Maurice													
075 CANTENEUR	Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
076 SCHERRER	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
077 GODFRIN	Jean-Noël													
078 JOST	Annette	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
079 MONSIEUX	Carol													
080 BRULLARD	Philippe													
081 PATTAR	Alain													
082 BOUSCHBACHER (procuration à Francis JAYER)	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
083 FLORENTIN	François		1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1
084 CIMINERA	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
085 BLASSELLE	Hervé													
086 HAMANT	Livier	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
087 ETIENNE	Gilles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
088 BOFFIN	Christelle													
089 ERNST	Antoine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
090 TIAPHAT	Benoît	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
091 FOUQUET	Marie-Christin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
092 BELLANGER	Boris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1
093 METZGER	Philippe	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
094 DURRENBERGER	Pascal													
095 HAMANT	Rémy	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	3	3
096 GUYON	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
097 DOUX	Stéphane													
098 BEYEL	Gaël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
099 SIQUOIR	Jean-Marie													
100 TOUSSAINT (procuration à François FLORENTIN)	André	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
101 PIERRARD	Joël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
102 MAUER	Claude		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
103 JACQUEMIN	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
104 KARMANN (procuration à René VERHEE)	Nicolas													
105 AMPS	Marcel	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1
106 BERNARD	Didier													
107 HIERONIMUS	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3
108 BELLO	Maurice													
109 NICOLAS	Sylvain													
110 PFEIFFER	Jean													
111 NOEL	Arnaud	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
112 BELLOY	Laurence	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
113 SIMERMAN	Jean-Marie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
114 CLAUDEL	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
115 MANNIS	Gérard													
116 SUPERNAT	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
117 ROCH	Jean-Marie													
118 ROTH	Laëtitia	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
119 HENRY	Sébastien													
120 PIC	Jean-Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
121 CHONE	Jean-Marc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
122 TOSI	Marie-Claude	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
123 CHATEAUX	Yannick	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
124 MEYER	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
125 PERRIN	Robert	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
126 QUENETTE	Gaëlle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
127 FESTOR	Michel													
128 FORET	Robert													
129 DISCHER (procuration à Jérôme END)	Roland	1	1				1	1	1	1	1	1	1	1
130 BOUCHE	Etienne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
131 LEONARD	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
132 SIMON-LALZACE	Aurélien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
133 BROQUARD	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
134 DIDIER	François	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
135 BARTHELEMY	David	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
136 DUSSOUL	Gil													
137 FRICHE	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
138 LALLEMENT	Fabrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
139 FIEBIG	Vincent													

Feuille103

140 LAIR	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
141 RAMBOUR	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
142 LALLEMENT	Claude													
143 BECK	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
144 PILEGGI	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
145 KLEIN	Valérie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
146 BENEDIC (procuration à Agnès MASCHINO)	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
147 END	Jérôme	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1
148 KUNTZ	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
149 MASCHINO	Agnès	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
150 ROESS	Emilien													
151 LEMALE	Jean-François													
152 HOUPERT	Yolande													
153 ROSTOUCHER	Gilbert													
154 CEZARD	Bertrand													
155 GUELLE	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
156 REMILLON	Carole	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
157 AUMONIER	Jean-Pierre													
158 THIRY	Stéphanie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
159 GAILLOT	Jean-Luc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Pour	97	102	102	102	104	104	102	98	104	103	104	101	102
Contre	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Abstention	1	1	0	0	0	0	1	6	0	0	0	3	2
Total	100	103	102	102	104	104	104	104	104	103	104	104	104

